CRÉDOC

CAHIER DE RECHERCHE

LES CLASSES MOYENNES SONT-ELLES PERDANTES OU GAGNANTES DANS LA REDISTRIBUTION SOCIO-FISCALE ?

Régis BIGOT
Émilie DAUDEY
Jörg MULLER
Guillaume OSIER

DÉCEMBRE 2012

www.credoc.fr N° 297

Sommaire

Abstract **4**

Note de synthèse **5**

PARTIE I – Le débat « Classes moyennes et redistribution » : un serpent de mer ... 13

1. Financer l'État providence, contre ou avec les classes moyennes ? (1900-1914) 14
   - *a. Les classes moyennes citées comme témoins dans la controverse autour de l'impôt progressif sur le revenu* *15*
   - *b. À chacun sa classe moyenne – à chacun sa vision de l'impôt* *16*
2. Politisation de la question fiscale : les classes moyennes entre « Front populaire » et « Front économique » (1936-1940) 19
   - *a. Les « classes moyennes laborieuses oubliées » par le législateur* *19*
   - *b. Les classes moyennes : ces « soutiers de l'économie »* *22*
3. Après-guerre : les classes moyennes contre l'abus fiscal (1945-1950) 22
   - *a. Les classes moyennes : tous ensemble contre le « fisc »* *23*
   - *b. « Non à l'assistanat » : les classes moyennes et la lutte contre la sécurité sociale* *24*
4. Le moment Pierre Poujade (1951-1958) 26
   - *a. Le poujadisme : mobiliser les classes moyennes à travers le prisme national* *26*
   - *b. De la classe moyenne au Français moyen* *28*
5. Les classes moyennes et l'impôt sur la consommation (1968-1980) 28
   - *a. Avec la TVA, « Tout Va Augmenter »* *28*
   - *b. « L'insurrection » de Gérard Nicoud* *29*
   - *c. La normalisation giscardienne : faire du contribuable moyen un interlocuteur plutôt qu'un suspect systématique* *30*
6. La gauche au pouvoir et la décentralisation (1981-1995) 32
7. Au chevet des classes moyennes lors des crises de 1993 et 2008 33
8. En contre-point : un débat qui dépasse les frontières 35

PARTIE II. Impact de la redistribution sur les classes moyennes : comparaison internationale **40**

1. Comment mesurer l'impact de la redistribution sur les classes moyennes ? 41
   - *a. Hypothèses pour la construction des indicateurs* *41*
   - *b. La comparaison des revenus, des taux d'imposition et des transferts des ménages* *47*
2. Les prélèvements obligatoires en France comparés à d'autres pays développés 50
   - *a. Le niveau et la composition globale des prélèvements obligatoires en Europe* *50*
   - *b. L'impôt sur le revenu pèse relativement peu sur les classes moyennes par rapport aux autres pays développés* *52*
   - *c. Prise en compte des cotisations sociales* *54*
   - *d. La part des impôts indirects dans le revenu est plus élevée chez les bas revenus* *59*
3. Les transferts sociaux en France comparés à d'autres pays développés 61
   - *a. Les prestations non-contributives sont faibles en France par rapport aux autres pays développés* *61*
   - *b. Les transferts contributifs sont à l'inverse très développés en France et les classes moyennes en bénéficient largement* *62*

4. Une tentative de bilan de la redistribution : qui perd, qui gagne ?.....65
a. Premier bilan partiel : les impôts sur le revenu versus les transferts non-contributifs..... 65
b. Second bilan de la redistribution 69
c. Les limites de l'exercice..... 73

Annexes 75

1. Les sources de données par pays et par indicateurs 75
2. Programme SAS de travail sur les données LIS 76
3. Taux de prélèvement par décile de niveau de vie et par pays 78
4. Taux de transferts par décile de niveau de vie et par pays 80

Bibliographie 82

Abstract

As one may have heard from hearsay, middle classes often appear as "the forgotten category" of the welfare state. But are they really disadvantaged by the social assistance system and penalized by taxation? Through a comparative study of several developed countries and via mobilizing the harmonized data from the Luxembourg Income Study, this research focuses on the contribution of middle classes to financing social welfare and public services. On the other hand, the study tries to get an idea of whether middle classes are benefitting or not from monetary transfers in exchange for their contribution. One of the main findings of this study is to show that in France the socio-fiscal system is poorly redistributive compared to various other countries: monetary transfers from upper income classes towards more modest income classes are less pronounced than elsewhere. As a matter of fact, the upper-middle-classes are contributing, proportionally, as much or even more to finance the public budget as the richest 10% of the society. At the same time, lower-middle-classes get lower support from the welfare state compared to other countries like Finland, Sweden, Italy but also Ireland and the United Kingdom.

Note de synthèse

Les classes moyennes sont-elles, comme on l'entend parfois, les grandes oubliées de l'État Providence, négligées par les dispositifs d'aides sociales tout en étant lourdement ponctionnées par l'administration fiscale ? À travers une étude comparative dans plusieurs pays développés, mobilisant les données harmonisées de la Luxembourg Income Study, nous étudions dans quelle mesure les classes moyennes contribuent au financement de la protection sociale et des services publics et, réciproquement, quelle est l'importance des transferts monétaires dont elles bénéficient. Il ressort de ce travail qu'en France, le système socio-fiscal est peu redistributif par rapport à de nombreux autres pays développés : les transferts monétaires des catégories aisées vers les plus modestes sont moins élevés qu'ailleurs. À tel point que les classes moyennes supérieures contribuent, en proportion, autant sinon plus à l'impôt que les 10% de la population les plus aisés. Inversement, les classes moyennes inférieures sont peu soutenues par l'État-Providence comparativement à ce que l'on observe en Finlande, en Suède, en Italie, mais également en Irlande et au Royaume-Uni.

Classes moyennes et redistribution : un débat qui ne date pas d'hier

Trop riches pour bénéficier des aides sociales, mais suffisamment riches pour payer des impôts ? C'est parfois en ces termes qu'est posé le débat public concernant la place des classes moyennes dans le financement des dépenses de l'État. Au cours des dix dernières années, la question a fait l'objet de nombreuses controverses, certains critiquant d'ailleurs les dérives de « l'assistanat » consistant à verser des aides trop élevées aux plus démunis, lesquelles seraient essentiellement financées par les classes moyennes.

Dans ces discussions, les classes moyennes sont souvent prises à témoin. À la fois par les libéraux qui souhaitent une moindre intervention de l'État dans l'économie : l'argumentation consistant à dire que les classes moyennes supportent une charge fiscale trop lourde — voire confiscatoire — pour des politiques sociales inefficaces. Inversement, les socio-démocrates mettent en avant l'idée que l'État-Providence a toujours eu pour objectif de bien traiter les classes moyennes, en leur fournissant les aides sociales et les services publics indispensables. La divergence de point de vue tient non seulement à des idéologies différentes, mais aussi au flou qui entoure la notion de classes moyennes. Si l'on peut dire une chose et son contraire à leur sujet, c'est que personne n'arrive à se mettre d'accord sur la définition des classes moyennes.

Une analyse historique des débats sur la fiscalité et les politiques publiques depuis plus d'une centaine d'années en France montre que l'absence de convergence autour d'une définition claire et unique des classes moyennes peut être comprise comme résultant de l'intérêt bien compris de chaque parti de se servir des classes moyennes comme d'une surface de projection des aspirations de la population. De nombreuses études montrent que, dans la plupart des pays, la grande majorité de la population se reconnaît dans l'appellation « classes moyennes » (rares sont ceux qui se désignent comme « riches » ou « pauvres »). Et, dans le débat public, tout le monde a intérêt à en jouer. Parler au nom des classes moyennes, c'est obtenir l'attention — voire les suffrages — du plus grand nombre.

Historiquement, la notion de classes moyennes a pu être ainsi instrumentalisée à la Belle époque par les promoteurs d'un nouvel impôt sur le revenu qui serait progressif, en arguant du fait que cette mesure améliorerait le sort des « *petits contribuables* » ; les opposants à la création de cet impôt, se regroupant sous la bannière de « *l'association de défense des classes moyennes* » mettaient alors en avant le fait que cet impôt ressemblerait à de « *l'inquisition fiscale* » et contribuerait à la « *pressurisation disproportionnée des classes moyennes* ». Plus tard, face au Front Populaire et Léon Blum, un organisme portant le nom de Confédération générale des classes moyennes explique que les impôts contribuent à rendre « *la vie chère* » et que « *le collectivisme qui monopolise au nom de l'État (… fait) mourir à petit feux les classes moyennes* ». Après la Seconde guerre mondiale, une autre association s'oppose à la hausse des prélèvements obligatoires au motif que le « *poids de l'impôt écrase les classes moyennes comme un citron pressé* », idée reprise par Pierre Poujade dans les années 1950. Et l'on pourrait égrainer encore longtemps les combats politiques menés au nom des classes moyennes.

Dans d'autres pays aussi, les classes moyennes sont tiraillées de toute part. Barack Obama, président démocrate américain, a notamment créé un groupe de réflexion cherchant à « *mieux connaître les conditions de vie des classes moyennes* » afin de proposer des dispositifs en direction des familles ayant des enfants en bas-âge, celles dont les enfants veulent poursuivre des études universitaires ou les personnes ne pouvant mettre suffisamment d'argent de côté pour leur retraite. Lors de sa campagne électorale en 2012, il proposait de réduire les impôts pesant sur les classes moyennes : « *We cut taxes for middle class families because I believe that we do best when the middle class is doing well* ». En Suède, le socialiste Olof Palme défendait l'idée que, pour maintenir la cohésion sociale, les dispositifs publics ne doivent pas exclusivement se concentrer sur les plus démunis, ils doivent aussi intégrer les classes moyennes, afin que toutes les franges de la société soient impliquées dans la solidarité nationale.

Les classes moyennes : de qui parle-t-on ?

Dans la lignée de nos travaux précédents, et après avoir longuement discuté les différentes définitions possibles des classes moyennes, nous considérons que font partie des classes moyennes les ménages dont le niveau de vie — c'est-à-dire le revenu disponible <u>après</u> impôt et versement des aides sociales rapporté au nombre d'unité de consommation — se situe autour de la médiane. Dans la répartition de la population en déciles de niveaux de vie (chaque décile comprend 10% de la population et les déciles sont ordonnés des plus modestes aux plus aisés), font partie des classes moyennes les 50% de la population appartenant aux déciles 4, 5, 6, 7 et 8. Les 30% de la population les plus modestes sont appelés « bas revenus » et les 20% de la population les plus aisés sont appelé « hauts revenus ». Les classes moyennes correspondraient, selon nos estimations pour 2012, à des ménages dont le revenu <u>avant</u> impôt se situe entre 1200€ et 2700€ par mois pour une personne.

Définition des classes moyennes (calculs à partir des déciles de niveaux de vie)

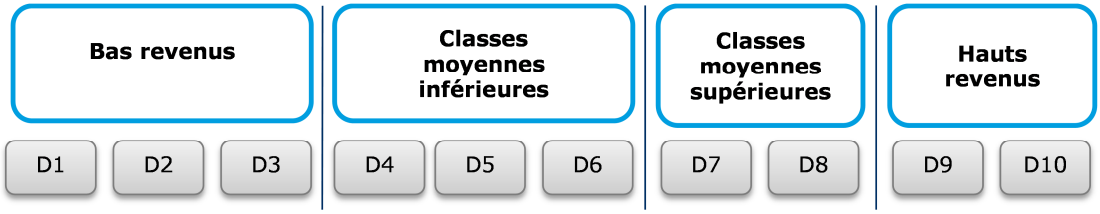

La particularité des prélèvements obligatoires français

La France est un des pays d'Europe où les prélèvements obligatoires sont les plus élevés : ils représentent 43% du PIB français, contre 36% en moyenne dans l'Europe des 27. La France fait partie, avec le Danemark (48%), la Suède (46%), la Belgique (44%), l'Autriche (42%), l'Italie (42%) et la Finlande (42%) des pays où l'État intervient le plus dans l'économie.

La structure des prélèvements français est assez atypique dans le paysage européen. En effet, les entreprises contribuent proportionnellement plus qu'ailleurs au financement des politiques publiques. Les entreprises paient à la fois davantage d'impôts qu'ailleurs (leur contribution représente 13% du PIB, contre 10% en moyenne dans l'Union Européenne des 27) et plus de cotisations sociales (les cotisations employeurs atteignent 11% du PIB, contre 7% dans l'ensemble de l'UE 27). Notre système se caractérise également par un impôt sur le revenu plutôt faible : il représente 8% du PIB[1], soit beaucoup moins dans les pays nordiques (Danemark, 24%, Suède, 16%, Finlande 13%), la Belgique (12%) et l'Italie (12%). Il est même inférieur à ce que l'on observe au Royaume-Uni (10%) et équivalent à celui constaté en Irlande

[1] Ce chiffre tiré du rapport d'Eurostat, *Taxation trends in the European Union*, édition 2012, considère comme impôts sur le revenu pour la France le cumul de l'impôt sur le revenu (IR) et des contributions sociales employés (CSG et CRDS). Dans la suite du document, nous appellerons « Impôt sur le revenu », l'IR seul. Les contributions et cotisations sociales employés sont présentées ensuite.

(8%). Globalement, l'impôt sur le revenu en France rapporte deux fois moins de ressources à l'État que la TVA (8% du PIB pour l'IR, contre 15% pour la TVA).

Poids des différents prélèvements obligatoires pour les pays de l'UE 27

En % du PIB

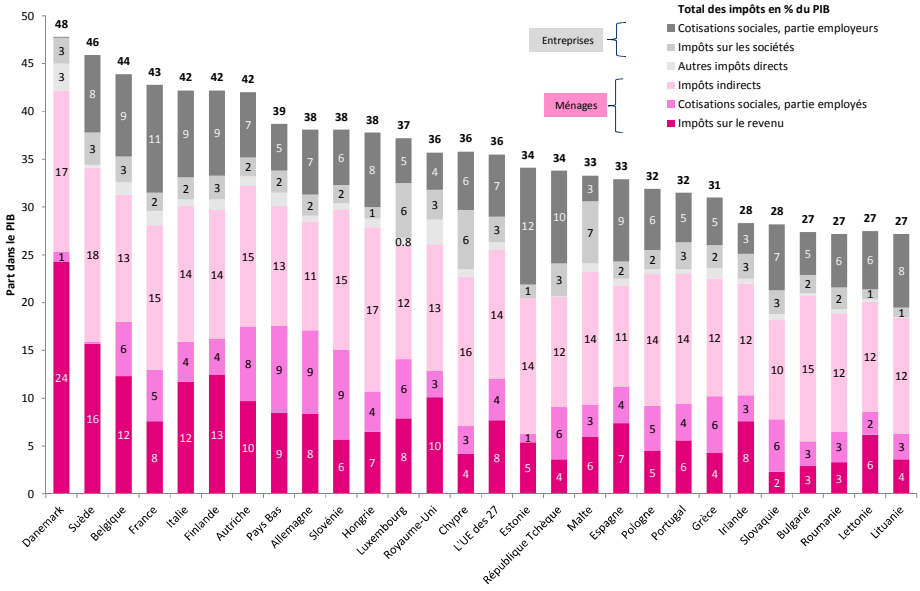

Source : Calculs du CREDOC à partir des données Eurostat, *Taxation trends in the European Union*, édition 2012.
Lecture : Les prélèvements obligatoires représentent 43% du PIB en France en 2011 : ils sont composés des impôts sur le revenu (y compris la CSG et la CRDS (8%), des cotisations sociales payées par les employés (4%), des impôts indirects (14%), des autres impôts directs (2%), des impôts sur les sociétés (2%) et des cotisations sociales employeurs (11%).

En France, l'impôt sur le revenu redistribue peu les cartes

Dans la plupart des pays développés, l'impôt sur le revenu est progressif, dans le sens où le taux d'imposition est plus élevé dans les tranches de revenus supérieures que dans les tranches de revenus inférieures. La particularité de la France, comparativement à d'autres nations, réside en ceci que l'impôt sur le revenu pèse très peu dans le revenu disponible des ménages : on prélève finalement peu sur l'ensemble des catégories de la population et, comparativement avec les autres pays, cet impôt se trouve être faiblement redistributif. La redistribution est bien plus marquée au Danemark, en Suède, en Finlande ou en Norvège. Elle l'est même davantage aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie ou au Canada, des pays pourtant plus empreints de libéralisme économique.

Importance de l'impôt sur le revenu par rapport au revenu disponible

Par pays et par décile de niveau de vie

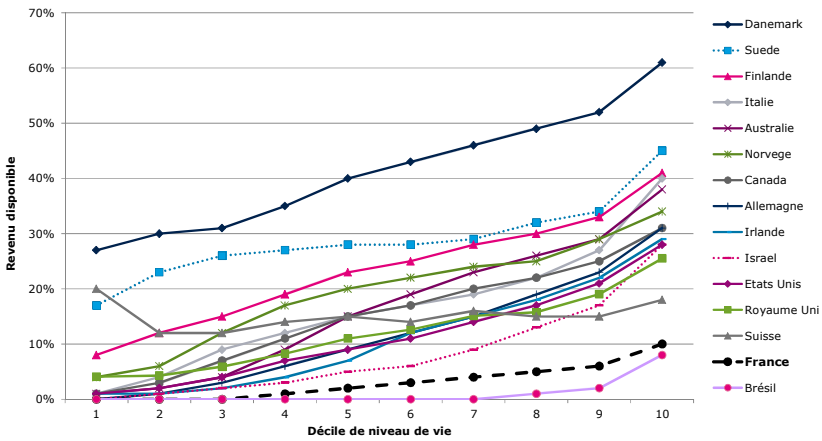

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study
Lecture: Au Danemark, l'impôt sur le revenu acquitté par les 10% des ménages les plus modestes, représente 27% de leur revenu disponible alors qu'il constitue 8% du revenu disponible en Finlande.

Les cotisations sociales pèsent autant sur les classes moyennes que sur les hauts revenus

Les cotisations sociales[2] des salariés représentent une part très importante des prélèvements obligatoires auxquels sont assujettis les ménages. Les Français y consacrent une part significative de leurs revenus, plus élevée que dans la plupart des pays. Et le dispositif en vigueur en France fait que les classes moyennes supérieures contribuent, en proportion de leur revenu disponible, autant sinon plus que les hauts revenus. Les classes moyennes inférieures contribuent, en proportion, à peine moins que les hauts revenus. La progressivité de ce prélèvement n'est manifeste que pour les quatre premiers déciles, contrairement à ce que l'on observe en Irlande, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Finlande, en Norvège, en Suède, en Italie, etc.

Poids des cotisations sociales employés par rapport au revenu disponible

Par pays et par décile de niveau de vie

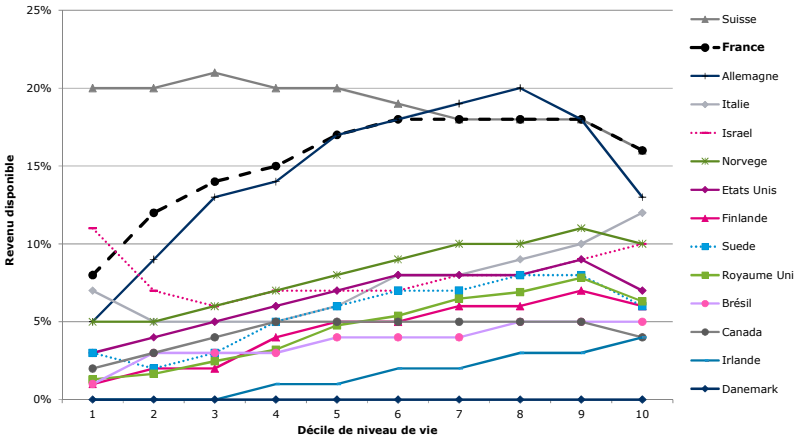

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study
Lecture: En France, les cotisations et contributions sociales payées par les 10% des ménages les plus modestes, représentent 8% de leur revenu disponible.

La TVA plombe le budget des bas revenus et des classes moyennes inférieures

Les impôts indirects (et notamment la TVA) représentent une part importante du budget des ménages, en France comme ailleurs. Or, ces taxes sont dégressives : elles pénalisent, en proportion, davantage les ménages modestes et les classes moyennes inférieures. Cela tient au fait que la TVA est un impôt sur la consommation et que les ménages modestes consomment la plupart de leur revenu ; les plus aisés peuvent épargner des ressources qui échappent à la TVA.

Poids des impôts indirects dans le revenu disponible

Par pays et par décile de niveau de vie

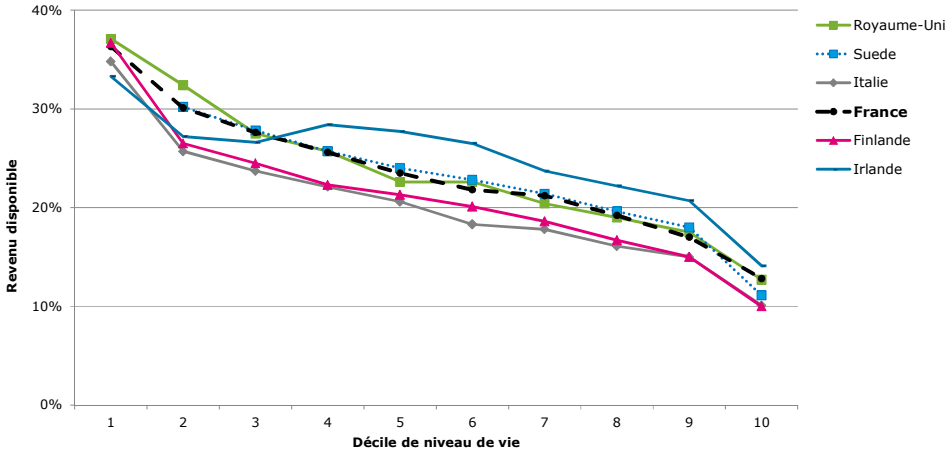

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de résultats du modèle de micro-simulation EUROMOD
Lecture: En Italie, les impôts indirects payés par les 10% des ménages les plus modestes représentent 35% de leur revenu disponible.

[2] Les cotisations sociales employés comprennent les contributions sociales (CSG et CRDS).

Peu d'aides sociales pour les classes moyennes inférieures

Du côté des versements en direction des ménages, on distingue d'un côté les transferts non-contributifs regroupant surtout des aides sociales (minima sociaux, allocations logement, prestations familiales et couverture maladie) et, d'un autre côté, les transferts contributifs fonctionnant un peu sur le mode d'une assurance ou d'une prévoyance (chômage, retraite, salaire de remplacement en cas de maladie prolongée, etc.). L'ensemble de ces dépenses de protection sociale représente 33% du PIB en France, ce qui classe notre pays en deuxième position en Europe, juste derrière le Danemark (33,4%).

Si l'on ne regarde, dans un premier temps, que les aides sociales, on constate que la France est moins redistributive que ses voisins, et ce, pour l'ensemble des ménages. Les 10% les plus modestes reçoivent 31% de leurs revenus disponibles en transferts sociaux. À titre de comparaison, ce taux s'élève à 82% au Danemark, 69% en Suisse, 57% en Irlande et 49% au Canada. La France reste en bas du classement en termes d'aide aux classes moyennes (11e sur 15), notamment aux classes moyennes inférieures : les transferts ne représentent que 5% de leur revenu disponible, contre 19% au Royaume-Uni. Cela tient à la nature même du système de protection sociale en France, plutôt bismarkien et fondé sur un principe d'assurance des cotisants.

Part des transferts non-contributifs dans le revenu disponible
(minima sociaux, prestations familiales, couverture maladie, allocations logement)
Par pays et par décile de niveau de vie

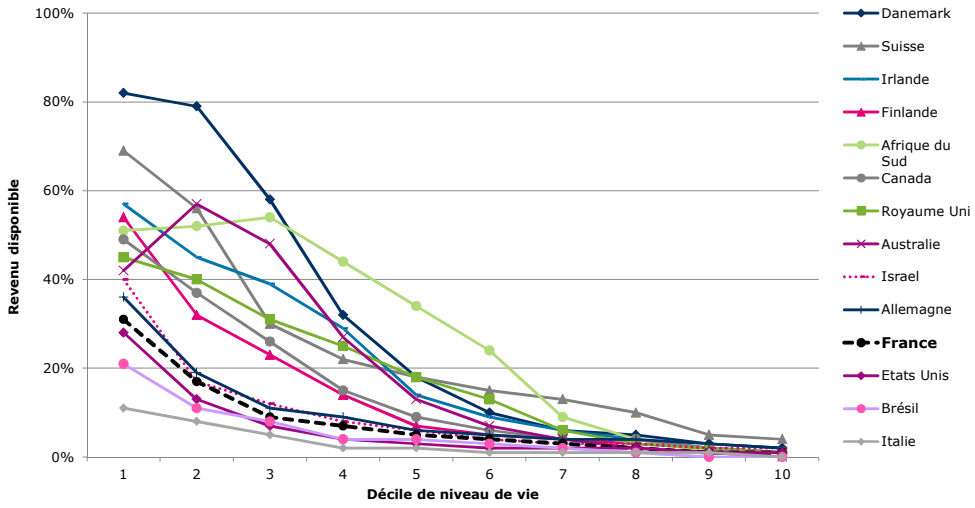

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study
Lecture : Au Danemark, les transferts non-contributifs des 10% des ménages les plus pauvres représentent 82% de leur revenu disponible.

Un système de retraite et de chômage favorable aux hauts revenus

En France, le système d'assurance contre le chômage et de prévoyance pour la retraite est faiblement redistributif. Un salarié qui perçoit un salaire élevé percevra des indemnités chômage élevées s'il perd son emploi. Les retraités perçoivent également des pensions plus ou moins en proportion avec le salaire antérieur. Dans d'autres pays, des indemnisations forfaitaires et limitées rendent ces transferts contributifs nettement plus redistributeurs.

Avec un versement de pensions de retraite et d'allocations chômage élevées et proportionnelles au salaire, la France est plutôt généreuse à l'égard de ses classes moyennes : pour les classes moyennes supérieures, notre pays se classe en première position dans le palmarès des transferts contributifs, ex-aequo avec l'Italie. Mais, c'est dans le haut de l'échelle des revenus que la France se distingue particulièrement : les hauts revenus perçoivent plus de 30% de leurs revenus en transferts contributifs, soit un pourcentage nettement plus élevé que tous les autres pays étudiés, et — contrairement à ce que l'on observe ailleurs — aussi élevé que celui des classes moyennes supérieures. Globalement, la redistribution entre les plus aisés et les plus modestes est faible : assurance chômage et pension retraite représentent 38% du revenu

disponible des 10% de la population les plus pauvres, contre 32% de celui des 10% les plus riches. Au Royaume-Uni, ces proportions varient de 46% à 8%.

Taux de transfert contributif
(allocations chômage, pension de retraite, salaires de remplacement lors d'arrêts maladies…)
Par pays et par décile de niveau de vie

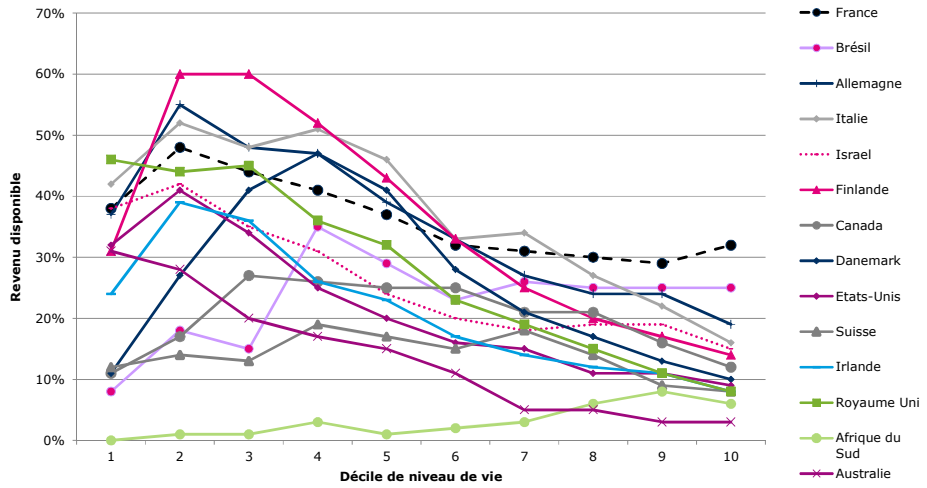

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)
Lecture : Au Royaume-Uni, les revenus des ménages du premier décile proviennent pour 46% des transferts contributifs.

Bilan global : des classes moyennes inférieures peu soutenues et des classes moyennes supérieures qui contribuent plus que les hauts revenus

Le bilan global, du point de vue des ménages, des transferts monétaires avec l'État présente plusieurs particularités en France. Tout d'abord, l'ensemble des prélèvements (impôts sur le revenu + TVA et autres impôts indirects + cotisations sociales) avoisine 40% dans la plupart des catégories de revenu. Non seulement ces prélèvements ne sont pas redistributifs, mais on constate au contraire une dégressivité de l'effort : plus on dispose d'un niveau de vie élevé, moins on consacre une part importante de ses revenus au financement de l'État Providence. Les 10% des ménages les plus modestes paient des cotisations et des impôts équivalents à 46% de leur revenu disponible, contre 39% chez les 10% des ménages les plus aisés. La situation de la France est atypique. Cela tient à la forte dégressivité des impôts indirects (taxes sur la consommation) et à la faible progressivité de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales.

Total des prélèvements obligatoires
Par pays et par décile de niveau de vie

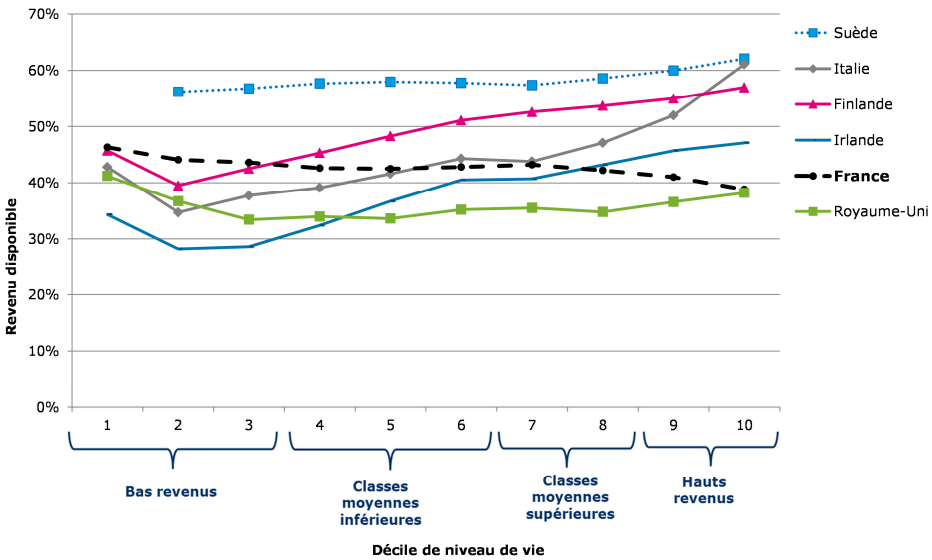

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Les transferts reçus sont, en revanche, plutôt redistributifs : ils représentent 69% du revenu disponible des 10% de la population les plus pauvres, contre 33% de celui des 10% les plus riches. La France présente cependant une autre spécificité : les hauts revenus reçoivent, en proportion de leur niveau de vie, autant d'argent de l'État que les classes moyennes supérieures.

Total des transferts

Par pays et par décile de niveau de vie

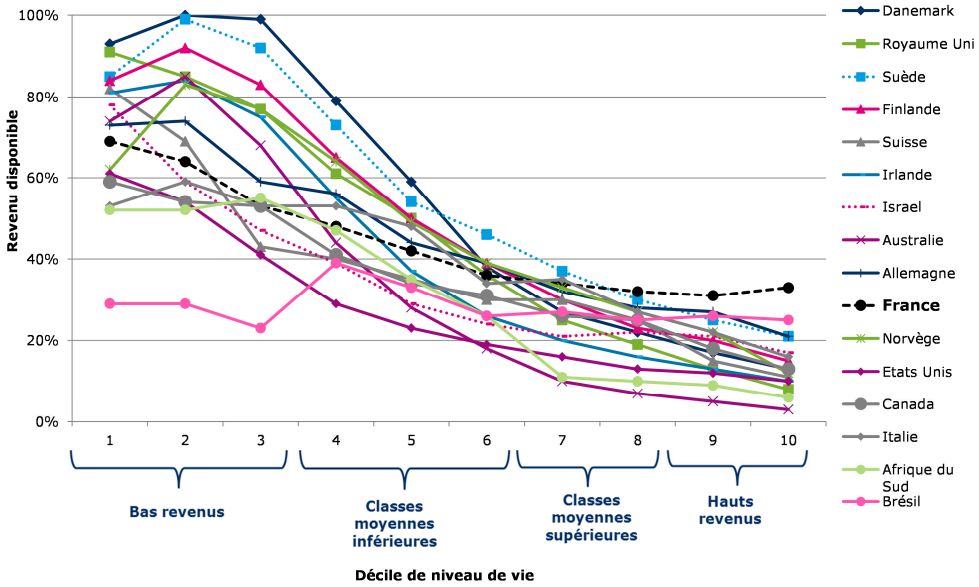

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Tant et si bien qu'au bout du compte, lorsqu'on fait un bilan des transferts positifs et négatifs, les classes moyennes supérieures contribuent proportionnellement davantage que les 10% des ménages les plus aisés ; en proportion de leur revenu disponible, le dernier décile contribue même moins que les déciles 6, 7, 8 et 9. Ce phénomène est vraiment propre à la France : dans aucun autre pays, les ménages les plus riches contribuent moins, en proportion que les ménages disposant de revenus inférieurs. Cette redistribution à l'envers du système socio-fiscal en haut de la hiérarchie des revenus est sans doute de nature à entretenir, dans l'opinion, l'idée que les plus aisés auront plus facilement les moyens d'échapper à l'impôt que les classes moyennes, tout en percevant des aides qui peuvent sembler indues compte tenu de leur niveau de vie. En bas de l'échelle sociale, le bilan est plutôt positif pour les bas revenus mais, en France, le soutien des ménages les plus modestes ou des classes moyennes inférieures est plus faible qu'au Royaume-Uni, en Suède, en Finlande ou en Irlande. Dans ces pays, en particulier, le 4^{e} décile est nettement plus bénéficiaire de la redistribution socio-fiscale qu'en France. Cette réalité peut nourrir le malaise des classes moyennes inférieures, lesquelles se sentent exposées à de fortes contraintes budgétaires sans pouvoir compter sur les politiques sociales.

Bilan global de la redistribution sociale et fiscale : comparaison internationale

Transferts en proportion du revenu disponible - Par pays et par décile de niveau de vie

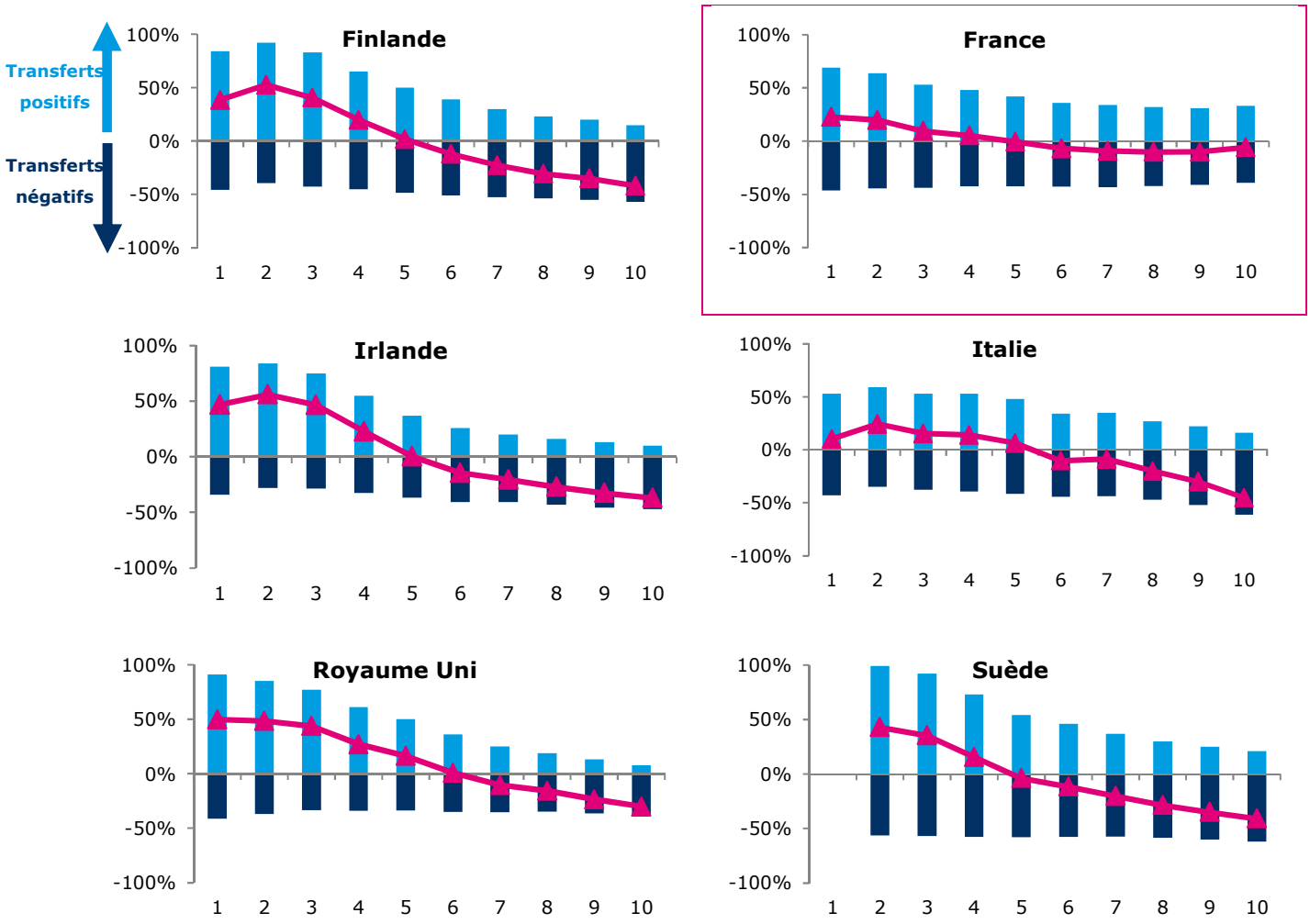

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study
Lecture : Au Royaume-Uni, les ménages du premier décile contribuent aux prélèvements à hauteur de 41% des revenus disponibles, et reçoivent 91% de leurs revenus en transferts sociaux contributifs et non-contributifs (revenus de remplacement compris). Leur gain net est de 50%.

Gains nets d'après le bilan global de la redistribution

Par pays et par décile de niveau de vie

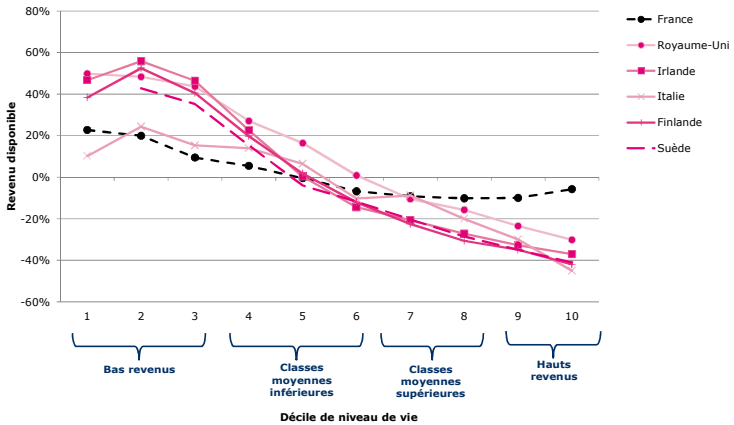

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

PARTIE I –
Le débat « Classes moyennes et redistribution » : un serpent de mer

Les débats récents — et parfois polémiques — relatifs à l'impact des politiques sociales et fiscales sur les classes moyennes ne datent pas d'hier. Les chapitres qui suivent montrent que cette question est récurrente depuis au moins une centaine d'années en France. Nous verrons aussi qu'elle anime le débat public dans de nombreux autres pays.

Cette partie est constituée de 8 sections relativement courtes : les 7 premières analysent, d'un point de vue historique, la manière dont la notion de classes moyennes a pu être mobilisée en France dans les débats relatifs à la fiscalité et aux politiques sociales ; la dernière section présente un contre-point faisant état des débats contemporains dans plusieurs autres pays (Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis, pays du Nord de l'Europe, Grèce et Italie).

Aborder le sujet des classes moyennes soulève nécessairement la question de leur définition. Mais c'est là que les difficultés commencent, en raison du caractère protéiforme et hétéronome du concept. La signification que prend la notion de classes moyennes dépend largement de son usage et son acceptation dans différents contextes historiques marqués par la spécificité des débats, des controverses ou encore des enjeux animant les acteurs sociaux. Dans cette optique, nous partons de l'idée que la notion de classes moyennes est autant le fruit de débats historiques que l'objet de controverses contemporaines. Ainsi, on peut dire d'emblée, qu'il n'existe pas de définition uniforme des classes moyennes.

1. Financer l'État providence, contre ou avec les classes moyennes ? (1900-1914)

Comme le souligne Jean Ruhlmann dans son livre sur la genèse de la classe moyenne en France, la modernisation des structures étatiques au début du XXe siècle coïncide avec la création des premiers mouvements politiques ayant explicitement pour but la défense des classes moyennes. Sous cet angle, les classes moyennes sont souvent représentées comme les principaux tributaires des différentes étapes de la modernisation de l'État visant la mise en place d'un régime social fondé sur la redistribution et la progressivité des barèmes d'imposition. Un État qui se fixe comme objectif l'amélioration des conditions matérielles des individus les moins bien lotis, mais aussi de l'ensemble de sa population, ne peut se soustraire à la question du financement de cette politique. À la fin du XIXe siècle, l'amélioration de la condition ouvrière, à travers une législation sociale qui tente de corriger l'asymétrie des niveaux de revenus, rend incontournable la recherche de nouvelles sources financières[3]. C'est dans cette perspective que surgit au passage du XIXe au XXe siècle la question de la réforme de la fiscalité sur le revenu[4]. Au tout début de la Belle Epoque, une cascade de propositions et de projets présentés entre autres par Jaurès (1894), Cochery (1896), Klotz (1898) et Caillaux (1900) font surface et

[3] Notons toutefois que l'État social français n'est qu'à ses débuts. Le poids des prélèvements ne dépasse pas les 10% du revenu national et les dépenses sociales n'atteignent même pas 1% du PIB. *Cf.* DELALANDE Nicolas, « Statistiques fiscales, inégalités sociales et espace public », dans TOUCHELAY Béatrice et VERHEYDE Philippe (dir.), *La Genèse de la décision dans la France du XXe siècle : Chiffres publics, chiffres privés.* Pompignac, 2009, p. 163-180.
[4] *Cf.* LASCOUM Pierre, LE GALES Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments,* Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

menacent aussitôt l'équilibre, certes fragile, de l'univers politique par leur caractère réformiste. Comme la plupart des autres grands pays européens, tels l'Allemagne ou le Royaume-Uni, mais aussi à l'instar des États-Unis, la France se voit dans l'obligation de réformer profondément son régime fiscal. Afin d'accroître la capacité d'intervention de l'État en matière sociale, la mise en place d'un impôt progressif sur les revenus constituait la principale nouveauté commune à l'ensemble des projets cités ci-dessus. Selon les défenseurs de cet impôt, celui-ci offrait deux types d'avantages à la fois sociaux et politiques. Premièrement, une imposition progressive des revenus permettait une répartition plus égalitaire de la charge fiscale. En effet, la fiscalité en vigueur s'appuyait essentiellement sur les recettes en provenance de la douane et les taxes de consommation pénalisant notamment les revenus modestes. Deuxièmement, la levée d'un impôt progressif sur le revenu offrait une meilleure maîtrise des finances publiques parce qu'il améliorait la prédictibilité budgétaire. Pris sous cet angle, le succès des politiques sociales apparaissait comme inexorablement conditionné par la capacité d'extraction fiscale de l'État.

Toutefois, interpréter la mise en place de la taxe progressive sur le revenu comme conséquence directe de la modernisation des politiques sociales serait réducteur. Pour mieux comprendre l'urgence qui plane sur les réformes du système fiscal à l'époque, il convient de rappeler que l'expérience de la guerre franco-allemande de 1870-1871 a fait comprendre aux décideurs politiques que les guerres modernes nécessitent des moyens financiers colossaux. Dans cette optique, le projet de l'impôt progressif sur les revenus, bien qu'il fut rejeté à répétition pendant plus d'un demi-siècle, a été finalement adopté à un moment où la menace d'une nouvelle guerre, gourmande en argent, devint prééminente. Le 15 juillet 1914, l'Assemblée nationale vota une loi instaurant l'impôt direct et progressif sur les revenus. Quinze jours plus tard, la Première guerre mondiale débutait.

a. Les classes moyennes citées comme témoins dans la controverse autour de l'impôt progressif sur le revenu

Pendant la décennie qui précède son adoption, l'idée d'un impôt direct sur le revenu suscite une controverse nourrie qui divise le paysage politique en adversaires et défenseurs du nouvel impôt. Jusqu'en 1914, aucune proposition n'aboutit faute de soutien et de majorité politique[5]. Politiquement, la question de l'impôt sur le revenu était une sorte de chiffon rouge suscitant des réactions d'urticaire chez les uns et le plus grand enthousiasme chez les autres. Malgré une grande diversité d'adversaires de l'impôt venant d'horizons très différents, tous se rangent derrière une même et commune devise : *« Non à l'inquisition fiscale ! Non à la pressurisation disproportionnée des classes moyennes*[6] *».* L'idée selon laquelle ce seraient notamment les classes moyennes qui souffriraient de l'instauration du nouvel impôt semble faire l'unanimité au

[5] *Cf.* DELALANDE Nicolas, *Les Batailles de l'impôt : Consentement et résistances de 1789 à nos jours,* Paris, 2011.
[6] *Cf.* GUYOT Yves, « La confiscation fiscale », EFS, n° 15, juin 1909, p. 15, cit. in. RUHLMANN Jean, *Ni bourgeois, ni prolétaire : La défense des classes moyennes en France au XXe siècle,* Paris, Editions du Seuil, 2001, p. 108.

sein du camp des adversaires au-delà des différentes convictions partisanes et des intérêts catégoriels qui le traversent.

Néanmoins, il peut paraître surprenant que les couches intermédiaires soient ainsi invoquées au nom de la lutte contre un impôt qui ne les concerne qu'à la marge. Car, l'impôt sur le revenu touche avant tout les catégories aisées et non pas les classes moyennes à proprement parler. Jean Ruhlmann note à ce sujet : *« L'impôt complémentaire [i.e. sur le revenu] frappe particulièrement les « haute » et « bonne » bourgeoisies, qui forment les 188 000 revenus supérieurs à 10 000 francs, la tranche immédiate inférieure se composant plutôt de boutiquiers très aisés et de fonctionnaires bien payés. (...) Force est de constater que cette imposition ne concerne en rien les quelque 1,5 million de patentés commerçants petits et moyens, 8 millions de petits propriétaires, et 2 millions de rentiers exonérés du versement de l'impôt »*[7]. Comment donc expliquer ce hiatus entre une réalité fiscale qui ne concerne que quelques 200 000 contribuables (sur un total de 11 millions de foyers) et un discours politique qui fait valoir la défense des classes moyennes représentantes de la majeure partie du corps social ?

b. À chacun sa classe moyenne – à chacun sa vision de l'impôt

Loin d'être une minorité sans défense, les quelques centaines de milliers de contribuables directement touchés par l'impôt sont bien organisés et disposent d'un vaste réseau de contacts institutionnels et politiques. Ainsi, les organisations professionnelles, la droite progressive et les groupements agricoles ainsi que les associations d'industriels et de commerçants renforcent les rangs des adversaires de l'impôt. Tous se réunissent sous la bannière des « ligues contre l'impôt », organisations existant depuis une vaste mobilisation politique contre l'impôt sur l'héritage en 1890. La recherche universitaire ne reste pas à l'écart de cette mobilisation. Bien au contraire, elle est également mise à contribution pour mener à bien le combat contre Joseph Caillaux, Ministre des Finances sous la IIIe République et figure emblématique de la réforme fiscale et de l'impôt progressif sur le revenu. Maurice Colrat, leader et porte-parole du mouvement contestataire, crée un organisme de recherche ayant pour nom l'Association d'Études Fiscales et Sociales. Les objectifs de l'organisme sont multiples. D'abord il s'agit d'offrir aux économistes et universitaires contributeurs un cadre institutionnel qui leur donne des moyens matériels pour leur recherche (fournitures, édition, organisation de colloques, contacts presse etc.), ensuite l'association fixe un horizon de valeurs communes aux contributeurs qui souhaitent participer au combat contre l'impôt. Le but déclaré de toute recherche étant de démontrer les conséquences néfastes de l'impôt sur la croissance économique en général et sur le niveau de vie des classes moyennes en particulier.

[7] RUHLMANN Jean, *op. cit.* 2001, p. 109.

Ainsi, Colrat oriente non seulement les travaux scientifiques mais aussi le discours et l'argumentaire politique qu'il porte dans les médias. Petit à petit le combat contre l'impôt se transforme en une défense des classes moyennes contre l'État dirigiste, interventionniste et liberticide. Dans cette optique, les classes moyennes sont principalement définies contre l'État social, ce qui permet à Colrat de jouer sur les inquiétudes d'un large spectre de contribuables face au projet de réformes fiscales. Le sous-bassement idéologique de cette mobilisation comporte à la fois les ingrédients d'un libéralisme économique et d'un traditionalisme républicain. Ainsi, une des maximes de Colrat s'exprime en devise révolutionnaire « Liberté, Egalité, Propriété »[8]. Dans cette perspective, les classes moyennes sont représentées à la fois comme héritières de la révolution française et comme symboles de l'intégrité et de la préservation de la propriété privée, laquelle serait une garantie de la paix sociale.

Fin 1908, l'association de Colrat change de nom et prend l'appellation d'Association de défense des classes moyennes (ADCIM). L'adoption de la nouvelle nomenclature coïncide avec l'ouverture à l'international. L'ADCIM se rapproche, l'année de sa création, d'organisations sœurs lors du Congrès international des classes moyennes en Belgique[9]. L'entrée sur la scène internationale améliore la notoriété auprès du public français et attire de nombreuses personnes illustres telles qu'Emile Aimond, Edouard Aynard, Raymond Poincaré, Alexandre Ribot, Charles Benoist, Charles Prévet et Eugène Touron, qui se joignent tous à l'action de l'association. A partir de 1909, le couple « classes moyennes » et « fiscalité » devient le centre de gravité des débats autour de la mise en place d'un État social contenant un volet redistributif.

De leur côté, les défenseurs de l'impôt n'entendent pas laisser le monopole de la représentation des classes moyennes à la droite politique. En effet, à l'heure où la controverse sur la mise en place d'un impôt direct et progressif bat son plein, deux conceptions de la société française s'opposent. Et toutes les deux mettent la question fiscale en relation avec les classes moyennes. Les défenseurs du nouvel impôt s'inscrivent également dans la lutte pour les classes moyennes. A la différence près que cette défense ne se fait pas contre l'État mais grâce à l'État. Est mis en avant le fait que l'impôt progressif sur les revenus prend aux ménages aisés ce dont il a besoin pour financer des prestations sociales qui bénéficieront davantage aux petits contribuables. Le discours attire l'attention sur le fait que les bas revenus sont proportionnellement plus lourdement frappés par le système fiscal en vigueur, lequel serait générateur d'inégalités. Dans cette perspective, la mise en place du nouvel impôt est présentée comme une amélioration du sort matériel des « petits contribuables ». Cette catégorie floue recouvre plusieurs réalités socio-économiques différentes. Les classes défavorisées, populaires en font aussi bien partie que

[8] RUHLMANN Jean, *op. cit.* 2001, p. 103.
[9] LE BEGUEC Gilles, « Le moment de l'alerte fiscale », in GUILLAUME Pierre (dir.), *Regards sur les classes moyennes. XIXe et XXe siècles,* Talence, MSH Aquitaine, 1995, p. 147-163.

les classes moyennes inférieures. L'interventionnisme social de l'État permettrait à l'ensemble de ces classes de rétrécir le clivage qui les sépare des hauts revenus[10].

Une deuxième série d'arguments dont se servent les défenseurs de l'impôt est d'ordre moral, distinguant les « bons » et les « mauvais » revenus. Ainsi, les revenus du travail (de la classe populaire et de la classe moyenne inférieure) seraient plus dignes d'intérêt que les « rentes » et les revenus du capital ou encore les « gros salaires » des financiers. Le nouvel impôt serait une sorte de correctif moral destiné à taxer d'avantage le capital, fluide et insaisissable que le travail des classes moyennes inférieures.

Force est de constater que les discours en faveur ou contre l'impôt sur les revenus utilisent des **définitions différentes** des classes moyennes. Pour les adversaires de l'impôt elles désignent plutôt des professions libérales et indépendantes disposant de revenus se situant au-dessus de la moyenne, alors que pour les défenseurs de l'impôt les classes moyennes sont synonymes de « petits contribuables » souffrant des injustices et inégalités sociales.

En outre, l'usage du terme « classes moyennes » connaît une **différenciation selon les sources idéologiques mobilisées**. Les adversaires mettent en avant le caractère antirépublicain de l'impôt. Ainsi, la taxe progressive sur le revenu serait d'inspiration anglo-saxonne et par conséquent intrinsèquement incompatible avec l'égalitarisme républicain. On est ici dans l'évocation des valeurs révolutionnaires et du libéralisme politique et économique. Le libre jeu du marché et la mise en concurrence des compétences saurait mettre un terme à la distorsion des revenus. Toute tentative de régulation par l'impôt aurait inévitablement des effets pervers, tels que l'exil fiscal. La Belgique est notamment citée comme un pays qui pourrait accueillir bon nombre de réfugiés fiscaux français.

Enfin, les **opinions divergent** également **sur la question des pouvoirs politiques** que l'on est prêt à concéder à l'État. Car pour les opposants à l'impôt, la réforme fiscale signifierait une intrusion supplémentaire et non-justifiée de l'État dans la sphère privée. En effet, le calcul de l'impôt sur le revenu n'est possible qu'à la condition que les services fiscaux aient reçu préalablement les déclarations de revenus des contribuables. Or un tel système n'existait pas à l'époque et le simple fait de devoir déclarer à l'administration publique l'ensemble de ses revenus a été souvent perçu comme une entrave à la liberté individuelle sinon comme une violation de l'intimité du ménage par les pouvoirs publics. La terminologie mobilisée est particulièrement riche en expressions saillantes : « fléchage », « flicage fiscal », « méthodes inquisitoires » ou « taxe confiscatoire ».

[10] Pour une étude des différences de revenus entre les différentes catégories sociales voir PIKETTY Thomas, *Les hauts revenus en France au XXe siècle : Inégalités et redistributions 1901-1998,* Paris, 2001, ici p. 169 et suivantes.

On peut néanmoins aussi trouver des **points de convergence**. Défenseurs et détracteurs ont recours à la notion de « classes moyennes » pour une même raison. Ce sont des considérations stratégiques qui les amènent, à une époque où la société de masse donne la mesure et où la logique de la supériorité numérique règle les rapports de force en politique, à se réclamer des classes moyennes. Les partis politiques défendent souvent des intérêts bien spécifiques (soit ceux de commerçants, de petits industriels ou encore ceux de petits employés ou de fonctionnaires administratifs) et minoritaires qui sont peu audibles pour le reste de la société. Dans cette optique, le concept de « classes moyennes » peut servir de **concept écran** permettant de rassembler sous une même bannière des groupes disparates et des intérêts protéiformes.

En somme, le projet de l'impôt sur le revenu ne peut être étudié isolément, tant chez ses partisans que chez ses adversaires. La comparaison des stratégies argumentatives mobilisées pendant la controverse montre la multiplicité des usages du terme « classes moyennes ».

2. Politisation de la question fiscale : les classes moyennes entre « Front populaire » et « Front économique » (1936-1940)

Les revendications politiques du Front populaire ravivent les débats autour des classes moyennes. Les travailleurs indépendants et les chefs d'entreprise se dressent contre le dirigisme économique et une législation jugée trop contraignante sur le plan de la protection du travailleur mais aussi de la fiscalité, notamment en matière de prélèvements sociaux. Les classes moyennes resurgissent alors au sein d'un débat où de nouveau elles sont défendues à l'encontre d'une politique inégalitaire et hostile à leur égard.

De prime abord, ce débat peut surprendre. En effet, en janvier 1936, le premier gouvernement du Front populaire avait annoncé une série de mesures compensatoires en matière d'allègement des charges favorables aux classes moyennes indépendantes[11]. Or, en automne 1936, les tensions entre représentants des « classes moyennes » et le gouvernement s'accentuent. Alors que les engagements du gouvernement Léon Blum vis-à-vis des indépendants, des petits artisans, commerçants et entrepreneurs tardent à se réaliser, les positions se durcissent et les différents opposants se regroupent sous une même bannière, celle des classes moyennes.

a. Les « classes moyennes laborieuses oubliées » par le législateur

Les défenseurs des « classes moyennes » établissent leur stratégie, comme lors des mobilisations contre l'impôt progressif sur le revenu, en fonction des propositions du gouvernement. Ils ne forment pas une force de proposition unie mais plutôt une force d'opposition ponctuelle dans un rassemblement *ad hoc*. Cette situation change quelque peu au

[11] BERSTEIN Serge, *Histoire du parti radical,* Paris, Presses de la FNSP, 1980 et 1982, p. 386.

début de l'année 1937 lorsque le gouvernement du Front populaire lance deux nouveaux chantiers : « la lutte contre la vie chère » et « la semaine de 40 heures ». Face à ces deux nouvelles mesures, les indépendants s'organisent dans des structures plus pérennes leur servant d'organe de communication politique parce qu'elles considèrent que ces lois sociales vont à l'encontre de leurs intérêts économiques. Une grande partie du petit entrepreneuriat affiche son hostilité vis-à-vis des réformes en pensant qu'une augmentation des salaires combinée avec une réduction du temps de travail serait désastreuse pour la trésorerie des petites structures. Par l'intermédiaire du « Front économique », qui fait à la fois office de journal spécialisé dans les questions économiques et de plate-forme politique, une « classe moyenne laborieuse » revendique pêle-mêle, contre la réduction du temps de travail, pour un aménagement d'un espace de liberté pour l'artisanat, la petite et moyenne industrie et le commerce et contre les tentatives gouvernementales de contrôler les prix. Se rajoute à cela une demande d'une amnistie fiscale pour les retards de paiements d'impôts et un assouplissement de la future taxation des profits. Réunies sous la bannière du mouvement politique appelé Confédération générale des classes moyennes (CGCM), les petits entrepreneurs demandent encore une « liquidation du passé », c'est-à-dire des dettes et créances envers l'État, dans le cadre d'un concordat fiscal.

Or, si le Front populaire a tout d'abord consenti à un certain nombre de concessions, il n'allait pourtant pas satisfaire l'ensemble de ces demandes (Tableau 1). Même si des allégements fiscaux temporaires destinés à aider les petites et moyennes entreprises à faire face aux charges sociales accrues furent mis en place fin 1936, ces mesures compensatoires sont jugées insuffisantes[12].

[12] *Cf.* MAYER Nonna, *La boutique contre la gauche,* Presses de Sciences Po, 1986.

Tableau 1 – Les revendications de la défense des « classes moyennes laborieuses » et les promesses du rassemblement populaire (Front populaire)

Revendications contenues dans la presse de défense des classes moyennes (en 1936)	**Points correspondants et propositions de la plate-forme de Rassemblement populaire (en 1936)**
Détente et équité fiscales	Détente fiscale ; amnistie fiscale ; majoration du taux de l'impôt général sur les revenus supérieurs à 75000 francs ; taxation des profits des monopoles de fait
Aménagement des créances	Suspension des saisies et aménagement des dettes
Mesures en faveur du petit commerce	Révision des billets de fonds de commerce
Mesures d'ordre général concernant (entre autres) les classes moyennes	Suppression immédiate des mesures frappant les catégories les plus touchées dans leurs conditions d'existence par des décrets
Protection de la petite épargne et du petit capital	Réglementation de la profession de banquier, du bilan des banques et des sociétés anonymes, des pouvoirs des administrateurs anonymes ; réforme de la Banque de France ; garantie des intérêts des petits porteurs par la transformation du capital en obligations

Source : RUHLMANN Jean, *op. cit.* 2001, p. 420.

Déçue de la position hésitante du gouvernement, la Confédération générale des classes moyennes radicalise son discours. Ainsi apparaissent les premiers articles de presse qui présentent les classes moyennes comme principale victime des réformes sociales entreprises par le gouvernement du Front populaire. Cette nouvelle facette des classes moyennes en tant que « victimes » transparait bien dans les éditoriaux du « Front économique » : *« Le gouvernement a satisfait les revendications de la classe ouvrière. Pour les classes moyennes, sa sollicitude fut moins agissante. (...) on brime ainsi l'artisanat, le petit commerce (...) on ruine de plus en plus la classe moyenne (...) le péril collectiviste qui monopolise au nom de l'État (...) l'existence des classes moyennes est en jeu (...) on continue à faire mourir à petit feu les classes moyennes (...) on prépare leur désintégration physique et morale (...) on signe leur arrêt de mort. »*[13]

Une classe moyenne oubliée, méprisée et condamnée à mort par les pouvoirs publics au profit d'une classe ouvrière désignée comme seule et principale bénéficiaire des lois sociales du Front populaire. La nouveauté de ce type de discours par rapport aux énoncés qui ont marqué la querelle sur l'imposition progressive d'avant-guerre est l'apparition d'une forte crainte de dérivation statuaire et identitaire. Apparaît alors l'idée selon laquelle les classes moyennes seront menacées d'un déclassement social et que cette « disqualification sociale »[14] induit une

[13] Éditoriaux du « Front économique » n° 43, 26, 40, 50 et 34 cit. in Jean RUHLMANN, *op. cit.* 2001, p. 138.
[14] Nous empruntons ce terme à Serge PAUGAM, *La disqualification sociale,* Paris, PUF, 1991.

désintégration des valeurs morales et identitaires. Sans jamais avoir dit en quoi consistait la particularité de la morale des classes moyennes laborieuses, on présuppose qu'une telle chose existe. On fait aussi un peu comme si les classes moyennes avaient une conscience de classe. Et à travers cette opposition sémantique, on acte l'antagonisme entre « classes moyennes » et « classe ouvrière » en agitant la peur, pour les premières, d'être rattrapées dans l'échelle sociale par les secondes.

b. Les classes moyennes : ces « soutiers de l'économie »

En plus de l'augmentation des salaires et cotisations patronales ainsi que le contrôle des prix, la question du temps de travail constitue le troisième enjeu qui oppose les « classes moyennes laborieuses » à l'État providence. Les discours de défense font part, ici encore, de l'injustice générée par la législation sociale. La mise en place d'une limite supérieure du temps ouvré par semaine améliore les conditions de travail du salariat. De même que les congés payés, financés par l'employeur. Mais ces avantages sont perçus par les défenseurs des classes moyennes comme une discrimination à l'égard de tous ceux qui exercent une activité professionnelle indépendante. Ils font germer l'idée selon laquelle les classes moyennes seraient le véritable moteur de l'économie nationale, car elles ne chôment pas et financent les congés des classes populaires : « *La pause, les classes moyennes l'ignorent* »[15]. Les classes moyennes sont alors présentées comme « soutiers de l'économie nationale »[16], seules à défendre la valeur travail contre une société de loisirs et seules à financer l'amélioration des conditions de vie des couches populaires. La législation sociale des années 1930 est présentée comme contraire aux intérêts intrinsèques des classes moyennes parce que ces dernières sont les seules à avoir la charge du financement des acquis sociaux dont bénéficient les couches populaires. Ce que l'on peut retenir de cette controverse de 1936 est la fracture qui s'accentue entre État providence et travailleurs indépendants.

3. **Après-guerre : les classes moyennes contre l'abus fiscal (1945-1950)**

La période de la reconstruction après 1945 est marquée non seulement par un interventionnisme économique de l'État – et même une certaine planification – mais aussi par une remobilisation des défenseurs des « classes moyennes ». Le but est de protéger les travailleurs indépendants de l'ingérence des pouvoirs publics. Si, au cours des mobilisations précédentes, les réformes fiscales et sociales n'étaient que très imparfaitement parvenues à faire ressortir une convergence d'intérêts entre classes moyennes indépendantes et salariées, la législation sociale et le réformisme fiscal adopté au lendemain de la Seconde guerre mondiale permettent un rapprochement entre ces groupes. En particulier, la mise en place d'un système de protection sociale organisé selon le principe assuranciel (le Plan de sécurité sociale) favorise

[15] RUHLMANN Jean, *op. cit.*, 2001, p. 148.
[16] L'expression est tirée d'un article du Monde intitulé « Les patrons de PME, soutiers révoltés de l'économie » daté du 28 janvier 1998.

l'unification rapide de la défense des « classes moyennes » autour du CNCM (Comité National des Classes Moyennes, fondé en 1947) qui intègre non seulement les représentants de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture et des professions libérales mais pour la première fois également des cadres salariés[17]. Le premier chantier auquel s'attaque le CNCM est la question de la souveraineté sur les prix. Le CNCM dénonce ainsi l'emprise étatique sur le marché et n'hésite pas à rappeler que l'uniformisation des dispositifs de fixation et de contrôle des prix s'était beaucoup développée sous le régime de Vichy. C'est dans cette optique que le CNCM prône « un retour à la normale » en défendant l'idée de la réintroduction de la libre concurrence, seul mécanisme capable de permettre une baisse des prix[18]. Le CNCM établit un lien direct entre les « classes moyennes » et le libéralisme économique. Selon Jean Ruhlmann, cette promotion de la valeur travail et du libre marché scelle le lien entre classes moyennes indépendantes et cadres salariés. Rassemblées sous une même bannière du libéralisme économique, les classes moyennes se sentent idéologiquement armées pour affronter l'État providence sur un autre terrain : celui de la fiscalité.

a. Les classes moyennes : tous ensemble contre le « fisc »

Dès la Libération, se fait ressentir le mécontentement dans les milieux du patronat vis-à-vis de certains impôts, notamment la taxe professionnelle. Le mouvement est lancé à partir d'octobre 1945 mais les espoirs d'obtenir gain de cause se dissipent rapidement. En effet, les tensions budgétaires auxquelles l'État doit faire face sont considérables. L'effort de la guerre consenti par la France Libre en 1944-1945, puis le financement des guerres coloniales, les coûts de la reconstruction et les nouvelles dépenses sociales forment les multiples sources du déséquilibre budgétaire. La fiscalité de la France Libre est tout d'abord diversifiée avec l'impôt progressif sur le capital (fin 1945) dont le CNCM réclame aussitôt la suppression. Ensuite, entre 1947 et 1948, fut élaboré la réforme des impôts directs, avec la mise en place de *l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)*, auquel s'ajoute pour les non-salariés un impôt sur les bénéfices des sociétés, les bénéfices agricoles, les revenus du capital et le volume des salaires versés[19]. En élargissant ainsi la panoplie des impôts, le poids des prélèvements obligatoires s'accroît et se fait de plus en plus sentir au sein de la population. C'est la raison principale du rapprochement des intérêts en matière fiscale entre les cadres et les indépendants. Le premier congrès du CNCM intervient à un moment où le vote du plan Schuman prévoit une majoration de 25% de l'impôt de solidarité et un recouvrement accéléré des impôts directs. La tournure des discours autour du CNCM témoigne de l'âpreté du contentieux : « fisc abusif », « le poids des impôts » qui « écrasent » les classes moyennes comme « un citron pressé ».

[17] Cf. GUILLAUME Sylvie, Les Classes moyennes au cœur du politique sous la IVe République, MSHA, Talence, 1997.
[18] *Cf.* RUHLMANN Jean, « L'invention des « cadres » et des « classes moyennes » en France des années 1930 au début des années 1950 » In Paul BOUFFARTIGE, Charles GADEA, Sophie POCHIC, *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, Paris, Armand Colin, 2011.
[19] *Cf.* KORPI Walter, « Un État-providence contesté et fragmenté : Le développement de la citoyenneté sociale en France – Comparaisons avec la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et la Suède » In *Revue française de sciences politique,* 45ème année, n°4, 1995, p. 632-667.

Mais la nouveauté du débat tourne autour de « l'oppression fiscale ». Les opposants aux nouvelles formes d'imposition défendent l'idée selon laquelle la définition des objectifs du système fiscal appartient aux citoyens et non pas à l'administration publique[20]. Les cibles visées ici sont à la fois l'appareil bureaucratique, jugé trop lourd et coûteux[21]. Dans cette optique le CNCM demande une compression des dépenses publiques et critique fermement le système de sécurité sociale qu'il identifie comme la clef de voûte de l'État-providence.

Bien que le mot d'ordre se résume à une opposition fondamentale à l'État social, toutes les composantes de l'intervention publique ne sont pas également critiquées. Sur un domaine précis, l'État peut même compter sur le soutien du CNCM : la politique familiale. L'idée d'une fiscalité qui varie selon le nombre d'enfants a été ardemment défendue par les organisations représentatives des classes moyennes. Ainsi, on peut lire dans le journal de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française qu'à défaut d'une politique fiscale suffisante en termes d'incitation à la fécondité, ce sont *« les classes moyennes que le néo-malthusianisme mène au suicide »*[22]. Ici apparaît un paradoxe : dans l'intérêt des classes moyennes, on fait passer l'impératif démographique devant les principes de justice et d'égalité républicaines[23]. On est à rebours du discours dans lequel l'égalité républicaine est invoquée pour critiquer de nouvelles mesures fiscales. Toutefois, ce n'est pas la question des politiques familiales qui vont dominer le débat de l'après-guerre mais celle de la sécurité sociale.

b. « Non à l'assistanat » : les classes moyennes et la lutte contre la sécurité sociale

La question de la protection sociale était quelque peu délaissée par le gouvernement du Front populaire. Mais dès 1945 le nouveau gouvernement provisoire annonce une refonte du système de protection sociale. Ainsi, l'ordonnance du 4 octobre 1945 prévoit l'assurance de la « sécurité sociale » de l'ensemble de la population du pays (conçue comme tous les travailleurs et leur famille) dans le respect des principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale[24]. L'édifice institutionnel qui en découle sera géré par les intéressés et financé par des cotisations sociales. Les justifications de la sécurité sociale voient s'imbriquer les finalités républicaines (l'universalisme et l'égalitarisme).

Le CNCM n'est pas catégoriquement contre toute forme de sécurité sociale puisqu'il reconnaît la nécessité d'agir par l'intermédiaire des politiques publiques sur la pauvreté des personnes âgées, notamment celles des travailleurs indépendants qui n'ont pas suffisamment assuré leurs

[20] *Cf.* Editorial, *Regards croisés sur l'économie,* Paris, La Découverte, 2007/1 n°1, p.8-11.
[21] En 1947 les dépenses sociales s'élevaient à 8,1% du PIB contre 3,8% en 1938.
[22] Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, 1929/09 ; http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58000710.r=classes+moyennes.langFR
[23] *Cf.* SPIRE Alexis, « L'inégalité devant l'impôt : Différences sociales et ordre fiscal dans la France des Trente Glorieuses » In *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris n°56-2, 200/9, p. 164-187.
[24] PALIER Bruno, BONOLI Giulliano, « Entre Bismarck et Beveridge : « Crises » de la sécurité sociale et politique(s) » In *Revue française de sciences politiques*, 45e année, n°4, 1195, p. 668-699.

années de retraite[25]. C'est dans ce contexte qu'est forgée l'expression de « l'aide aux économiquement faibles », catégories regroupant les personnes les plus exposées au risque de pauvreté par leur incapacité d'exercer une activité rémunérée. C'est au nom de la solidarité avec les « braves gens » que le CNCM souhaite mettre en œuvre une politique d'entraide permettant l'amélioration du sort des plus démunis. Prévoyance individuelle et solidarité volontaire restent pour le CNCM les deux principaux piliers du tissu social. En effet, le régime unique est la principale cible des discours du CNCM. Certes, juridiquement le système français n'est pas administré par l'État et s'inspire d'avantage des éléments du modèle bismarckien que de celui de Beveridge[26]. Néanmoins, en début 1946, on s'achemine vers la création d'une caisse unique à laquelle seront assujettis tous les Français dans le cadre du régime général.

Luc Boltanski voit dans le refus des cadres et des travailleurs indépendants de s'intégrer dans le régime général l'expression de la volonté de distinction. « Ne pas être assimilé aux autres salariés »[27] au sein d'un système qui ignore les régimes spéciaux réclamés haut et fort par les cadres et les travailleurs indépendants. Boltanski évoque également un « report des charges inacceptable » qui consiste à proposer aux non-salariés une sécurité complète et aussi onéreuse que celle des salariés. Les « classes moyennes » seraient ainsi les grandes perdantes d'une inégalité entre les « salariés payeurs » et les « non-salariés bénéficiaires »[28].

Le mécontentement du CNCM s'accentue à la fin de l'année 1947 lorsqu'une augmentation des cotisations intervient et, parallèlement, lorsque les sommes versées aux régimes complémentaires, notamment ceux des cadres, sont réduits[29]. Resurgit alors la figure d'une classe moyenne victime et menacée dans son existence par des mesures de « fiscalité privative ».

L'offensive contre la Sécurité sociale universelle révèle un rapprochement catégoriel entre cadres et professions indépendantes. La mobilisation fiscale est devenue un dénominateur commun qui fédère les anciennes « classes moyennes laborieuses » et les « nouvelles » classes moyennes salariées cadres. À la fin des années 1940 le CNCM s'établit comme porte drapeau des classes moyennes ouvertes à de nombreuses catégories sociales, réunies par leur hostilité commune à une fiscalité accrue et redistributive.

À cette période, se renforce l'ancrage idéologique des défenseurs des classes moyennes dans l'héritage du libéralisme économique (jouir des fruits de son travail, droit à la propriété), en reléguant au second plan l'idée de fraternité et de solidarité défendue par le Front populaire

[25] L'allocation vieillesse concernera environ 2 millions de personnes au lendemain de la guerre. *Cf.* RUHLMANN Jean, *op. cit.,* 2001, p. 159.
[26] *Cf.* Partie II, Encadré 5, p.46, exposant les détails des deux modèles.
[27] BOLTANSKI Luc, « Taxinomie sociale et lutte des classes : La mobilisation des classes moyennes et l'invention des cadres » In *Actes de la recherche en sciences sociales,* 1979, n°29, p. 85-105, ici p. 102.
[28] Ibid.
[29] *Cf.* CAPDEVIELLE Jacques, *Le Fétichisme du patrimoine,* Paris, Presses de la FNSP, 1986.

quelques années plus tôt. En définitive, la droite républicaine a plus de facilités à s'adresser aux classes moyennes que la gauche, qui préfère alors investir de préférence d'autres « cibles électorales »[30]. Devant ce constat, l'historien français Alain Bergounioux forge l'expression « classes moyennes impensées »[31] par une gauche qui rechigne à les intégrer dans son programme comme cible prioritaire.

En tout état de cause, il convient de noter qu'au-delà des périodes de mobilisation autour des débats fiscaux, les classes moyennes ne sont pas très visibles d'un point de vue médiatique[32]. Les alliances catégorielles sont plutôt circonstancielles et n'aboutissent pas à doter les classes moyennes d'une représentation permanente qui installe durablement et clairement cette catégorie dans les représentations sociales.

4. Le moment Pierre Poujade (1951-1958)

Les élections législatives de 1951 marquent le retour des classes moyennes en politique. Recrutées parmi les adhérents et collaborateurs du Front économique et du CNCM, qui apporte son soutien officiel, se constituent des listes électorales communes appelées « Groupements de défense de libertés professionnelles et des contribuables »[33]. Parallèlement, le Rassemblement du peuple français (RPF) de Charles de Gaulle tente d'attirer à lui les « classes moyennes ». Soutenu par le « Mouvement de défense des contribuables » (MDC), le RPF véhicule un discours qui vise les petits entrepreneurs et les travailleurs indépendants, ces « Français moyens » apparaissant ici et là dans les slogans électoraux[34]. Cependant, la réussite est mitigée, car la vocation du RPF était la création d'un grand rassemblement au-delà des frontières partisanes. Dans cette perspective, la représentation des seuls intérêts politiques des classes moyennes était incompatible. De plus, le petit patronat, les commerçants et artisans avaient du mal à se reconnaître pleinement dans le RPF. Il faut attendre la naissance du mouvement de Pierre Poujade et de l'Union pour la défense des commerçants et artisans (UDCA) pour trouver une organisation, voire un parti politique, ayant pour objectif principal la représentation politique des classes moyennes.

a. Le poujadisme : mobiliser les classes moyennes à travers le prisme national

La définition poujadiste des classes moyennes est assez restreinte. Ce mouvement revendique la défense des commerçants et artisans contre le « fisc » dans un premier temps et contre

[30] *Cf.* BERSTEIN Serge, « Le parti radical-socialiste, de la défense du peuple à celle des classes moyennes » In LAVAU Georges et al., *L'Univers politique des classes moyennes,* Paris, Presses de la FNSP, 1983, p. 71-93.
[31] *Cf.* BERGOUNIOUX Alain, « La SFIO ou les classes moyennes impensées (1905-1939) » In LAVAU Georges et al., *op. cit.* 1983, p. 94-112.
[32] *Cf.* RUHLMANN Jean, *op. cit.* 2003, p. 166 et suiv.
[33] *Cf.* GUIOL Patrick, « Le RPF ou la difficulté de rassembler » In LAVAU Georges et al., *op. cit.* 1983, p. 216-240.
[34] Ibid.

« l'État des fonctionnaires » qui ne protège que les « gros » et délaisse les « petits »[35]. Ainsi on peut lire dans *l'Action Républicaine et Sociale* : *« Les aspirations des membres des classes moyennes consistent pour eux à pouvoir exercer leur profession et développer leurs aspirations sans être traités en parasites, en suspects, en exploiteurs, en fraudeurs. Or, la fiscalité actuelle a pour caractéristique de prendre comme cible le contribuable qui travaille, produit et échange, en faisant de lui un collecteur d'impôts soumis à des réglementations de plus en plus obscures, à des contrôles de plus en plus étroits et à des contraintes de plus en plus stérilisantes »[36].*

Dans cette même optique réapparait la question de l'exil fiscal. Le régime d'imposition en France serait tel que les hauts revenus partiraient à l'étranger, les classes moyennes – qui ne sont pas en capacité de s'exiler fiscalement – devant compenser cette perte de recettes fiscales. « *Les grandes fortunes,* écrit Raymond Boisdé*, ayant, pour échapper à l'impôt, des facilités particulières, on en est réduit à demander aux classes moyennes les sommes nécessaires »[37].*

Ce qui est visé par le mouvement poujadiste est moins le poids des impôts que la question des contrôles fiscaux et l'ingérence de l'État-providence dans l'activité économique des travailleurs indépendants, présentés comme le moteur économique de la Nation. Depuis la Libération, l'État est désireux d'élargir l'assiette de l'impôt tout en traquant la fraude fiscale à l'aide d'une « armée de contrôleurs polyvalents » formés et préparés à décortiquer les comptabilités complexes[38]. En face, des petits commerçants et artisans qui, très souvent, ne tenaient pas de comptabilité régulière. S'y rajoute le vote d'un amendement à la loi de finance autorisant l'emprisonnement de tout citoyen qui se serait opposé à un contrôle fiscal[39]. C'est dans cette brèche que Pierre Poujade s'engouffre. Dès la fin de l'année 1954, le discours poujadiste se radicalise en développant des arguments à tendance antisémite, xénophobe et nationaliste. Le rapprochement avec l'extrême droite, empêtrée dans la défense de l'Algérie française, se fera au prix d'une perte d'une grande partie de son soutien populaire[40]. Ce tournant sonnera le glas du mouvement poujadiste en 1958. La tentative de mobiliser les classes moyennes en injectant une dose de nationalisme conduira le mouvement dans une impasse.

---

[35] *Cf.* REMOND René, *Notre siècle de 1918 à 1991,* Paris, Livre de Poche, 1991, ici le chapitre sur le poujadisme p. 429-432.

[36] *L'Action Républicaine et Sociale,* décembre 1954, p.23, cit. in LAVAU Georges, « Les classes moyennes et la politique » In DUVERGER Maurice, *Partis politiques et classes sociales en France,* Paris, Presses de Sciences Po, 1955, p. 49-83, ici p. 55.

[37] Ibid.

[38] NB. : la fusion de plusieurs régies au sein d'une même administration fiscale a rendu nécessaire la formation de contrôleurs d'impôts sur des bases communes. Pour répondre à cette nécessité fut créée à Paris l'Ecole Nationale des Impôts (ENI) en 1951.

[39] REMOND René, *op. cit*. 1991, p. 431. Le principe d'un impôt déclaratif s'accompagne d'un large pouvoir laissé à l'administration fiscale en matière de rectification, de contrôle et de redressement. Suite à la pression poujadiste ce pouvoir s'est trouvé de plus en plus encadré. Initialement un contrôleur pouvait remonter dans les compte jusqu'à 5 ans ; ce délai a été ramené à quatre ans en 1957 puis à trois ans en 1987.

[40] HOFFMANN Stanley, *Le Mouvement Poujade,* Paris, Armand Colin – Presses de la FNSP, 1956.

b. *De la classe moyenne au Français moyen*

Il reste que le poujadisme a été la première grande manifestation de masse et visible dans le paysage médiatique d'une classe moyenne militante et politisée. Des dizaines de milliers d'adhérents, des centaines de milliers de lecteurs de sa presse et de participants à ses rassemblements, sans oublier les 2,5 millions d'électeurs se recrutant notamment dans les campagnes et les villes du Sud et de l'Ouest. Le mouvement poujadiste exprimait les craintes de certaines franges de la population vis-à-vis de la modernisation de l'économie nationale et, au-delà, du désenclavement de la société française. Le discours protestataire s'est beaucoup nourri de la nostalgie d'un ordre rural et traditionnel menacé par le renouveau des mœurs.

L'évocation des classes moyennes devient une forme de représentation du « Français moyen ». Un discours identitaire se greffe autour de l'argumentaire antifiscal. Le Français moyen se caractériserait par des vertus ancestrales telles que la mesure et l'équilibre ainsi que l'enracinement dans le terroir. Son « goût pour la technique » serait « soumis aux facultés morales » qui lui sont propres[41]. Le Français moyen est doté « d'un bon sens de la réalité ». Pierre Poujade parlait souvent, en évoquant le sujet des contrôles fiscaux, de « la perte de tout bon sens » et d'un « État devenu fou », en face duquel les classes moyennes apparaissaient raisonnables et mesurées « par nature ». Les classes moyennes figurant en quelque sorte un contre-pouvoir à l'État-providence[42]. *« Elles [les classes moyennes] se refusent à ce que les hommes soient transformés en robots interchangeables, à ce que d'aveugles mécaniques régissent les rapports humains.[43] »*

5. Les classes moyennes et l'impôt sur la consommation (1968-1980)

a. *Avec la TVA, « Tout Va Augmenter »*

Présentée par l'administration publique comme une des plus grandes innovations fiscales du XXe siècle, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été instaurée par la loi du 10 avril 1954[44]. Elle se présente sous l'aspect d'un impôt indirect sur la consommation, elle est versée par les entreprises mais la charge est répercutée sur les consommateurs. Au départ, la TVA ne concernait que le secteur de la production industrielle, mais à partir de 1968 elle est généralisée à l'ensemble des commerces, des prestations de service ainsi qu'aux exploitations agricoles. Aussitôt la taxe suscite des réactions : le nouvel impôt est rebaptisé « Tout Va Augmenter » ou

[41] RUHLMANN Jean, art. cit., 2011.
[42] Cf. SOUILLAC Romain, Le mouvement Poujade : De la défense professionnelle au populisme nationaliste (1953-1962), Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
[43] *L'Action Républicaine et Sociale,* décembre 1954, p.23, cit. in LAVAU Georges, « Les classes moyennes et la politique » In DUVERGER Maurice, *Partis politiques et classes sociales en France,* Paris, Presses de Sciences Po, 1955, p. 49-83, ici p. 56.
[44] DELALANDE Nicolas, SPIRE Alexis, *Histoire sociale de l'impôt,* Paris, Editions La Découverte, 2008, en particulier p. 70 et suivantes.

encore « Taxe Vorace de l'Administration »[45]. Le débat revient sur l'indépendance des classes moyennes face à l'État : ceux qui se posent en défenseurs des classes moyennes rejettent l'idée que les travailleurs indépendants puissent devenir du jour au lendemain des collecteurs d'impôt ; les modalités du prélèvement sont perçues comme un affront pour des entrepreneurs qui ont pour habitude de travailler pour leur propre compte.

L'enjeu des protestations contre la TVA est de révéler l'emprise concrète de l'État sur la vie quotidienne des citoyens. D'une certaine manière, cet objectif sera atteint, puisque la généralisation de la TVA aura finalement contribué à rapprocher les travailleurs indépendants de l'ensemble des consommateurs, tous devenant contribuables.

La généralisation de la TVA a suscité des résistances au sein de la population, en ravivant l'idée d'une fiscalité omniprésente, mais la contestation est moins vive que pour d'autres types d'impôts. Alors que la TVA représente, tout au long des années 1970, 45% des recettes du Trésor public, elle suscite une faible mobilisation comparée aux manifestations contre l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales.

b. « L'insurrection » de Gérard Nicoud

Quinze ans après le mouvement Poujade, une mouvance similaire fait son apparition sous l'égide de Gérard Nicoud. Cette nouvelle mobilisation, à travers le CID-UNATI (Comité d'information et de défense – Union nationale et action des travailleurs indépendants), a initialement pour but la réforme du régime de protection sociale des travailleurs indépendants. Mais la dénonciation de l'impôt devient assez vite une composante structurante du mouvement. Le CID-UNATI se livre à une série d'actions spectaculaires visant directement l'État (enlèvement de dossiers fiscaux, occupation du siège de l'assurance maladie). En 1972, le CID-UNATI lance une grande campagne antifiscale appelé « grève générale de la patente » incitant ses adhérents à déposer individuellement des demandes de dégrèvement au motif que leurs cotisations seraient devenues disproportionnées par rapport à leurs revenus. L'année suivante, le législateur accorde aux indépendants les plus modestes une exonération de l'impôt sur le revenu et une réduction des droits de mutation en cas de cession de fonds pour tous les commerçants. Paradoxalement, ces succès sont suivis d'une perte de soutiens que Nicoud tente d'enrayer en renouant avec une terminologie radicale : il est question de « GESTAPO fiscale » et de contrôleurs fiscaux « nazis » qui seront « attrapés et pendus la place publique »[46]. Cette radicalisation est mal perçue par ses adhérents, d'autant que le gouvernement giscardien se montre assez sensible aux arguments des indépendants et plutôt ouvert au dialogue.

[45] Ibid.
[46] NICOUD Gérard, cit. in DELALANDE Nicolas, SPIRE Alexis, 2008, p. 77.

c. *La normalisation giscardienne : faire du contribuable moyen un interlocuteur plutôt qu'un suspect systématique*

Les années 1970 marquent l'avènement d'un nouveau régime de fiscalité. L'élargissement des domaines d'imposition s'accompagne d'un renforcement des dispositifs de contrôle et un perfectionnement de la gestion des dossiers fiscaux et sociaux. Mais, les années 1970 sont aussi une décennie où la représentation du contribuable dans le discours public change. Le souci de prendre en compte les demandes et revendications des contribuables est très vite vu comme une réponse possible aux mouvements de contestation de l'impôt. Le champ lexical de l'administrative évolue : on ne parle plus « d'assujetti » à l'impôt mais « d'usager » ou même de « client », les « hôtels d'impôt » se transforment en « centres de gestion » et à la place de « vérifications et contrôles approfondis » il est désormais question d'« examens contradictoires »[47].

Plusieurs mesures sont destinées à mieux garantir les droits des contribuables. C'est donc une certaine reconnaissance de la fonction et du rôle social des contribuables qui s'opère à tous les échelons de l'État. Les « années Giscard » cherchent à faire du contribuable un interlocuteur à part entière plutôt qu'un suspect systématique. Les efforts allant dans ce sens s'adressent, dans un premier temps, notamment aux travailleurs indépendants, aux commerçants, artisans et professions libérales. En échange du renoncement au régime forfaitaire, par exemple, les professions indépendantes peuvent faire valoir un abattement de 10% à 20% sur l'impôt sur le revenu. Ce dispositif aura pour nom « imposition simplifiée »[48]. Au cours des années 1970, la politique de garantie des exonérations à certaines catégories du corps social s'élargit rapidement et le nombre de régimes spéciaux se multiplie. Dorénavant, les cadres et les employés, parfois considérés comme les « classes moyennes salariées », bénéficient également d'avantages fiscaux[49]. La rénovation des bases d'imposition a aussi entraîné le remplacement des anciennes contributions directes sur l'habitat par quatre taxes nouvelles (la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle) offrant chacune des possibilités d'abattements et de réductions sur l'impôt pour l'ensemble des contribuables[50].

Ces dispositifs d'exonération cherchent à améliorer l'acceptation de l'impôt tout en réduisant le risque de la fraude fiscale. Pourtant, la « facilitation de l'impôt » est parfois perçue comme une « complication » et les opposants à l'impôt critiquent le manque de transparence du nouveau système. L'administration fiscale s'attache alors, à partir de 1975, à accompagner les

[47] SPIRE Alexis, « L'inégalité devant l'impôt. Différences sociales et ordre fiscal dans la France des Trente Glorieuses » In *Revue de l'histoire moderne et contemporaine,* n°56-2, 2009/2, p. 164-187.
[48] Ibid.
[49] PIERRU Emmanuel, SPIRE Alexis, « Le crépuscule des catégories socio-professionnelles », In *Revue française de sciences politiques,* vol. 58, 2008/3, p. 457-481.
[50] Cf. PIKETTY Thomas, Les hauts revenus en France au XXe siècle : Inégalités et redistributions 1901-1998, Paris, Grasset, 2001, en particulier p. 317 et suiv.

déclarations de revenus par des brochures explicatives guidant le contribuable dans ses démarches tout en l'informant sur la nature et l'utilisation de l'impôt dont il est invité à s'acquitter[51]. Une autre mesure phare des années 1970 consiste dans l'introduction de la mensualisation de l'impôt sur le revenu (loi du 29 juin 1971) répondant à l'objectif d'un étalement et une simplification des paiements sur l'année.

Les représentants des « classes moyennes » entrent dans une phase de pacification avec l'État. L'opposition s'exprime moins violement et des solutions sont trouvées sur une base de concessions mutuelles. À une époque où le travail salarié devient la norme, où l'élargissement des assiettes fiscales devient un impératif pour l'État social et où « le républicanisme réaliste » s'adresse aux « Français du milieu », l'opposition bipolaire entre les travailleurs indépendants et l'État-providence semble dépassée. Durant cette période, les contours de la classe moyenne se sont à la fois élargis et sont devenus plus poreux : aux artisans, petits entrepreneurs, commerçants et autres travailleurs indépendants se sont ajoutés petit à petit les cadres et les employés[52]. L'adjonction des cadres et des employés a contribué à rendre encore plus floue une notion qui n'était pas clairement définie, et qui s'est régulièrement trouvée instrumentalisée par les uns et les autres. Ainsi, le temps du CNCM semble révolu. L'hétérogénéité constitutive des composants des classes moyennes justifie désormais un discours qui essaye de faire tenir des intérêts économiques disparates sous une même dénomination.

Dans une société de services en plein essor, la proportion des cadres et des employés au sein de l'appareil économique français gagne en importance. Corrélativement, la proportion de travailleurs indépendants se réduit fortement avec la montée du salariat. De plus, les identités professionnelles tendent à s'affaiblir dans une économie qui tend vers l'européanisation et la standardisation des procédures de production liées à une globalisation des échanges internationaux. Commerçants, artisans, employés et fonctionnaires se trouvent parfois confrontés aux mêmes impératifs et contraintes et partagent désormais un même univers professionnel.

Cette homogénéisation professionnelle se répercute dans la vie privée par une homogénéisation des modes de vie[53]. Dans un ouvrage collectif dirigé par Henri Mendras publié en 1980, on lit ceci : *« Aujourd'hui, citadins, banlieusards, campagnards résidents secondaires, ou néo-ruraux vivent tous de la même manière. Tous regardent la télévision, tous vont le samedi s'approvisionner aux mêmes centres commerciaux etc. Les différences, encore fortes il y a dix ans sur les indicateurs de genre de vie et de confort, s'estompent progressivement : auto, télévision, réfrigérateur, eau courante, etc. se sont répandus en ville comme en campagne. »*[54]

[51] MARGAIRAZ André, MERKLI Roger, *La fuite devant l'impôt et les contrôles du fisc,* Lausanne, Vaudoise, 1985.
[52] *Cf.* BIDOU-ZACHARIASEN Catherine, « Les classes moyenne : définitions, travaux et controverses » In *Education et sociétés,* n°14, 2004/2, p. 119-134.
[53] *Cf.* LAVAU Georges, art. cit., 1955, p. 49-83.
[54] MENDRAS Henri (dir.), *La sagesse et le désordre : France 1980,* Paris, Gallimard, 1980, p. 28.

Valéry Giscard d'Estaing écrit quant à lui : *« L'évolution en cours, loin de conduire au face à face de deux classes, bourgeoise et prolétarienne, fortement contrastées et antagonistes, se traduit par l'expansion d'un immense groupe central aux contours peu tranchés, et qui a vocation, par sa croissance numérique exceptionnellement rapide, par ses liens de parenté avec chacune des autres catégories de la société, par son caractère ouvert qui en assure largement l'accès, par les valeurs modernes dont il est porteur, d'intégrer en lui-même progressivement et pacifiquement la société française entière. »*[55]

Cette « moyennisation de la société » installe les Français dans un univers post-industriel où la société de consommation redéfinit l'horizon commun. Dans cette perspective, toute entrave à la progression du pouvoir d'achat suscite une réticence partagée par tous. Les différentes mobilisations contre l'impôt rencontrent d'autant plus facilement un écho favorable dans l'opinion que l'on perçoit de plus en plus la « ponction » de l'État sur le pouvoir d'achat et de moins en moins les bénéfices des services publics fournis en contrepartie.

6. La gauche au pouvoir et la décentralisation (1981-1995)

Depuis l'accession au pouvoir de François Mitterrand, la question de la fiscalité et de la répartition des richesses occupe une place centrale dans le débat public. L'arrivée au pouvoir du parti socialiste au début des années 1980 marque un virage dans la politique fiscale française. Les réformes proposées par le parti socialiste prévoient la création d'un impôt sur la fortune, l'instauration d'un plafonnement des effets du quotient familial et l'ajout d'une tranche d'imposition à 65%. L'idée de la majorité présidentielle était d'exiger « un effort supplémentaire » de la part des titulaires des hauts revenus[56].

Mais ce réformisme ne sera que de courte durée et la plupart des dispositifs mis en place par le gouvernement ne survivront pas la politique de rigueur décidée en 1983 pour contrer les effets de la crise économique. La politique économique encourage alors les placements financiers (fiscalité adaptée pour les sociétés de capital-risque), aide les entreprises (diminution de la taxe professionnelle) et tempèrent les prélèvements sur les hauts revenus. C'est dans ce contexte que le flambeau de la lutte antifiscale est repris au nom de la défense des classes moyennes. Plusieurs fronts s'ouvrent simultanément.

Le projet de décentralisation engagé dès 1982 et le transfert de compétences vers les collectivités territoriales et locales a pour conséquence une augmentation des impôts locaux, lesquels reposent sur des règles de calcul complexes et parfois perçues comme opaques. A cela s'ajoutent des disparités liées aux différences d'urbanisation : le taux d'imposition croit avec la

[55] GISCARD D'ESTAING Valéry, *Démocratie française,* Paris, Fayard, 1976, p. 56.
[56] PIKETTY Thomas, *op. cit.,* 2001, p. 321 et suiv.

taille d'agglomération à l'exception de Paris[57]. C'est dans l'optique d'agir sur l'imposition locale que se constituent des associations qui recrutent leurs militants dans les milieux proches des partis de droite[58]. Sous le nom « Ligue des contribuables », qui réunit plusieurs de ces associations, se présente un acteur qui entend œuvrer au nom des « classes moyennes » mais à l'ombre des « agissements médiatiques » afin d'éviter « que le pays ne verse dans le collectivisme »[59]. La Ligue des contribuables, tout comme l'association sœur des Contribuables associés, compte sur d'importants relais parlementaires et un appareil de lobbying qui entend faire pression sur de nombreux élus au niveau local et régional. Dans le viseur de la critique se trouvent à la fois « l'explosion du montant des impôts locaux » ou encore « le gaspillage de l'argent public ». La dénonciation de l'impôt s'accompagne d'une critique de la gestion publique des affaires locales et régionales.

L'action de ces associations est relayée par la presse nationale – à titre d'exemple on pourrait citer le *Figaro Magazine* qui publie en 1983 un grand dossier sur *La Révolte des contribuables* – tout en étant soutenue par l'opposition politique. L'ouvrage, *l'Allergie fiscale*[60]*,* préfacé par Jacques Chirac, connaît un succès fulgurant en librairie[61]. Aux classes moyennes, les partis d'opposition associent la « France qui travaille » et qui habite loin de la capitale et de ses centres de pouvoir[62]. Une dimension géographique s'ajoute alors au millefeuille des acceptions de l'expression « classes moyennes ».

7. Au chevet des classes moyennes lors des crises de 1993 et 2008

La crise économique de 1993 a déclenché une vaste controverse sur le bien-fondé de la sécurité sociale. Tout au long du débat, les classes moyennes étaient prises à témoin pour prendre position contre la défense de la conception française de la sécurité sociale fondée sur le principe assuranciel et financée par des contributions sociales[63]. Les cotisations sociales sont, alors, de plus en plus identifiées comme à la « charge » d'une seule classe sociale : les personnes cotisant à la sécurité sociale par leur travail, assimilées pour l'occasion aux « classes moyennes » par les différents partenaires sociaux. Le besoin exprimé est celui du réformisme et de la modernisation du régime de protection sociale tout en soulignant la crainte qu'un manque de réactivité à l'égard des conséquences de la crise, qui pourrait se traduire par un « risque de

[57] A la capitale s'applique un calcul spécifique ; voir LEROY Marc, « Le territoire comme référentiel de la justice fiscale » In NEMERY Jean-Claude (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe,* Paris, Economica, 1994, p. 463-487.
[58] Ibid.
[59] DELALANDE Nicolas, SPIRE Alexis, *op. cit.,* 2008.
[60] AUBERGER Philippe, *L'Allergie fiscale,* Paris, Calmann-Lévy, 1984.
[61] NB : Le titre du livre d'Auberger s'inspire du concept « d'allergie fiscale » de l'économiste Arthur Laffer, en lien avec la formule plus connue « Trop d'impôt tue l'impôt » (voir par exemple BUCHANAN James M, DWIGHT R. Lee, « Politics, Time, and the Laffer Curve » In *The Journal of Political Economy,* vol. 90, n°4, août 1982, p. 816-819).
[62] PIKETTY Thomas, *op. cit.,* 2001, p. 333 et suiv.
[63] Dans les années 1990, les contributions salariales et patronales représentent 80% des recettes de la sécurité sociale.

dépossession »[64] des classes moyennes. La « dépossession » étant entendue comme le possible effondrement des structures publiques qui assurent en grande partie la reproduction sociale des classes moyennes.

Lors de l'élection présidentielle de 2007 et dans le quinquennat qui s'est ensuivi, le malaise des classes moyennes a régulièrement été mis au centre des débats politiques et médiatiques, générant dans la foulée une abondante littérature sociologique et économique (Bigot 2008, Bigot 2009, Bigot et Langlois 2011, Peugny 2010, Vittori 2011, Bonnefoi 2011, Bigot, Croutte, Muller et Osier 2011, Goux et Maurin 2012, etc.). Beaucoup de ces travaux abordaient, comme souvent, les problématiques du déclassement, du déclin, de l'impression de perte de pouvoir d'achat, mais également le rôle de l'État dans la situation des classes moyennes.

Dans le débat politique, deux thèses ont souvent été mises en avant : celle que les classes moyennes seraient suffisamment riches pour payer des impôts, mais pas assez pour bénéficier des aides de l'État, subissant une forte pression fiscale, mais oubliées par l'État providence. Dans le débat politique, cette position a notamment été défendue par Laurent Wauquiez : *« Depuis 30 ans, la France est le seul pays à avoir fait reculer la barre de la richesse nationale qui va aux classes moyennes. Les plus riches ont capté beaucoup plus avec la mondialisation. Les plus pauvres ont vu un renforcement considérable de la solidarité, voire de l'assistanat. Les seules qui ont reculées sont les classes moyennes. (...) Si l'on veut rééquilibrer les choses, il s'agit donc de lutter contre les profiteurs d'en haut, corriger les dérives de l'assistanat et remettre les classes moyennes au cœur du contrat social. (...) Nos propositions s'attaquent également aux profiteurs du haut : tous nos artistes et grandes fortunes se sont expatriés en Belgique ou en Suisse mais continuent à travailler et vivre en France ? (...) Les classes moyennes devraient être au cœur de la société, mais au final elles ne sont que des « cochons payeurs » : on ne pense à elles que pour payer. (...) Ça suffit ! Ce n'est pas aux classes moyennes de payer !*[65] *».* Dans ce discours, la solidarité publique envers les plus démunis est assimilée à une forme d'assistanat qui serait essentiellement financée par les classes moyennes.

Dominique Goux et Eric Maurin (2012) indiquent que les classes moyennes étaient, par le passé, largement bénéficiaires des politiques fiscales redistributives, car « les pauvres d'hier » sont « les classes moyennes d'aujourd'hui ». Bigot, Croutte, Muller et Osier (2011) rappellent en effet que les pays dans lesquels les prélèvements obligatoires sont les plus élevés sont également ceux dans lesquels les classes moyennes sont les plus nombreuses : la redistribution socio-fiscale nivelant les inégalités et ramenant plusieurs catégories de la population au centre de la distribution des revenus. Il reste que, pour Goux et Maurin, *« au fondement du*

[64] Emmanuel TODD revient dans une analyse publiée dans le *Nouvel Observateur* du 9 juin 2005 sur cette controverse qui constitue, selon Todd, le départ d'une vaste réflexion sur la réforme de la sécurité sociale. Le titre du texte mérite d'être rappelé : « La fureur des classes moyennes ».

[65] WAUQUIEZ Laurent, « Arrêtons de traiter les classes moyennes en cochons payeurs », Interview publié le 16 novembre 2011, http://www.atlantico.fr/decryptage/laurent-wauquiez-arretons-traiter-classes-moyennes-cochons-payeurs-livre-lutte-225216.html .

ressentiment des classes moyennes (se trouve) une large fraction de la population (qui) ne peut aujourd'hui survivre que grâce à une aide sociale financée en grande partie par les classes moyennes[66] *».* Ils suggèrent notamment d'imposer davantage les revenus du capital et du patrimoine, thèse défendue également par Landais, Piketty et Saez (2011).

8. En contre-point : un débat qui dépasse les frontières

Sans replonger dans l'analyse historique de la problématique « classes moyennes et redistribution fiscale et sociale » au sein de chaque nation, il est intéressant de souligner que les débats sont vifs à ce sujet dans de très nombreux pays.

En Allemagne, la question des classes moyennes a été remise au centre des débats politiques et scientifiques après la réunification. Face à la très forte augmentation du chômage, notamment en ex-RDA, certains Allemands de l'Ouest rechignent à étendre le système de protection sociale aux Länder de l'Est. La proposition du parti social-démocrate de créer un revenu minimum fait peser la crainte, dans l'opposition, que son financement ne soit supporté que par les classes moyennes[67]. Le régime assurantiel bismarkien allemand est un terreau fertile pour raviver l'opposition symbolique entre les classes moyennes laborieuses et cotisantes et les inactifs bénéficiant, en passager clandestin, des aides sociales[68]. Le débat est d'autant plus vif en Allemagne que les classes moyennes y sont effectivement en déclin : depuis une vingtaine d'années, les classes moyennes allemandes sont de moins en moins nombreuses, la distribution des revenus se polarisant davantage aux extrêmes[69]. Un constat qui donne matière à ceux qui pointent du doigt la responsabilité d'un système fiscal et social qui pèserait trop sur les classes moyennes[70]. Les classes moyennes ont également été évoquées dans une controverse à l'initiative de Thilo Sarrazin[71], auto-proclamé « défenseur des classes moyennes » menacées par la crise économique, une mauvaise gestion des finances publiques et les effets négatifs de la mondialisation, parmi lesquels il cite notamment les flux migratoires et « la menace » que l'immigration fait peser sur la culture nationale[72]. Comme on le voit, la plasticité de la notion de classes moyennes autorise tous les amalgames, y compris entre les thèses culturalistes et les analyses socio-économiques de la fiscalité[73].

---

[66] Ibid. p. 113.
[67] *Cf.* WIRTSCHAFTSDIENST, *Mittelschicht zwischen Abstiegsängsten und hoher Belastung,* vol. 81, cahier 8, août 2011, p. 507-525.
[68] Pour une revue du débat sur le revenu minimum en Allemagne voir *Die Zeit,* « FDP stellt sich gegen allgemeinen Mindestlohn », 31 octobre 2011, http://www.zeit.de/politik/deutschland/2011-10/fdp-mindestlohn
[69] GOEBEL Jan, GORNIG Martin, HAUSSERMANN Hartmut, *Polarisierung der Einkommen – Die Mittelschicht verliert,* DIW, Berlin, 24/2010. Bigot, Croutte, Müller et Osier (2011) corroborent ce résultat à partir de données différentes et selon un autre mode de calcul.
[70] HERRMANN Ulrike, Hurra, wir dürfen zahlen : Der Selbstbetrug der Mittelschicht, Francfort sur Main, Westend, 2010.
[71] Thilo Sarrazin est un économiste et homme politique allemand de gauche. Il était membre du directoire de la Banque nationale allemande (Deutsche Bundesbank), fonction qu'il quittera en 2010 après le tollé médiatique qu'a provoqué la publication de son ouvrage intitulé *Deutschland schafft sich ab ! (L'Allemagne s'abolit)*.
[72] SARRAZIN Thilo, Deutschland schafft sich ab ! Wie wir unser Land aufs Spiel setzen. Munich, DVA, 2010
[73] *Cf.* PEUGNY Camille, *op. cit.,* 2009.

En Grande-Bretagne, la question des classes moyennes a récemment été remise au goût du jour à travers l'émergence, dans la presse d'abord puis dans la littérature sociologique, de la notion de bourgeois bohème[74]. Les *bobos* incarneraient, pour certains, la nouvelle classe moyenne. Au même moment, est théorisé par Antony Giddens un nouveau rapport entre les classes moyennes et les politiques sociales, inspiré de la doctrine du *New Labour* de Tony Blair. Giddens revient dans ses travaux sur une vieille idée du parti travailliste anglais consistant à responsabiliser les citoyens vis-à-vis de l'État social : selon lui, il faut réduire les causes qui incitent les citoyens à attendre et à exiger plus en termes de protection[75]. Il faut privilégier la prévention à la compensation[76]. Le politologue français Zaki Laïdi voit dans la nouvelle classe moyenne britannique un acteur social demandant à l'État social davantage « d'investissements sociaux » permettant une « redistribution des possibilités » *ex ante* plutôt que de continuer dans l'optique classique d'une « redistribution des richesses » *ex post*[77]. Et ce seraient les classes moyennes elles-mêmes qui définiraient les contours des politiques sociales.

Cette idée de l'engagement citoyen renvoie au concept du « *stakeholder* » : c'est-à-dire que chacun détient une partie du jeu social. Cette option est présentée comme une troisième voie possible entre le libéralisme économique et la social-démocratie. L'État n'est pas dépossédé de ses compétences, mais épaulé par une classe moyenne plus active qui en échange de son engagement demande une révision des objectifs des politiques publiques dans le but d'en augmenter l'efficacité par une baisse des coûts.

Aux États-Unis aussi, les classes moyennes sont régulièrement mobilisées comme surface de projection des intérêts catégoriels. Dès 2009, Barack Obama avait créé une commission *(The White House Task Force on the Middle Class)* destinée à réaliser une photographie de la réalité socio-économique des classes moyennes afin de trouver des moyens d'améliorer leurs conditions de vie à travers les politiques publiques. Dans cette optique, la commission préconise, dans un rapport publié en 2010, un crédit d'impôt pour les familles de classes moyennes avec enfants en bas-âge, une aide à la garde d'enfants, un crédit d'impôt pour faciliter l'accès à l'éducation supérieure des enfants issus des classes moyennes et des aides facilitant l'accès aux assurances de retraite largement privées aux États-Unis[78]. Lors de la campagne présidentielle de 2012, le président sortant a proposé des baisses d'impôts sur le revenu pour les classes moyennes : *« We cut taxes for middle class families because I believe*

[74] Le livre du père fondateur des études sur les Bobos, David Brooks, est publié pour la première fois en 2000. BROOKS David, *Bobos in Paradise : The new upper class and how they got there,* New York, 2000; GREGSON Nicky, LOWE Michelle, *Servicing the Middle Classes: Class, Gender and Waged Domestic Labour in Contemporary Britain,* New York, Routledge, 1994
[75] GIDDENS Antony, The Third Way : The Renewal of Social Democracy, Londres, Polity, 1998.
[76] ROSEN Shemin, WEINBERG Bruce, « Incentives, Efficiency and Government : Provision of Public Services » In *Annual World Banks Conference on Developpement,* World Bank, Washington, 1998, p. 139 et suiv.
[77] LAIDI Zaki, « Qu'est-ce que la troisième voie ? », In *Esprit – La pari de la réforme,* mars 1999, p.42-50.
[78] *Cf.* The White House Task Force on the Middle Class, février 2010, http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/microsites/100226-annual-report-middle-class.pdf

that we do best when the middle class is doing well »[79]*.* Son opposant Mitt Romney, qui n'entendait pas laisser lui échapper une partie de l'électorat, a défendu la thèse selon laquelle une taxation trop importante des hauts revenus entrainerait une fuite des capitaux à l'étranger, ce qui conduirait à une baisse des investissements aux États-Unis et, par voie de conséquence, à une mise en péril des travailleurs et salariés issus des classes moyennes[80]. Le sujet est abordé frontalement par la recherche universitaire américaine : une étude d'Elizabeth Warren défend l'idée que les classes moyennes américaines ne sont pas pénalisées parce qu'elles doivent s'acquitter de trop de taxes, mais parce qu'elles ne bénéficient pas assez des transferts sociaux[81] ; selon elle, les ménages moyens disposant de deux revenus moyens et à peu près équivalents se trouvent pénalisés par une fiscalité peu redistributive (*the two income trap*). D'autres travaux font état d'un déclin des classes moyennes pendant ces dernières années à cause de la mondialisation : Leonard Beeghley évoque la *« struggling middle class »* (la classe moyenne en souffrance)[82] victime de la mondialisation, et pour laquelle il est urgent que l'État intervienne.

Dans les pays du Nord de l'Europe, les classes moyennes sont présentées dans la littérature socio-économique comme un pilier de l'État-providence[83]. Le débat autour de la fiscalité et des classes moyennes est plutôt porté par la gauche politique, qui fait également de la sauvegarde et du maintien des classes moyennes la raison *sine qua non* de son existence en tant que mouvement politique[84]. Au Danemark, la publication d'un rapport du Conseil économique du mouvement travailliste *(Arbejderbevaegelsens Erhvervsrad)*, un *think tank* proche du parti social-démocrate danois, alerte sur l'état d'esprit morose de la classe moyenne danoise, confrontée à une hausse des inégalités sociales[85]. Sont ici pointées du doigt les carences de l'État-providence, qui ne se préoccuperait plus assez du bien-être des classes moyennes. L'objectif des politiques publiques devrait, selon ce courant de pensée, non pas être ciblé en direction des plus démunis, mais plutôt chercher à satisfaire d'abord les attentes des classes moyennes. Le leader socialiste Olof Palme expliquait, lors d'un discours prononcé en 1984, les raisons motivant ce choix politique : *« If society's efforts are focused only on its weakest members through selective social policies largely based on 'means-tests', taxpayers come to think in terms of 'we' and 'they'. 'We', the better-off wage earners and the middle class – have to pay the state, but get nothing in return. The ground is thus prepared for the disintegration of social solidarity. (…) The point I am trying to make is that the weak members of society are best*

[79] LINN Allison, Middle Class – Whatever it is – Targeted by Candidates, http://www.cnbc.com/id/49328742/Middle_Class_mdash_Whatever_It_Is_mdash_Targeted_by_Candidates
[80] *Cf.* MATHUR Aparna, « How Taxing the Rich Harms the Middle Class » In *The American,* février 2012, http://www.american.com/archive/2012/february/how-taxing-the-rich-harms-the-middle-class
[81] WARREN Elizabeth, The Income Trap : Why Middle-Class Parents are going broke, New York, Basic Books, 2004.
[82] BEEGHLEY Leonard, The Structure of Social Stratification in the United States, Boston University Press, 2004.
[83] Pour une revue de la littérature voire MOREL Nathalie, « Comprendre la légitimité d'un État-providence universel de services : Les principes et la stratégie politiques qui ont porté le modèle social suédois » In *La légitimité des politiques sociales en question – Journées du Réseau RT6,* Grenoble, 17 et 18 janvier 2008. 16p.
[84] Cf. BERMAN Sheri, The Primacy of Politics : Social Democracy and the Making of Europe's Twentieth Century, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
[85] Rapport cit. in CLASEN Jochen, CLEGG Daniel, KVIST Jon, *European Labour Market Policies (in) the Crisis,* Bruxelles, European Trade Union Institute, 2012, 30 p.

protected not by being given special treatment but by being included in programs that extend to all members of society »[86].

En Grèce, les classes moyennes sont décrites comme souffrant particulièrement du démantèlement de l'État-providence dans le cadre de la mise en place des différents plans d'austérité, si bien que les couches intermédiaires seraient menacées de disparaître[87]. Alors qu'on parle encore dans d'autres pays européens de « déclin » ou de « déclassement » des classes moyennes, la sémantique utilisée pour évoquer les réalités sociales auxquelles doivent faire face les catégories médianes grecques est autrement plus rude : on parle de « paupérisation », « exclusion sociale », « privation », « asphyxie » etc.[88] L'extrême droite, à travers le parti radical « l'Aube dorée », se fait le porte-drapeau des classes moyennes étouffées par un État gourmand en fonds publics et dont la conduite serait dictée par les puissances étrangères. Ce mouvement s'attaque au principe de redistribution qui profiterait surtout aux immigrés et pas aux classes moyennes, lesquelles contribueraient surtout à en assurer le financement[89].

En Italie aussi, les classes moyennes sont évoquées dans le débat public. Au moment des préparatifs pour les élections législatives, nombreux sont ceux qui pensent que *« la paupérisation de la classe moyenne sera au centre de la campagne électorale italienne »*[90]. Le malaise social découlant de la situation financière du pays a pris les accents d'une profonde crise identitaire : dans le discours relatif aux classes moyennes, les éléments ethniques, linguistiques, régionaux et antiélitistes sont de plus en plus mis en avant[91]. Ainsi, la Ligue du Nord joue sur la réticence des « classes moyennes » du Nord de l'Italie à payer des impôts pour les « pauvres » du Sud du pays[92].

On le voit, les « classes moyennes » sont souvent utilisées comme « concept écran », destiné à mieux porter un message politique ou idéologique. Cette instrumentalisation est à la fois le fait des libéraux, des socio-démocrates ou de tout autre parti. Cela tient au fait que, dans de nombreux pays, une large majorité de la population se sent appartenir aux classes moyennes (voir Bigot 2009). S'adresser aux classes moyennes, les prendre à témoin ou s'en faire le porte-

[86] PALME Olof, « Employement and Welfare » cite par MOREL Nathalie, art. cit. 2008, p. 14-15.
[87] SANCHEZ-VALLEJO Maria Antonia, « Comment la pauvreté a rattrapé les classes moyennes », *El Pais*, 1er février 2012, http://www.presseurop.eu/fr/content/article/1468761-comment-la-pauvrete-rattrape-les-classes-moyennes ; FAUVET-MYCIA Christine, « Italie : La crise pourrait faire disparaître la classe moyenne – Entretien avec Rosantonietta Scramaglia » *Le Figaro*, 08 février 2011, http://www.lefigaro.fr/international/2011/02/07/01003-20110207ARTFIG00669-italie-la-crise-pourrait-faire-disparaitre-la-classe-moyenne.php
[88] *Cf.* à titre d'exemple HOUDOY Xavier, « Lettre d'Athènes » In *Hérodote,* n° 144, 2012/1, p. 205-208 ; « En Grèce, des classes moyennes proches de l'asphyxie » In *La Croix,* 11 juin 2012, http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/En-Grece-des-classes-moyennes-proches-de-l-asphyxie-_NG_-2012-06-11-817215 ; GASQUET Pierre de, « Un Italien sur trois confronté au risque de paupérisation » In *Les Echos*, 25/12/2012.
[89] MITRALIAS Yorgos, « Face à l'extrême droite, la gauche grecque désarmée » In *Mediapart*, 05 mai 2012, http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/050512/face-lextreme-droite-la-gauche-grecque-desarmee
[90] GASQUET Pierre de, « Un Italien sur trois confronté au risque de paupérisation » In *Les Echos*, 25/12/2012.
[91] « L'Aube dorée s'exporte en Italie » In *La Tribune,* 28 novembre 2012, http://www.latribune.fr/actualites/economie/20121128trib000733825/l-aube-doree-s-exporte-en-italie.html
[92] Cf. LAZAR Marc, L'Italie sur le fil du rasoir : Changements et continuités de l'Italie contemporaine, Paris, Perrin, 2009.

parole permet d'élargir son audience. Le flou qui entoure la notion permet aux uns et aux autres de situer les classes moyennes à différents niveaux de la pyramide sociale. Or, comme le montrera la deuxième partie de ce rapport, le bilan de la redistribution socio-fiscale dépend étroitement du niveau de revenu où les ménages se situent, les catégories médianes se situant précisément au seuil à partir duquel les flux financiers entre l'État et les ménages basculent dans un sens ou dans un autre. Tout cela contribue à brouiller les cartes dans une discussion qui, d'un point de vue strictement scientifique et méthodologique, est déjà très complexe.

PARTIE II.
Impact de la redistribution sur les classes moyennes : comparaison internationale

1. Comment mesurer l'impact de la redistribution sur les classes moyennes ?

L'objectif d'étudier comment se situe la classe moyenne dans le système redistributif semble *a priori* simple. On voudrait mesurer les impôts que les classes moyennes versent aux pouvoirs publics et les transferts qu'elles reçoivent, puis comparer ces montants avec ceux versés et perçus par les plus modestes et les plus aisés. Afin que la comparaison soit possible, nous devons rapporter les montants versés et reçus par chaque ménage à ses revenus. On calcule alors deux ratios :

$$\textbf{\textit{Taux de prélèvement}} = \frac{\textbf{\textit{Impôts et cotisations}}}{\textbf{\textit{Revenus}}}$$

$$\textbf{\textit{Taux de transfert}} = \frac{\textbf{\textit{Prestations sociales}}}{\textbf{\textit{Revenus}}}$$

Ce calcul soulève, en réalité, de nombreuses questions méthodologiques : sur quelle population (les travailleurs, l'ensemble de la population…) doit reposer le calcul ? À quel niveau de la cellule familiale se place-t-on (l'individu ou le ménage) ? Et enfin : quels impôts, quels transferts, quels revenus prendre en compte dans l'analyse ? Doit-on calculer, par catégorie de revenu, une moyenne des taux individuels ou un taux moyen pour l'ensemble des individus de la catégorie ?

a. Hypothèses pour la construction des indicateurs

Données au niveau ménage

Dans cette recherche, nous avons choisi de travailler au **niveau du ménage** et non de l'individu. D'une part, parce que les revenus et les principales dépenses (loyer, nourriture, garde d'enfants, voiture…) sont en règle générale répartis au sein des ménages. D'autre part, les modes de calcul des impôts et des prestations sociales auxquelles les individus ont droit sont, eux aussi, calculés par les administrations au niveau du ménage. Prenons l'exemple d'un ménage dans lequel la femme travaille avec un salaire élevé et l'homme reste au foyer. Supposons que le couple faisant une déclaration commune aux impôts est assujetti à l'impôt sur le revenu. En restant au niveau individuel, nous conclurions à un résultat étrange : l'homme paye des impôts alors qu'il ne perçoit aucun revenu. En travaillant au niveau du ménage, on prend bien en compte le revenu du couple et l'impôt auquel il est assujetti.

Encadré 1 - Les données

Pour travailler sur les revenus au niveau international, le chercheur dispose de deux solutions. Travailler sur des données réelles qui sont une compilation de données fournies par les instituts de statistique nationaux ou utiliser des modèles de micro-simulation.
De nombreuses études sur la décomposition des revenus reposent sur des modèles de micro-simulation. Citons par exemple EUROMOD de l'Institute for Social & Economic Research de l'université d'Essex (Royaume-Uni) pour l'Union Européenne, INES développé et utilisé par l'INSEE, la DREES ou d'autres services statistiques de l'État, TAXIPP de l'Institut des Politiques Publiques et utilisé par Landais, Piketty et Saez (2012)… Ces modèles simulent, sur un échantillon représentatif de la population, les impôts, les cotisations sociales, les transferts monétaires, la consommation… en s'appuyant sur la législation en vigueur. Ces modèles sont très utilisés par les législateurs et les décideurs publics car ils permettent, par simple paramétrage du modèle d'étudier les effets d'un changement de politique économique ou sociale sur les différentes composantes des revenus des ménages. Dans ces modèles, les données sont néanmoins simulées : elles ne sont donc qu'une approximation de la réalité. Nous avons préféré utiliser, en priorité, les données réelles plutôt que simulées, micro-harmonisées, fournies par l'institut **Luxembourg Income Study** (**LIS**)[93] comme l'a fait l'OCDE (2012) dans son dernier rapport sur les inégalités. Nous utiliserons des résultats micro-simulés lorsque les données réelles ne sont pas disponibles (c'est le cas des impôts indirects).

L'institut LIS est spécialisé dans la collecte de données sur la décomposition des revenus à des fins de recherche. Les données font l'objet d'un abondant travail d'harmonisation entre les pays. C'est aujourd'hui une base très reconnue : elle nous fournit le cadre idéal pour une étude comparée internationale. **Notre échantillon se compose de 16 pays**, constituant l'ensemble des pays pour lesquels les indicateurs utiles à notre analyse sont disponibles et fiables : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Les données de la LIS sont disponibles sur des périodes différentes selon les pays : certains pays ont été enquêtés pour la dernière fois en 2003, d'autres en 2008. Nous avons sélectionné les bases les plus récentes pour chaque pays de notre échantillon[94].

Les données de la LIS, comme l'ensemble des micro-données internationales, ne contiennent pas d'information sur la fiscalité indirecte (la TVA, la TIPP, etc. en France). En effet, étudier la fiscalité indirecte demande de connaitre l'ensemble des dépenses de consommation des ménages enquêtés, poste par poste (logement, équipement, alimentation, transport, habillement, loisirs, santé…) et le barème d'imposition indirect à appliquer pour chaque poste. Seuls les modèles de micro-simulation possèdent ce niveau de détail : nous introduirons donc les impôts indirects dans l'analyse grâce au modèle de micro-simulation de l'Union Européenne « EUROMOD ». D'autre part, pour certains pays, les données de la LIS sont incomplètes ou ne comportent pas l'information dont nous avons besoin. C'est le cas de la France et du Royaume-Uni. Nous avons donc complété ou remplacé certaines d'entre elles par d'autres sources de données. Un tableau en annexe, p. 75, récapitule les sources de données utilisées pour chaque pays et chaque indicateur.

[93] Une documentation complète est disponible sur le site : http://www.lisdatacenter.org/
[94] Les extractions proviennent essentiellement de la vague 6 de LIS, recouvrant la période 2003 à 2006, et de la vague 7, lorsque les mises à jour sont disponibles (Allemagne, Afrique du Sud et États-Unis).

De quel revenu parle-t-on ?

Il existe de multiples définitions du revenu, selon le type de ressources prises en compte (le travail, le patrimoine, les prestations sociales, les aides familiales…) et le stade de la redistribution (avant ou après impôts, avant ou après transferts sociaux). Le schéma ci-dessous présente les quatre revenus les plus souvent utilisés dans la littérature économique et leur inscription dans les différentes phases de la redistribution : revenu primaire, secondaire, brut et disponible.

Figure 1 –Les définitions du revenu aux différentes phases de la redistribution

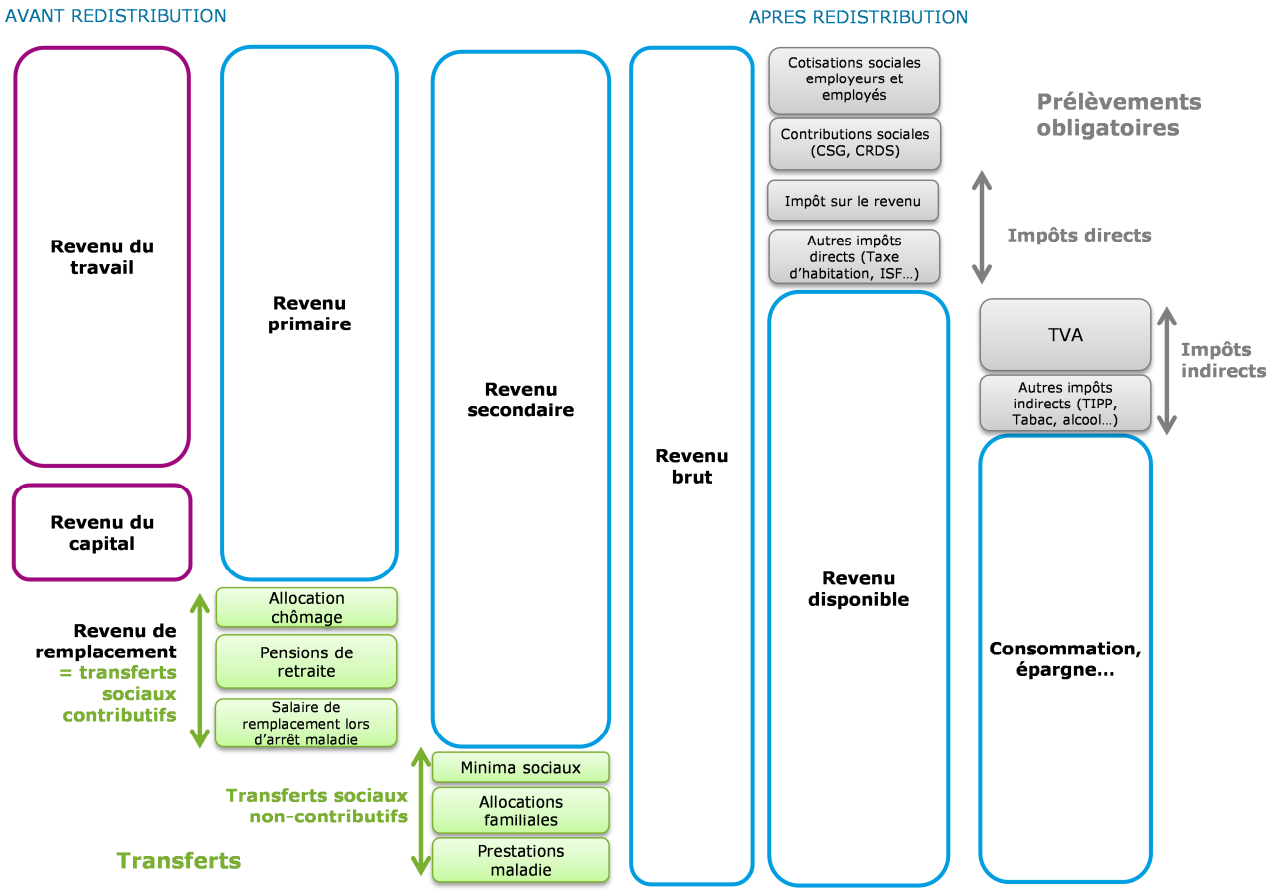

Nous avons fait le choix de mettre au dénominateur des principaux taux (d'imposition, de versement des prestations, etc.) le revenu après redistribution, c'est-à-dire le **revenu disponible**. Ce choix est expliqué dans l'Encadré 2.

$$\begin{aligned} &\textit{Revenu disponible} \\ &= \textit{Revenu du travail} + \textit{Revenu du capital} \\ &+ \textit{Revenu de remplacement (ou transferts sociaux contributifs)} \\ &+ \textit{Transferts sociaux} - \textit{Impôts directs} \\ &- \textit{Cotisations et contributions sociales} \end{aligned}$$

Encadré 2 – Le choix du revenu disponible

Les médias parlent en général du **taux de prélèvement** sur le revenu brut (l'ensemble de tous les revenus) et de **taux de transfert** rapporté au revenu disponible. Cependant, ce n'est pas toujours le choix fait par la littérature scientifique. Par exemple, Landais, Piketty et Saez (2011) travaillent sur le taux de prélèvement en partant du revenu primaire. Ce choix se justifie car ils ne s'intéressent qu'aux actifs occupés (et donc délaissent les revenus de remplacement).
Nous choisissons ici **de rapporter les prélèvements et les transferts au revenu disponible** parce que nous voulons être en mesure de comparer les prélèvements et les transferts selon un même étalon afin d'établir un bilan de la redistribution pour chaque ménage (cf. Chapitre 4, p. 65) : cet objectif implique de choisir la même définition pour le dénominateur de chacun des taux. D'autre part, les données de la LIS ne fournissent pas le revenu brut pour chaque pays étudié. Les données françaises en particulier (collectées par l'INSEE puis transmises à la LIS), reposent sur les revenus imposables, pour lesquels les cotisations sociales employeurs et employés ont déjà été déduites. Ainsi, les données de la LIS ne nous offrent pas la possibilité de travailler sur le revenu brut. Le même problème se posait pour l'Italie. Ainsi, afin de pouvoir inclure ces 2 pays dans les analyses et comparer les taux de prélèvement et de transfert, nous avons fondé notre analyse sur le **revenu disponible,** que nous avons ensuite pondéré par les unités de consommation, ce qui conduit au concept de **niveau de vie**.

Les prélèvements reposant sur les ménages

Le système fiscal français est très complexe et relativement illisible pour les non-experts. Pour fixer les idées, établissons une liste des différents prélèvements obligatoires qui constituent les principales recettes fiscales de l'État, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale en France et classons-les selon qu'ils incombent aux ménages ou aux entreprises :

- Acquittés par les ménages
    - Impôts directs, versés à l'État
        - Impôt sur le Revenu (IR)
        - Autres impôts directs : taxe foncière, taxe d'habitation, Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), droits de succession…
    - Contributions sociales (CSG et CRDS), versées à l'État
    - Cotisations sociales, partie employés, versées aux organismes de sécurité sociale
    - Impôts indirects, versés à l'État
        - Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
        - Autres impôts indirects (taxes sur l'alcool, le tabac, l'essence…)
- Acquittés par les entreprises
    - Cotisations sociales, partie employeurs, versées aux organismes de sécurité sociale
    - Impôts (Impôt sur les bénéfices des sociétés, Taxe professionnelle…), versés à l'État

Prélèvements directs payés par les ménages

Les données LIS sur l'imposition directe des ménages comprennent **l'impôt sur le revenu et les contributions et cotisations sociales employés.** Les cotisations et contributions sociales[95] sont des prélèvements effectués sur les salaires, affectés aux dépenses de Sécurité sociale alors que les impôts directs sont prélevés sur des bases très diverses (revenus, patrimoine, biens et services...) et leur produit n'est en principe pas affecté à une dépense prédéterminée. Les autres impôts directs payés par les ménages, à savoir les impôts sur le capital ou le patrimoine (tels que la taxe foncière, l'ISF, les droits de succession, la taxe d'habitation…) sont malheureusement assez mal renseignés dans la majorité des pays étudiés. Ils sont donc laissés de côté dans cette recherche. Notons cependant que ces autres prélèvements ne constituent pas une part essentielle des prélèvements des ménages : 8% en 2011 en France par exemple[96].

Les impôts indirects sur la consommation

Les ménages s'acquittent de taxes dans quasiment tous les actes d'achat ou de transferts monétaires qu'ils réalisent : cotisations sociales au moment du versement des salaires, paiement de la TVA pour les dépenses de consommation de la vie courante, paiement de la TIPP pour faire le plein d'essence, taxe sur la restauration pour un repas à l'extérieur, etc. La fiscalité directe est la partie « visible » de l'impôt. Les contribuables savent en effet à combien s'élève, à peu près, leur impôt sur le revenu et ils ont une idée approximative du montant des cotisations sociales indiquées sur leur bulletin de salaire. En revanche, un impôt est beaucoup moins perceptible et a pourtant un poids important dans les finances publiques, c'est l'impôt indirect, dont l'emblème est la TVA. **Plus de la moitié des impôts payés par les ménages proviennent de la fiscalité indirecte**[97].

Les impôts indirects sont collectés au niveau des entreprises et non des ménages, mais toute variation de la TVA se traduit à court terme dans une variation des prix des biens de consommation : ce sont donc les ménages qui payent au final cet impôt. Nous aurons donc à cœur d'inclure les impôts indirects dans nos analyses.

L'incidence fiscale des impôts des entreprises

Sur le long terme, certains économistes affirment que la distinction entre prélèvements des particuliers et prélèvements des entreprises n'est pas valable. Bozio, Dauvergne, Fabre, Goupille et Meslin (2012) résument le problème ainsi : « *la part employeur des cotisations sociales est en apparence payée par les employeurs mais […] ces cotisations ne sont pas payées in fine par ces derniers […], soit celles-ci sont payées par les salariés (sous la forme de salaires nets plus*

[95] Les « cotisations sociales » sont gérées par les organismes paritaires alors que les « contributions sociales » sont administrées par l'État.
[96] Calcul des auteurs d'après le tableau détaillé des prélèvements obligatoires français en pourcentage du PIB fournis par Landais, Piketty et Saez (2011), p.43.
[97] D'après Landais, Piketty et Saez, 2011, le total des impôts directs des ménages s'élève à 11% du PIB et les impôts indirects à 13% (p.43)

faibles), soit elles sont payées de façon plus générale par les consommateurs (par le biais de prix plus élevés)». Ces auteurs intègrent donc dans leurs calculs l'ensemble des impôts, même ceux payés initialement par les entreprises. Nous faisons ici le choix inverse : notre but est de considérer ce que les foyers reversent à l'État dans le court terme et pas sur le long terme. Et comme toute augmentation des cotisations employeurs ou des impôts sur les sociétés ne se traduit pas immédiatement par une baisse des salaires, en tous cas pas à court terme, **notre étude se borne aux montants versés directement par les particuliers à l'État et aux organismes de sécurité sociale** et exclut les impôts des entreprises.

Les transferts sociaux de l'État vers les ménages

Les transferts monétaires[98] de l'État vers les ménages peuvent être de deux ordres. Lorsque le ménage reçoit de l'argent en contrepartie de ce qu'il a cotisé en tant qu'actif occupé, on les appelle des « **transferts contributifs** » ou revenus de remplacement (allocations chômage, pension de retraite et salaire de remplacement en cas d'accident du travail ou de maladie…). Lorsque les transferts sont distribués indépendamment de ce que l'individu a versé, on les appelle des « **transferts non-contributifs** » (les minima sociaux, les prestations familiales, les allocations logement et les remboursements de frais médicaux).

La nature redistributive des transferts non-contributifs est évidente. C'est même une de ses principales vocations : soutenir le niveau de vie des personnes les plus pauvres afin qu'elles vivent dignement. A l'inverse, **les transferts contributifs n'ont pas pour objectif d'opérer une redistribution verticale des plus riches vers les plus pauvres :** ils doivent **assurer** l'individu contre un risque de défaut (assurance chômage) ou faire de la **prévoyance** (pension de retraite). Leur caractère redistributif est donc discutable. Prenons l'exemple des retraites : pour obtenir une retraite à taux plein, un individu doit prouver 41,5 annuités de travail. Et le montant de sa pension est proportionnel au revenu qu'il avait étant actif. La retraite ne peut donc pas être assimilée à un transfert redistributif. Pourtant, dans certains cas, le système de retraite peut se révéler redistributif d'une certaine manière, et indirectement : les individus n'utilisent pas leur pension de retraite sur le même nombre d'années car l'espérance de vie varie d'une catégorie sociale à une autre. Par exemple, à 35 ans, un homme cadre supérieur peut espérer vivre encore en moyenne 47 ans, un ouvrier 41 ans. Un cadre bénéficiera donc en moyenne plus longtemps du versement de sa pension de retraite qu'un ouvrier. On pourrait donc considérer que les individus qui n'en bénéficient que sur une période courte contribuent davantage que les autres. Le principe est le même pour les allocations chômage, ni complètement contributives (chaque salarié cotise pour ces droits chômage, mais celui qui n'utilise pas ses droits les perd au profit des autres), ni complètement redistributives (les droits

[98] Notre sujet s'arrête aux transferts monétaires et laisse de côté les transferts « en nature » (place en crèche, scolarité gratuite, entretiens des routes…) que l'État opère vers les ménages. Une discussion en chapitre IV, p.61, portera sur les limites de l'analyse.

sont proportionnels au revenu avant chômage). Le caractère redistributif ambigu des transferts non-contributifs nous amène à les séparer des transferts contributifs lors de l'analyse.

b. La comparaison des revenus, des taux d'imposition et des transferts des ménages

Les déciles de niveaux de vie

Comparer des ménages de tailles différentes est délicat : un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule a un niveau de vie plus élevé, en raison des économies d'échelle que procure en général la vie à plusieurs. Les économies d'échelle existent dans de nombreux domaines comme le logement, les biens d'équipement, l'abonnement internet, etc. Les économistes utilisent alors le concept de **« niveau de vie du ménage »**. C'est une construction qui vise à comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de tailles ou de compositions différentes : les revenus disponibles des ménages sont rapportés à la taille du ménage et le ratio obtenu constitue le niveau de vie [99].

Nous avons pour objectif d'analyser la redistribution des ménages entre eux et d'effectuer cette analyse sur un ensemble de pays pour pouvoir comparer ce qui se passe en France avec ce qui se passe dans d'autres pays. Pour ce faire, pour chaque pays étudié, nous avons classé les ménages par **ordre croissant de niveau de vie après redistribution** (ou aussi, par revenu disponible par unité de consommation) et les avons séparés en dix groupes d'effectifs identiques, appelés des déciles. Le 1er décile regroupe les 10% des ménages les plus modestes du pays considéré, tandis que le 10ème décile est composé des 10% des ménages les plus riches de ce même pays.

Qui sont les classes moyennes ?

La définition des classes moyennes est délicate et ne fait pas l'unanimité. La discussion du premier chapitre montre à cet égard que la notion a largement été instrumentalisée par les uns ou par les autres dans le débat public, et qu'elle recouvre des dimensions extrêmement variables d'un point de vue à l'autre. On pourrait se concentrer sur les métiers, en classant ensemble, pourquoi pas, les travailleurs indépendants, les cadres, le professions intermédiaires et les employés. Mais cette typologie soulèverait des discussions interminables : un cadre percevant plus de 10 000€ net par mois fait-il encore partie des classes moyennes ? Un artisan gagnant moins de 1 000€ par mois ne devrait-il pas être considéré comme faisant partie des bas revenus ? Plusieurs travaux réalisés précédemment nous ont conduits à aborder le sujet sous l'angle du revenu, plutôt que de la profession, du diplôme ou tout autre marqueur social. Ce choix est discutable et nous renvoyons le lecteur intéressé par ces débats à nos travaux

[99] Le niveau de vie est ici calculé comme le revenu disponible, divisé par la racine carrée du nombre de personnes du ménage. Cette échelle d'équivalence différente de celle choisie par l'INSEE, est très utilisée dans la littérature internationale aujourd'hui.

précédents (*Cf.* Bigot, Croutte, Muller et Osier, 2011 ; Bigot et Langlois 2011 ; Bigot 2008 ; Bigot 2007).

Dans les travaux visant à comparer l'importance des classes moyennes par rapport aux autres catégories de revenu, il est plus judicieux de définir les classes moyennes par rapport à la médiane (par exemple, considérer que les classes moyennes sont les ménages dont le niveau de vie se situe entre 70% et 150% du niveau de vie médian). Il en va de même pour les études longitudinales pour déterminer si les classes moyennes sont en déclin ou en croissance au fil du temps. Dans la recherche présentée ici, nous avons préféré regrouper des déciles de niveaux de vie, afin de mettre en évidence l'allure des différentes courbes d'imposition et de transfert au fur et à mesure que le revenu augmente. Il nous a semblé que cette présentation était plus éclairante. Nous reprendrons donc ici la typologie établie par Bigot (2008) :

- Seront considérés comme « **bas revenus** » les ménages appartenant aux 3 premiers déciles de niveau de vie,
- Les déciles 4 à 8 seront associés aux « **classes moyennes** ». On distinguera les « classes moyennes inférieures » (D4, D5 et D6) des « classes moyennes supérieures (D7 et D8),
- Les « **hauts revenus** » sont les ménages dont les niveaux de vie correspondent aux deux derniers déciles (D9 et D10).

Pour fixer les ordres de grandeurs, dans cette typologie et avec les données de la LIS pour l'année 2005[100], sont considérées en France comme appartenant aux classes moyennes les personnes dont les niveaux de vie sont compris entre 1 100€ et 2 100€ par mois. Une fois payés les impôts, en-dessous de 1 100€ par mois, on fait partie des bas revenus (les 30% de la population les plus modestes) ; au-dessus de 2 100€, on fait partie des hauts revenus (les 20% de la population les plus aisés).

Ces chiffres peuvent surprendre, mais il faut bien avoir en tête que l'on parle de niveau de vie, c'est-à-dire en rapportant le revenu disponible[101], après avoir payé les impôts, au nombre de personnes dans le logement[102].

[100] Ce sont les données LIS les plus récentes disponibles.
[101] La notion de niveau de vie se rapporte plutôt aux individus et celle de revenu disponible aux ménages.
[102] Pour se rapprocher de ce qui est mieux connu du grand public (le revenu brut avant impôt) et sur la base de données plus récentes, on peut estimer qu'en 2012, font partie des classes moyennes les personnes qui perçoivent un revenu avant impôt compris entre 1200€ et 2700€ par mois pour une personne (estimation CREDOC sur la base des données INSEE-ERFS 2010).

Figure 2 – Définition des classes moyennes selon le niveau de vie

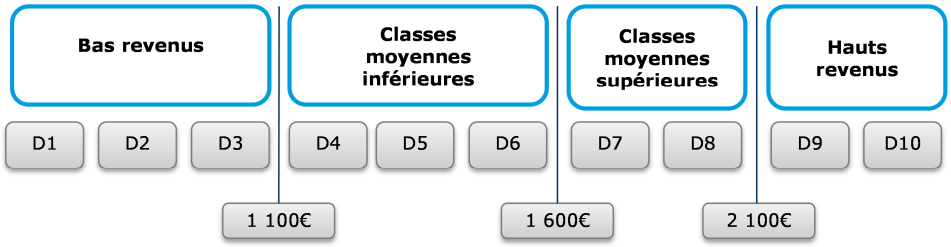

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study, 2005

Lecture : un couple disposant de 2 000€ de revenu disponible mensuel, a un niveau de vie de 1 420€. Il appartient donc aux classes moyennes inférieures car son niveau de vie est compris entre 1 100€ et 1 600€ par mois.

Le graphique suivant permet de visualiser les niveaux de vie médians annuels de chaque décile de revenus.

Figure 3 - Niveaux de vie annuels par décile en France

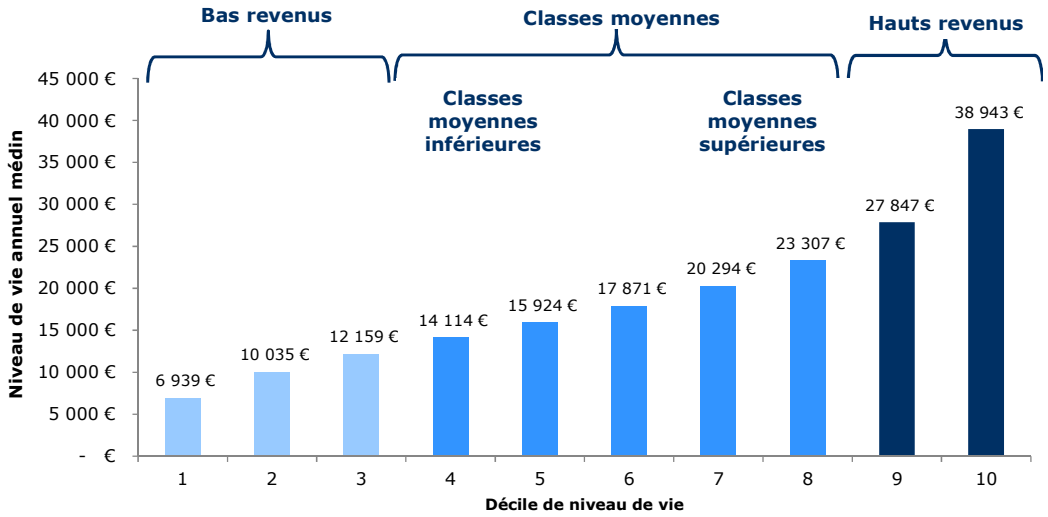

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study, 2005

Lecture : Le niveau de vie médian des ménages du 3ème décile est de 12 159€.

2. Les prélèvements obligatoires en France comparés à d'autres pays développés

Ce chapitre est consacré à l'analyse des efforts demandés aux ménages pour financer les dépenses de l'État et le système de protection sociale. Nous allons traiter un à un trois grands types de dépenses fiscales : l'impôt sur le revenu, les cotisations sociales employés et les impôts indirects. Pour chacun, nous examinerons combien d'impôts sont prélevés auprès de chaque catégorie de revenus, puis nous comparerons la situation française avec celle d'autres pays.

a. Le niveau et la composition globale des prélèvements obligatoires en Europe

Rappelons, dans les grandes lignes, le niveau et la structure globale des prélèvements obligatoires en France (ménages et entreprises), comparés à l'ensemble des pays de l'Union Européenne des 27.

Encadré 3 - Les prélèvements obligatoires

Les prélèvements obligatoires correspondent à l'ensemble des versements effectifs opérés par tous les agents économiques (entreprises et ménages) aux administrations publiques afin de financer leurs dépenses. Les administrations publiques regroupent l'État, les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité Sociale. Les versements effectués par les contribuables ne sont pas volontaires, c'est-à-dire qu'ils ne choisissent ni le montant, ni les conditions de versement.

On distingue traditionnellement:
-l'ensemble des impôts directs et indirects, taxes et droits divers affectés au budget général de l'État ;
-les cotisations sociales obligatoires des organismes sociaux officiels ;
-les impôts affectés aux collectivités locales

Note : Les impôts affectés aux collectivités locales ne sont pas analysés ici, par défaut de données internationales harmonisées (*Cf*. Partie II, Chapitre 4.3, p. 73).

La France se situe au 4e rang des pays où les prélèvements obligatoires sont les plus élevés en Europe (Figure 4) : ils représentent 43% du PIB, contre 36% en moyenne dans l'Europe des 27. La part des prélèvements obligatoires est légèrement plus élevée au Danemark (48%), en Suède (46%) et en Belgique (44%) et elle est à peine inférieure en Autriche (42%), en Italie (42%) et en Finlande (42%).

La structure des prélèvements français est assez atypique dans le paysage européen. En réalité, **les entreprises[103] contribuent proportionnellement plus qu'ailleurs**, à la fois en termes d'impôts (13% du PIB contre 10% en moyenne dans l'Union Européenne des 27), mais également du point de vue des cotisations sociales (les cotisations employeurs atteignent 11% du PIB, contre 7% dans l'ensemble de l'UE 27). Notre système se caractérise aussi par des **impôts sur le revenu (impôts et CSG, CRDS) qui ne sont pas très élevés** : représentant 8% du PIB, ils sont strictement équivalent à la moyenne européenne et se classe loin derrière les pays nordiques (Danemark, 24%, Suède, 16%, Finlande 13%), la Belgique (12%) et l'Italie (12%). Il est à peu près équivalent à ce que l'on voit dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni, 10%, Irlande, 8%) ou au Luxembourg et à peine plus élevé que celui des pays du pourtour méditerranéen (Malte 6%, Grèce, 4%, Chypre, 4%) et des pays de l'Est de l'Europe (Lettonie, 6%, Estonie, 5%). Et l**es impôts sur le revenu en France pèsent deux fois moins que la TVA** (8% du PIB pour les impôts sur le revenu, contre 15% pour la TVA).

Figure 4 - Poids des différents prélèvements obligatoires pour les pays de l'UE 27

En % de PIB

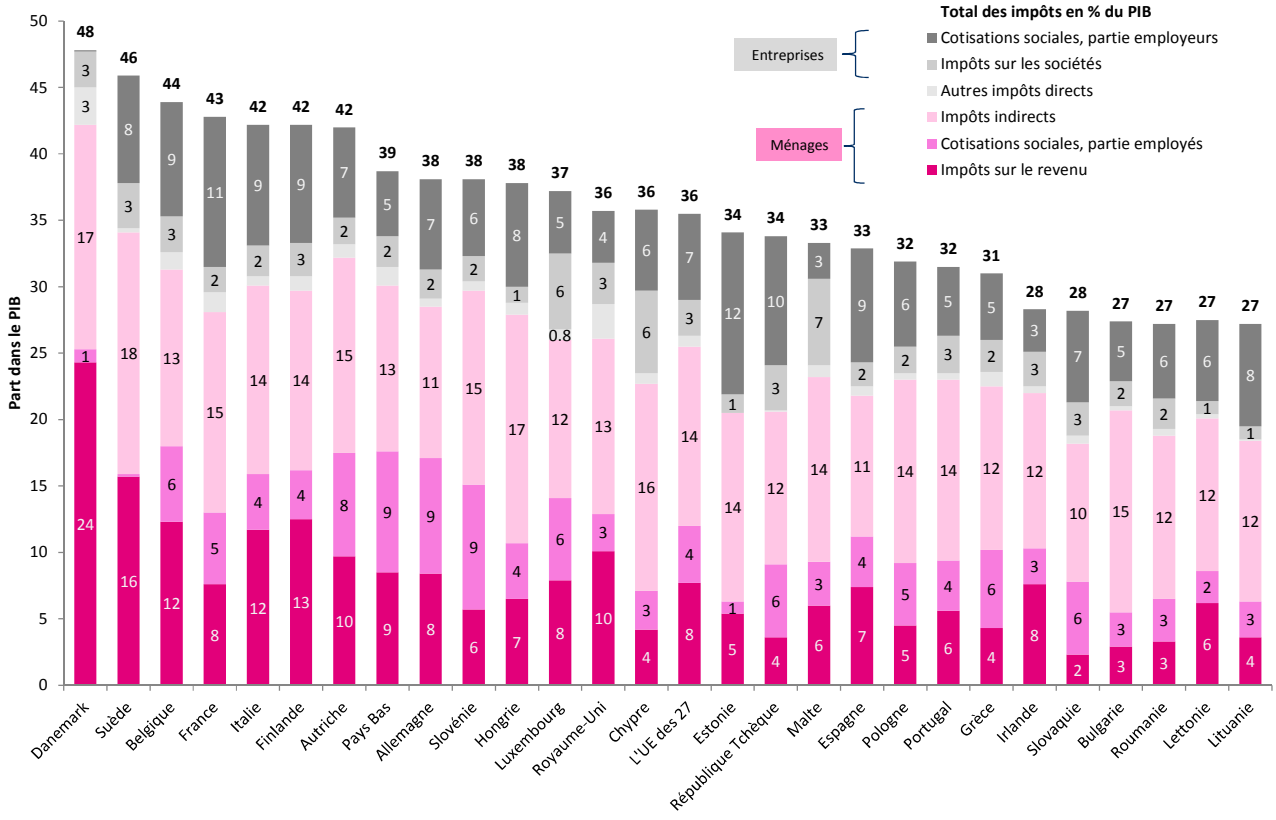

Source : Calculs du CREDOC à partir des données Eurostat, *Taxation trends in the European Union*, édition 2012.

Lecture : Les prélèvements obligatoires représentent 43% du PIB en France en 2011 : ils sont composés des impôts sur le revenu (8%), des cotisations et contributions sociales payées par les employés (4%), des impôts indirects (14%), des autres impôts directs (2%), des impôts sur les sociétés (2%) et des cotisations sociales employeurs (11%).

[103]La comparaison des prélèvements obligatoires entre plusieurs pays est un exercice délicat (voir par exemple, la comparaison bloc par bloc de la fiscalité allemande et française dans le rapport de la Cour des comptes : *Les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne*, mai 2011) qui a nécessité un important travail d'harmonisation des données par la LIS,

b. L'impôt sur le revenu pèse relativement peu sur les classes moyennes par rapport aux autres pays développés

Commençons par le plus emblématique et le plus discuté de tous les impôts, l'impôt sur le revenu. Précisons qu'afin de rester au plus proche du ressenti des ménages, nous regardons ici l'impôt sur le revenu seul (encore appelé, l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques), sans prendre en compte la CSG et la CRDS qui seront étudiées dans la partie sur les cotisations sociales. La dimension redistributive de l'impôt sur le revenu fait l'objet de nombreux débats (*Cf.* Partie I). La redistribution est assurée par des barèmes d'impôt croissants avec le niveau de vie du ménage: c'est ce que l'on appelle la **progressivité de l'impôt sur le revenu**. De fait, dans tous les pays étudiés, le taux d'imposition sur le revenu croît avec le revenu disponible (Figure 5)[104].

Néanmoins, **les taux d'imposition sur le revenu sont très différents d'un pays à l'autre** :

- Au Danemark, le taux d'imposition sur le revenu est particulièrement élevé : il se démarque de celui des autres pays, même des pays scandinaves (Suède, Finlande, Norvège) lesquels sont pourtant caractérisés par un niveau élevé de prélèvements et une forte progressivité.

- La majorité des autres pays, dont les pays anglo-saxons (Australie, Canada, États-Unis, Irlande, Royaume-Uni) et certains pays continentaux (Italie, Allemagne) affichent des taux d'imposition plus faibles que les pays nordiques mais progressifs allant de 0-5% pour le premier décile jusqu'à 25 à 40% pour le dernier décile.

- La Suisse se distingue par un taux d'imposition sur le revenu presque constant, se situant autour de 15% des revenus disponibles pour l'ensemble de la population.

- La France et le Brésil ont des taux d'imposition sur le revenu plus faibles et moins progressifs, allant de 0% pour les plus modestes à 10% pour les plus riches.

[104] Il est peut-être utile de rappeler ici que le taux d'imposition calculé dans cette recherche peut théoriquement être très élevé : si un ménage déclare 40 000€ net imposable et paye 10 000€ d'impôt, son revenu disponible est de 30 000€ et son taux d'imposition sur revenu disponible est de 10 000 / 30 000 = 33%. Le lecteur est plus habitué au calcul d'un taux d'imposition sur revenus nets imposables, qui s'élèverait dans ce cas à 10 000 / 40 000 = 25%.

Figure 5 - Poids de l'impôt sur le revenu par rapport au revenu disponible

Par pays et par décile de niveau de vie

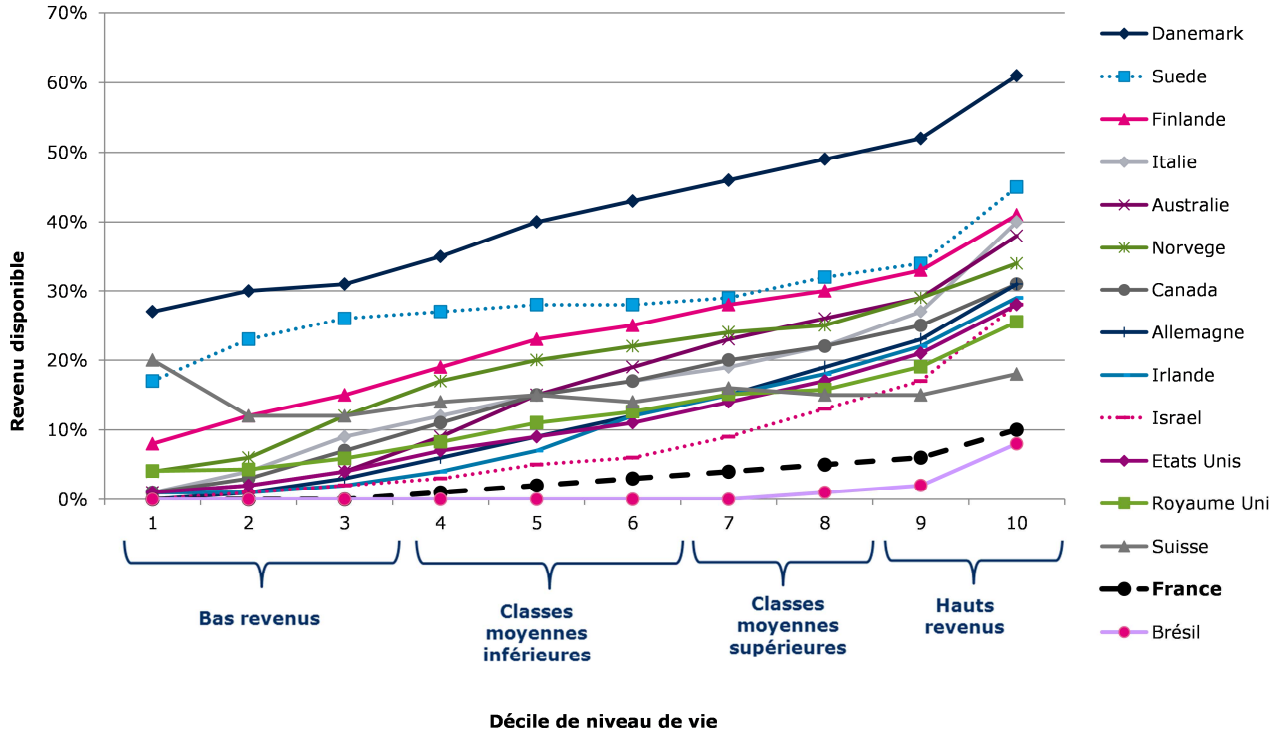

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Lecture: Au Danemark, l'impôt sur le revenu acquitté par les 10% des ménages les plus modestes, représente 27% de leur revenu disponible alors qu'il constitue 8% du revenu disponible en Finlande.

Note : Les résultats détaillés sont présentés sous forme de tableaux en annexe 3, p.78.

L'impôt sur le revenu représente une faible part des recettes de l'État français. **Par rapport à d'autres pays, l'impôt sur le revenu français pèse relativement peu sur les classes moyennes** : en France, l'impôt sur le revenu des classes moyennes inférieures (rappel : il s'agit de l'ensemble de D4+D5+D6) représente à peine 2% de leur niveau de vie, contre 11% au Royaume-Uni et 39% au Danemark. Il représente 6% du niveau de vie des classes moyennes supérieures (D7+D8), contre 15% au Royaume-Uni et 48% au Danemark.

L'impôt sur le revenu du dernier décile (les 10% des ménages les plus aisés) correspond à 10% de leurs ressources disponibles, soit à peine plus que pour les classes moyennes supérieures (6%). L'impact redistributif de l'impôt sur le revenu en France est finalement très limité. Landais, Piketty et Saez (2011) ont même mis en évidence un caractère dégressif de l'impôt à l'extrême de la distribution des revenus, c'est-à-dire pour les 1% les plus riches[105]. Peut-être la faible ampleur de la redistribution explique-t-elle en partie le malaise des classes moyennes vis-à-vis de l'impôt sur le revenu ?

[105] « Les taux de prélèvements obligatoires deviennent régressifs, en particulier au sein des 1% des plus hauts revenus, même si on retire de l'analyse les cotisations sociales contributives. Cette caractéristique de la fiscalité française n'est pas nouvelle, et vient avant tout d'assiettes imposables percées : une grande partie des hauts revenus échappe aux prélèvements obligatoires. A ces assiettes percées s'ajoute l'effet des réductions d'impôt, les niches fiscales, dont l'effet est fort pour les hauts revenus » (Conclusion du rapport de Bozio, Dauvergne, Fabre, Goupille et Meslin, 2012).

Encadré 4 – Les différentes manières de calculer un taux d'imposition

Nous venons de voir que l'impôt sur le revenu acquitté par les ménages est relativement faible en proportion de leur revenu disponible. Ce résultat peut surprendre et c'est l'occasion de revenir sur les différentes manières de calculer le « poids » de l'impôt dans le budget des ménages. On peut rapporter l'impôt au revenu disponible ou au revenu brut. Nous avons choisi comme dénominateur le revenu disponible pour pouvoir, plus tard, avoir une base de comparaison adaptée avec les autres prélèvements et transferts. L'idée étant, à la fin du raisonnement, de pouvoir comparer l'impôt sur le revenu, les cotisations sociales employés et les transferts sociaux.

Rappelons aussi que l'impôt réellement payé par les ménages est assez éloigné des taux marginaux d'imposition souvent évoqués dans le débat public. Prenons un exemple : sur les revenus de 2005[1], le **taux marginal d'imposition** d'un célibataire gagnant 50 000€ était de 48% (ce qui veut dire que tout euro supplémentaire gagné est imposé à 48%). Son taux moyen d'imposition *théorique* est de 28% (14 200€ d'impôt sur 50 000€ de revenus déclarés[2]). À cela s'ajoute une différence entre le **taux moyen d'imposition théorique** et le **taux réel effectif**, une fois déduits les abattements et autres déductions fiscales (frais de garde d'enfants, emplois à domicile, dons à des organismes d'utilité publique, frais professionnels, une partie de la CSG, etc.). Cet enchevêtrement de déductions aboutit à un taux réel effectif payé par les ménages nettement plus faible que le taux moyen théorique. Les données LIS montrent ainsi qu'une personne qui perçoit 50 000€ de revenus annuels verse en fait, en moyenne, 6 750€ au titre de l'impôt sur le revenu, ce qui représente 14% de ses revenus nets imposables.

[1]Source :http://www.impots.gouv.fr pour les tranches d'imposition 2005

c. Prise en compte des cotisations sociales

Un second prélèvement obligatoire grève directement le budget des ménages : les cotisations (et contributions)[106] sociales, payées par les employés et les indépendants pour financer le système de protection sociale. La Figure 6 fait apparaître **trois groupes de pays présentant des cotisations sociales très divergents**:

- **Au Danemark et en Suède, les cotisations sociales employés sont quasi nulles**. Dans ces pays, les cotisations sociales sont très faibles parce que la plupart des aides et des services publics sont financés par l'impôt sur le revenu. Ces systèmes ont poussé très loin la **logique universelle de Beveridge** (voir Encadré 5, p.57) de protection sociale financée principalement par des recettes fiscales.

- **Dans la majorité des pays, les cotisations sociales sont faibles et légèrement progressives** (Italie, Israël, Norvège, Finlande, États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Irlande, Brésil). Notons cependant que parmi eux, certains pays - dont la plupart des pays anglo-saxons- ont opté pour des **assurances privées** afin de financer les systèmes de retraite et de maladie. Pour les ménages, ces assurances sont des dépenses

[106]Certains auteurs considèrent les contributions sociales (CSG et CRDS) comme un impôt sur le revenu. Afin de rester au plus proche du ressenti des ménages nous avons préféré garder la distinction entre impôt sur le revenu d'une part et cotisations et contributions sociales d'autre part. Ainsi nos cotisations sociales comprennent la CSG et la CRDS.

contraintes, au même titre que les prélèvements obligatoires. Mais, par définition, ces assurances ne sont pas considérées comme des prélèvements obligatoires, ce qui explique les cotisations sociales plutôt faibles.

- **En France, en Allemagne et en Suisse, les cotisations sociales sont élevées**. En effet, associés à un impôt sur le revenu faible, les pays **bismarkiens** (voir Encadré 6, p.57) présentent des cotisations sociales élevées, qui sont au cœur du système. L'ouverture des droits y est conditionnée par le versement de cotisations et l'attribution des prestations sociales est directement liée à la position dans l'emploi[107]. En France, les cotisations sociales représentent aujourd'hui la moitié des recettes des organismes publics, après un large accroissement ces 20 dernières années, au détriment de l'impôt sur le revenu (*Cf.* Conseil des prélèvements obligatoires, 2012). En revanche, la France et l'Allemagne se distinguent de la Suisse quant à la répartition des efforts au sein de la population : les premiers demandent plus d'efforts aux personnes à hauts revenus alors qu'à l'inverse, la Suisse demande proportionnellement plus aux individus modestes.

Figure 6- Poids des cotisations sociales employés par rapport au revenu disponible

Par pays et par décile de niveau de vie

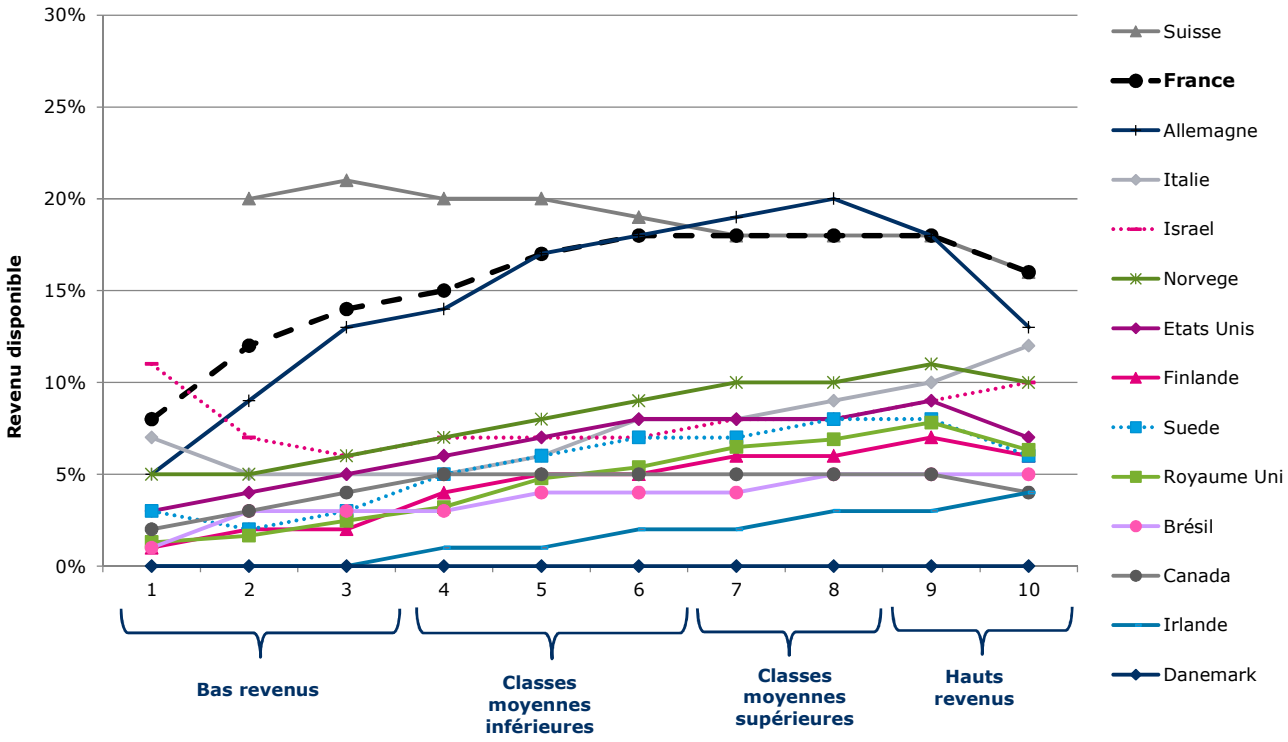

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1).

Lecture: En France, les cotisations et contributions sociales payées par les 10% des ménages les plus modestes, représentent 8% de leur revenu disponible.

Note : Les résultats détaillés sont présentés sous forme de tableaux en annexe 3, p.78.

[107] Notons que malgré leur appartenance au même système, la ressemblance entre le cas français et allemand n'est pas totale. La proximité des courbes de cotisations est en effet trompeuse : dans le système allemand les cotisations payées par les employés représentent la moitié des cotisations sociales, l'autre moitié est à la charge des employeurs. En France, la part employeur est de deux tiers du total des cotisations. Il en résulte que le coût du travail en France est plus élevé qu'en Allemagne même si le niveau de cotisations sociales employés y sont proches.

L'aspect progressif de la courbe des cotisations salariales en France a de quoi surprendre puisque les taux de CSG et de CRDS sont fixes, égaux à respectivement 7,5% et 0,5% du revenu brut pour les revenus d'activité. Mais il convient de rappeler que les ménages en bas de l'échelle des revenus sont souvent bénéficiaires de revenus de remplacement et de minima sociaux. Or les retraités et les chômeurs payent des niveaux de CSG plus faibles que les actifs occupés (6,6% pour les retraités, 6,2% pour les chômeurs) et les minima sociaux sont exempts de CSG. Par conséquent, **le taux de cotisations sociales de l'ensemble des ménages à bas revenus est au final plus faible que celui acquitté par les classes moyennes**[108]. De l'autre côté de l'échelle des revenus, les 10% les plus riches de nos concitoyens voient leurs **cotisations sociales en partie plafonnées**[109]: 16% de leur revenu disponible, contre 18% dans l'avant dernier décile. **Au final, ce sont plutôt les ménages appartenant aux classes moyennes supérieures qui se trouvent à contribuer le plus — en proportion — au régime de Sécurité Sociale.**

[108]Nous rappelons au lecteur que nous nous concentrons ici sur les cotisations sociales employés et que par conséquent, la progressivité des cotisations sociales ne sont pas le reflet des allègements de charges sur les bas salaires, qui ne visent que la partie patronale des charges sociales.
[109] http://www.entreprises.ccip.fr/web/reglementation/developpement-entreprise/droit-social/charges-sociales

Encadré 5 – Les systèmes de protection sociale en Europe : entre Bismarck et Beveridge

Différents travaux ont montré que le développement de l'État-providence, depuis la fin du XIXe siècle, n'est pas linéaire et homogène mais qu'il suit une trajectoire protéiforme et tributaire du contexte historique, géographique, culturel et social de sa réalisation. Ainsi l'État-providence peut être interprété comme l'aboutissement d'une série de compromis politiques et de solutions éparses à des problèmes spécifiques. Néanmoins, l'ensemble des modèles de l'État-providence s'inscrivent dans une histoire commune rythmée par les différentes étapes de la reconnaissance des droits sociaux de leurs citoyens. Le processus d'institutionnalisation de ces droits a été marqué par deux moments clés : les lois sociales de Bismarck (dans les années 1880 en Allemagne) et le rapport Beveridge (dans les années 1940 en Grande Bretagne).

Le modèle bismarckien : dans le cadre de son industrialisation l'Allemagne est confrontée à une forte augmentation des inégalités sociales. Pour atténuer ces inégalités et pour contrer le parti socialiste montant, le chancelier allemand Otto von Bismarck décide d'instaurer un système d'assurance sociale obligatoire destiné à protéger les ouvriers les plus mal rémunérés du risque de perte de revenus. Ce système assuranciel comporte quatre volets : des assurances chômage, maladie, accident du travail et invalidité/vieillesse. L'ensemble de ces dispositifs est financé par des cotisations partagées entre employeurs et employés. Ce qui signifie que l'ouverture des droits est conditionnée par le versement de cotisations. Les prestations sociales versées sont contributives et proportionnelles aux revenus. La gestion se fait par des organismes assuranciels (caisses) plus ou moins autonomes ou par les partenaires sociaux. Le **principe assuranciel** développée par Bismarck influencera de nombreux systèmes de protection sociale européens (Luxembourg, Suède, Norvège, Belgique, Autriche, Italie, Pays-Bas, France et – à un moindre degré – celui de la Grande Bretagne par le *National Insurance Act* de 1911).

Le modèle de Beveridge : Chargé de l'harmonisation du régime de protection sociale britannique émietté, William Beveridge propose un **régime de protection universelle**. Rejetant le principe assuranciel, le modèle de Beveridge propose une généralisation et uniformisation des prestations sociales. Le financement se fait par des contributions forfaitaires (l'impôt) donnant lieu à des prestations forfaitaires. L'objectif visé est la réduction voire l'élimination de la pauvreté. Pour faire cela, Beveridge propose de garantir le maintien du revenu *(income maintenance)* et un accès gratuit et universel (sans conditionnement d'ouverture des droits) aux soins médicaux pour les plus en difficultés, qui n'ont pas les moyens de contracter une assurance privée. La gestion de ce système est partie intégrante des politiques sociales gouvernementales.

En Europe continentale, le développement de l'État-providence s'est accéléré à partir de 1945. Pendant une forte période de croissance économique des trente glorieuses en France et le *Wirtschaftswunder* en Allemagne, le « modèle de l'État social » s'est largement diffusé et s'est imposé à la plupart des pays européens. Bien que l'architecture institutionnelle de l'État-providence varie en fonction des contextes nationaux, la recherche sociologique propose de regrouper les différents régimes au sein de **quatre groupes d'État-providence** : le **modèle anglo-saxon** (Grande-Bretagne, Irlande) est caractérisé par une application partielle des recommandations de Beveridge. L'accès universel à des prestations sociales n'est garanti que pour le seul service de santé. Le **modèle scandinave** (Danemark, Suède, Finlande, Norvège et Islande) est le plus proche des préconisations de Beveridge. L'accès aux prestations est universel et le versement se fait sur une base forfaitaire. Le financement vient des recettes fiscales et la gestion du régime de protection sociale est entièrement placée sous l'autorité publique. Le **modèle continental européen** (Allemagne, Autriche, Benelux, France) est structuré selon le principe assuranciel bismarckien. L'accès aux prestations est conditionné par le versement de cotisations de l'employeur et des salariés. Des caisses sont mandatées pour leur gestion. La plupart de ces pays prévoit un filet de sécurité (minimas sociaux) pour tous ceux qui ne sont pas couverts par le système assuranciel. Il convient néanmoins de noter que, dans l'enveloppe globale des prestations, la proportion des transferts contributifs (allocations de chômage, allocations maladie etc.) est plus élevée que la proportion des transferts non-contributifs (RSA, prestations familiales, etc.). Le **modèle sud-européen** (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) est proche du modèle continental européen mais se distingue par la grande disparité entre les différentes catégories d'assurance professionnelle, par une vocation universelle de la couverture médicale (rapprochement du modèle de Beveridge), par une mise en place tardive d'un système de minima sociaux et par une faiblesse de l'État dans le contrôle des mécanismes distributifs.

Encadré 6 – La classification des régimes sociaux selon Gosta Esping-Andersen

Esping-Andersen part de la distinction qui oppose modèles beveridgiens et bismarckiens selon leur implantation géographique et complète cette approche par une analyse des configurations institutionnelles et du système de valeurs politiques. La typologie d'Esping-Andersen distingue trois régimes de protection sociale : le régime social-démocrate, le régime conservateur-corporatiste et le régime libéral.

L'approche d'Esping-Andersen propose une analyse graduelle du niveau de pénétration de l'État-social dans la société. Ainsi, les régimes libéraux, bien que beveridgiens et universalistes par vocation, limitent leurs efforts en matière de politique sociale à une lutte contre la pauvreté la plus manifeste et ne développent pas de mécanismes de redistribution allant au-delà des plus défavorisés. Les régimes conservateur-corporatistes ont organisé leur système de protection sociale à partir de corporations professionnelles ; ils visent moins la réduction des inégalités que la conservation des statuts. Le modèle social-démocrate a pour objectif d'assurer la cohésion et l'homogénéité d'une grande classe moyenne par des moyens de redistribution forfaitaire et universelle. Dans ce régime, la protection des classes moyennes constitue la raison d'être de l'État-providence.

Les travaux de Paul Pierson s'inscrivent dans cette même veine. L'angle d'approche change quelque peu parce que Pierson met clairement l'accent sur la dimension politique et institutionnelle de l'État-providence. Il s'intéresse notamment aux clivages idéologiques qui le traversent, aux politiques de réformes institutionnelles et à la question de la légitimité politique de l'État providence (*Cf.* tableau ci-dessous).

Tableau 2 - Caractéristiques politiques et institutionnelles des trois régimes de protection sociale selon Esping-Andersen

Type de régime	Conservateur-corporatiste	Libéral	Social-démocrate
Situation géographique	Continental-européen	Anglo-saxon	Scandinave
Référence historique	Bismarck	Beveridge	Beveridge
Objectifs	Protéger contre des « risques sociaux »	Lutter contre la pauvreté et le chômage	Assurer un revenu à tous, redistribution égalitaire
Conditions d'accès aux prestations sociales	Le statut, l'emploi	Niveau de pauvreté	La citoyenneté, la résidence
Principe de fonctionnement	Contributif	Sélectif	Universel
Technique	Assurance sociale	Ciblage	Maintien du revenu
Nature de la prestation	Proportionnelle	Sous condition de ressource	Forfaitaire
Mode de financement	Cotisations sociales	Impôts	Impôts
Mode de gestion	Caisses professionnelles, partenariats sociaux (syndicats, organisations partisanes)	Etat (centralisé) ; les politiques sociales font partie intégrante des politiques gouvernementales	Etat (décentralisé) ; les politiques sociales sont intégrées aux politiques publiques aux niveaux local, régional, national
Soutien politique et idéologique pour l'idée de l'Etat-providence	Haut	Moyen	Haut
Pression d'ajustement et de réforme	Haut	Moyen	Moyen
Objectifs de réforme	Réduction des coûts/ réformisme par l'ajustement et le recalibrage	Réduction des coûts par la libéralisation	Réduction des coûts par la rationalisation des procédures
Clivages, lignes de conflit	Négociation bloquée vs. négociations dans le cadre du partenariat social	Clivage néolibérale	Recherche de consensus dans le cadre du partenariat social

Sources : PALIER Bruno, « Évolutions des systèmes de protection sociale en Europe et en France », In : Pouvoirs, n°82, 1997, p. 154, (haut du tableau) ; PIERSON Paul, *The New Politics of the Welfare State,* Oxford University Press, Londres, 2001, p. 455, (bas du tableau).

d. La part des impôts indirects dans le revenu est plus élevée chez les bas revenus

Les impôts indirects (TVA, TIPP, taxes sur l'alcool ou le tabac) sont, par définition, proportionnels aux dépenses de consommation des ménages. Ils sont donc parfois considérés comme également répartis au sein des ménages. Ce n'est pourtant pas le cas : les familles modestes consomment tout leur revenu (ou presque) et ce n'est qu'à partir d'un certain niveau de vie que les ménages sont à même de se constituer une épargne. Ainsi, la part des revenus consacrée à la consommation – appelée « **propension à consommer** » – est plus grande chez les ménages modestes que chez les ménages aisés. Par conséquent, **les impôts indirects sont dégressifs par rapport aux revenus** : plus un ménage s'enrichit, plus la part de ses revenus consacrée au paiement d'impôts indirects est faible.

Cet effet est bien connu des économistes. On le retrouve d'ailleurs dans les six pays pour lesquels nous disposons de données[110]. Les impôts indirects par décile de niveau de vie sont très proches d'un pays à l'autre. Ils se situent autour de 35% pour le 1er décile de revenu, autour de 25% chez les classes moyennes inférieures, se réduisent encore et atteignent environ 20% chez les classes moyennes supérieures, pour ne représenter plus que 10 à 15% chez les plus hauts revenus.

Figure 7- Poids des impôts indirects par rapport au revenu disponible

Par pays et par décile de niveau de vie

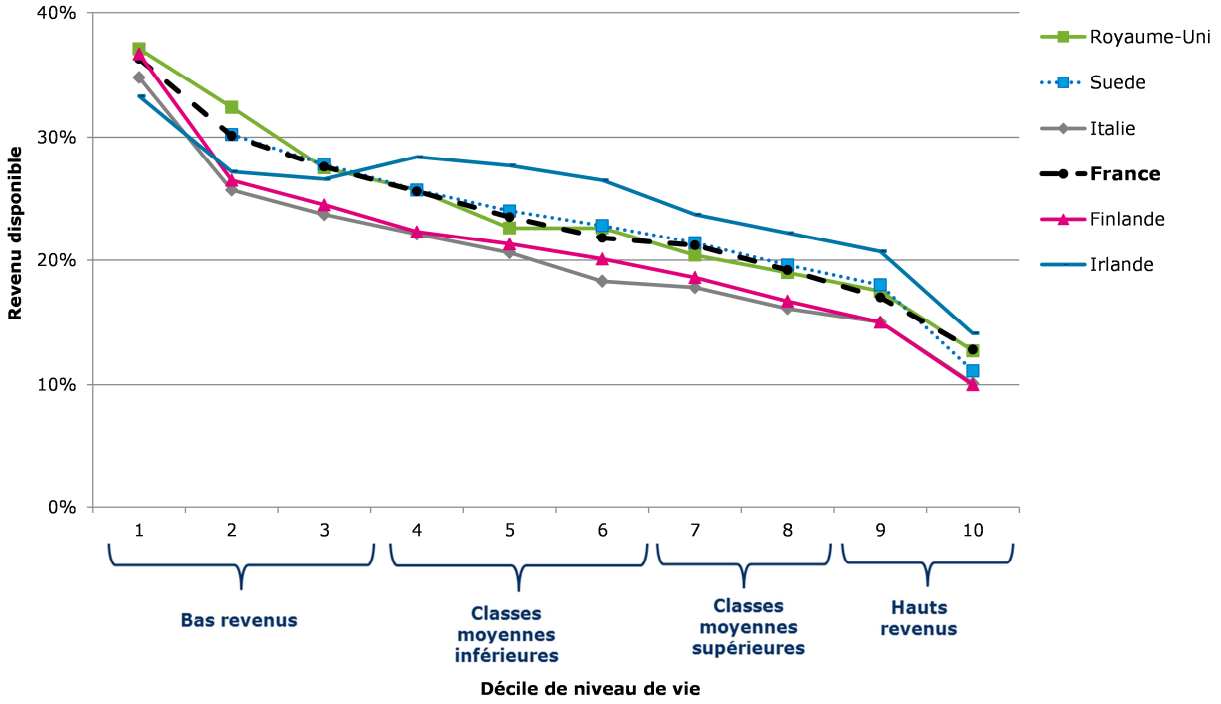

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de résultats du modèle de micro-simulation EUROMOD publiés dans O'Donoghue, Baldini et Mantovani (2004)

Lecture: En Italie, les impôts indirects payés par les 10% des ménages les plus modestes représentent 35% de leur revenu disponible.

Note : Les résultats détaillés sont présentés sous forme de tableaux en annexe 3, p.78.

[110] Rappelons que les taux d'imposition indirects sont issus de simulations effectuées à partir du modèle EUROMOD, disponibles sur 6 de nos 16 pays étudiés.

La figure et le tableau suivants récapitulent les comparaisons internationales des taux de prélèvements obligatoires. Ces résultats seront commentés dans le bilan global de la redistribution au Chapitre 4, p.72.

Figure 8 – Le total des prélèvements obligatoires

Par pays et par décile de niveau de vie

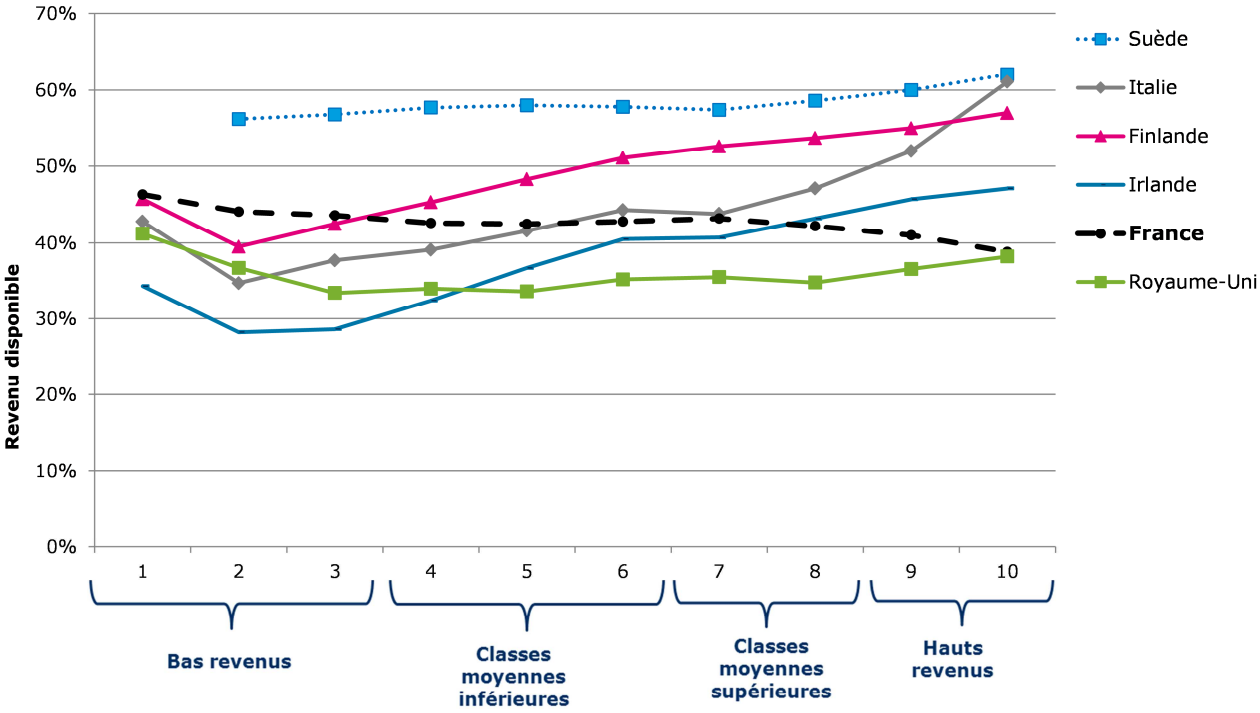

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Note : Les résultats détaillés sont présentés sous forme de tableaux en annexe 3, p.78.

Tableau 3 – Prélèvements obligatoires reposant sur les classes moyennes

	Impôt sur le revenu	Cotisations sociales employés	Impôts indirects
Allemagne	moyen	élevé	
Australie	moyen		
Brésil	faible	faible	
Canada	moyen	moyen	
Danemark	très élevé	nul	
États Unis	moyen	moyen	
Finlande	élevé	moyen	moyen
France	faible	élevé	moyen
Irlande	moyen	faible	moyen
Israël	faible	moyen	
Italie	moyen	moyen	moyen
Norvège	élevé	moyen	
Royaume-Uni	moyen	moyen	moyen
Suède	élevé	moyen	moyen
Suisse	moyen	élevé	

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

3. Les transferts sociaux en France comparés à d'autres pays développés

Passons maintenant au deuxième volet de l'analyse : les transferts sociaux de l'État ou des organismes de sécurité sociale vers les ménages. Le modèle social français est réputé pour être protecteur et 82% de nos concitoyens disent y être très attachés[111]. Ce modèle est cependant fréquemment critiqué car il pèserait lourd dans les dépenses de la Nation. La DREES (2012) rappelle que, pour l'année 2009, **les dépenses de protection sociale représentent 33% du PIB**, ce qui place la France en 2e position parmi les pays de l'UE27, juste derrière le Danemark (33,4%). Nous allons voir cependant que l'importance des versements liés à la protection sociale ne signifie pas pour autant que la redistribution (des plus aisés vers les plus modestes) est plus élevée qu'ailleurs.

Nous avons évoqué ce point lors du premier chapitre (p. 46), la prise en compte des revenus de remplacement que sont les retraites, le chômage ou les salaires de remplacement pour cause de maladie soulève de nombreuses questions. Nous avons donc préféré nous en tenir, dans un premier temps, aux seuls **« transferts non-contributifs »**, lesquels comprennent **les minima sociaux, les allocations logement, les prestations familiales et la couverture maladie**. Nous étudierons les revenus de remplacement dans un second temps.

a. Les prestations non-contributives sont faibles en France par rapport aux autres pays développés

Du point de vue des prestations non-contributives, **la France est moins redistributive que ses voisins, et ce, sur l'ensemble de la distribution des revenus** (Figure 9). Les 10% les plus modestes reçoivent 31% de leurs revenus disponibles en transferts. À titre de comparaison, ce taux s'élève à 82% au Danemark, 69% en Suisse, 57% en Irlande et 49% au Canada. **La France reste en bas du classement en termes de taux de transferts vers les classes moyennes** (11e sur 15), surtout vers les classes moyennes inférieures : les transferts ne représentent que 5% de leur revenu disponible, contre 19% au Royaume-Uni.

Ce résultat peut surprendre au premier abord. Pourtant, il est bien connu des chercheurs. Bruno Palier[112] rappelait en 1997 que **cela tient à la nature même des systèmes de protection sociale** des différents pays étudiés. Pour les pays nordiques à caractère beveridgiens, la protection sociale y est un droit de tous les résidents, les prestations sont d'un montant élevé et les revenus sociaux (hors retraite et chômage) occupent une place prépondérante. De même,

[111] Sondage Harris, mars 2012.
[112] Sociologue en charge du programme de comparaison des systèmes de protection sociale en Europe pour le compte du ministère de l'Emploi et de la Solidarité entre 1994 et 1998.

dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni, Irlande), les prestations non-contributives sont développées et visent avant tout les personnes les plus pauvres. Enfin, dans les modèles français et allemand, d'origine bismarkiens, les prestations non-contributives sont au contraire assez peu développées puisque nos systèmes sont basés sur le travail et que la protection sociale y est attachée.

Figure 9- Taux de transfert non-contributif
(minima sociaux, prestations familiales, couverture maladie, allocations logement)
Par pays et par décile de niveau de vie

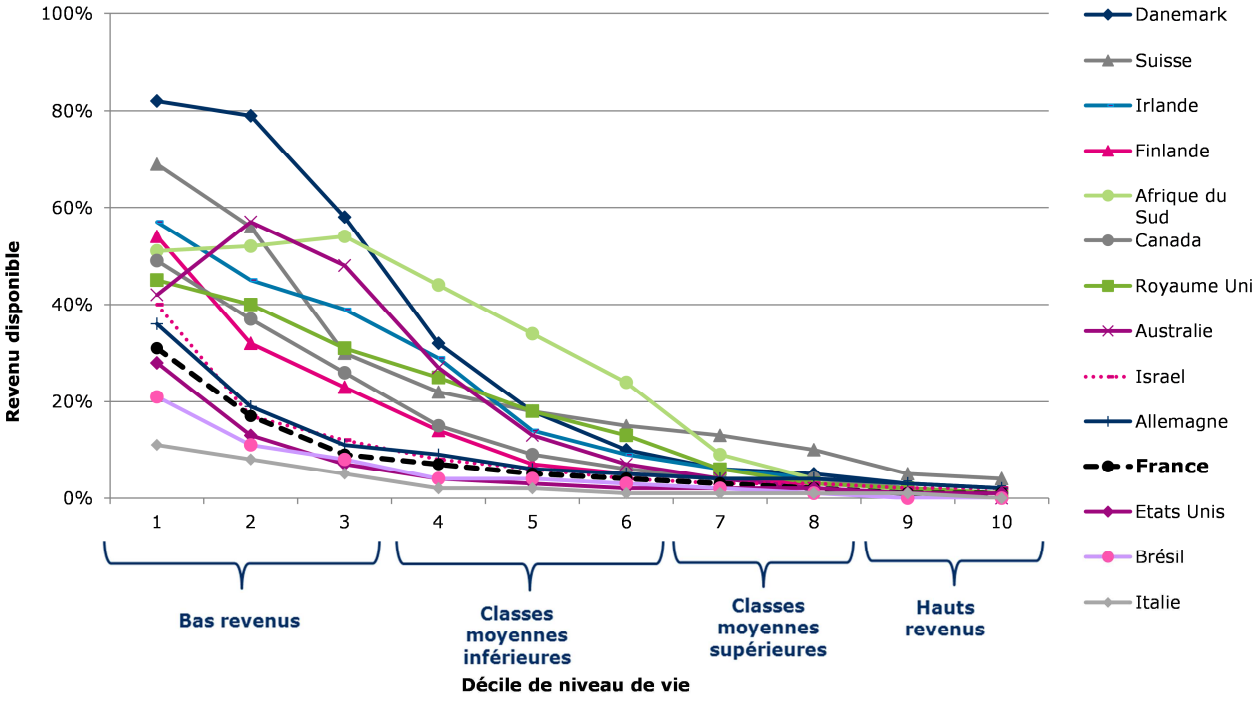

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)
Lecture : Au Danemark, les transferts non-contributifs des ménages les plus pauvres représentent 82% de leur revenu disponible.
Note : Les résultats détaillés sont présentés sous forme de tableaux en annexe 4, p. 80.

b. Les transferts contributifs sont à l'inverse très développés en France et les classes moyennes en bénéficient largement

La France se caractérise par un **système de redistribution contributif plutôt généreux** : 72% des dépenses de protection sociale servent à financer ce système alors qu'elles n'atteignent que 39% au Royaume-Uni et au Danemark, 50% en Irlande. **La particularité du système assurantiel français est qu'il profite à toutes les personnes ayant exercé un emploi, les plus modestes comme les plus aisées**.

D'une part, **les retraites et les allocations chômage augmentent la part des revenus disponibles issus de transferts sociaux des plus modestes** (Figure 10). D'autre part, par le versement de pensions de retraite et d'allocations chômage élevées et proportionnelles au

salaire, **la France est plutôt généreuse à l'égard de ses classes moyennes :** pour les classes moyennes supérieures (déciles 7 et 8), la France est en première place en termes de taux de transferts contributifs, ex-aequo avec l'Italie. Mais, c'est dans le haut de l'échelle des revenus que la France se distingue particulièrement : **les hauts revenus perçoivent plus de 30% de leurs revenus en transferts contributifs**, soit un pourcentage nettement plus élevé que tous les autres pays étudiés dans cette recherche.

Figure 10- Taux de transfert contributif
(allocations chômage, pension de retraite, salaires de remplacement lors d'arrêts maladies…)
Par pays et par décile de niveau de vie

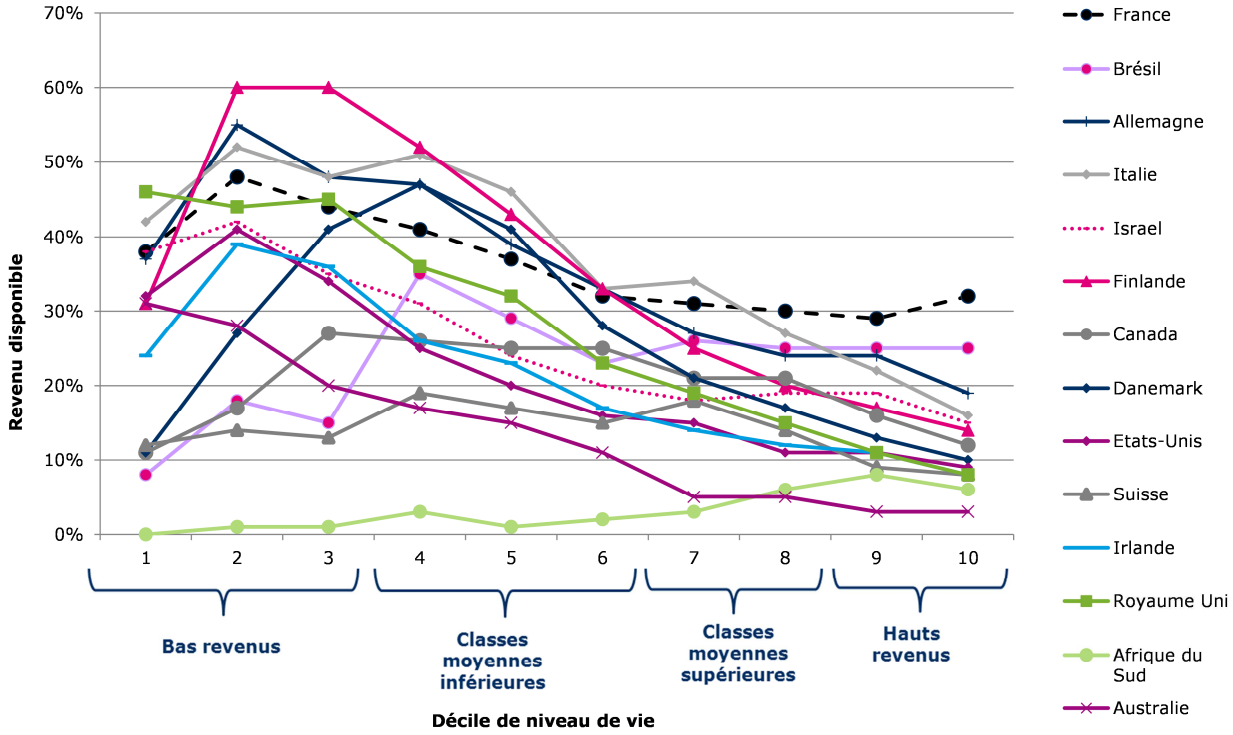

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)
Lecture : Au Royaume-Uni, les revenus des ménages du premier décile proviennent pour 46% des transferts contributifs.
Note : Les résultats détaillés sont présentés sous forme de tableaux en annexe 4, p. 80.

Le modèle de protection sociale français apparait donc comme peu dégressif du fait de son fonctionnement assurantiel. Les transferts se font avant tout de manière « horizontale »[113]. Ils s'exercent entre ménages ayant des revenus proches, mais de tailles différentes (des ménages sans enfants vers les familles avec enfants[114]), de situation différente face à l'emploi (des personnes en emploi vers les chômeurs) ou d'âges différents (des actifs vers les retraités). A l'inverse, dans les pays anglo-saxons et nordiques, la redistribution est avant tout verticale (des plus riches vers les plus modestes) et elle est avant tout basée sur l'impôt.

113 Ce trait caractéristique du modèle français a été mis en exergue, entres autres, par le rapport 2011 du Conseil des prélèvements obligatoires de la Cour des Comptes, *Prélèvements obligatoires sur les ménages : progressivité et effets redistributifs* - mai 2011.
114 Le programme de qualité et d'efficience (PQE) « famille » présenté chaque année dans le cadre des discussions sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) fait de la « redistribution horizontale » son premier objectif, en visant la contribution à la « compensation financière des charges de famille ».

La figure et le tableau suivants présentent le cumul des taux de transferts précédents, à savoir les taux calculés sur l'ensemble des transferts sociaux (contributifs et non-contributifs).

Figure 11 – Taux de transferts contributifs et non-contributifs

Par pays et par décile de niveau de vie

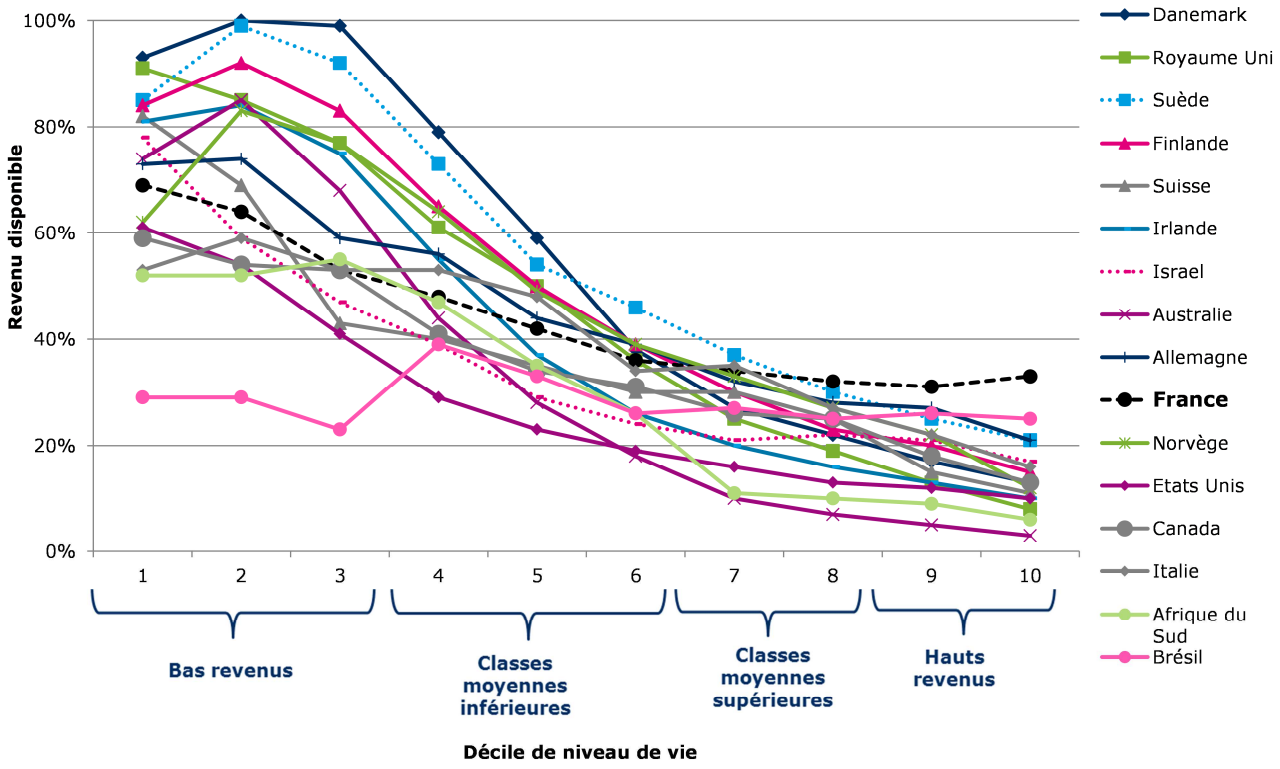

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Note : Les résultats détaillés sont présentés sous forme de tableaux en annexe 4, p. 80.

Tableau 4- Récapitulatif des transferts perçus par les classes moyennes

	Transferts contributifs	Transferts non-contributifs
Afrique du Sud	très faible	élevé
Allemagne	élevé	faible
Australie	faible	moyen
Brésil	moyen	faible
Canada	moyen	faible
Danemark	élevé	moyen
États-Unis	faible	faible
Finlande	élevé	faible
France	élevé	faible
Irlande	faible	moyen
Israël	moyen	faible
Italie	élevé	faible
Royaume-Uni	moyen	moyen
Suisse	faible	moyen

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

4. **Une tentative de bilan de la redistribution : qui perd, qui gagne ?**

Nous allons maintenant tenter de dresser le **bilan de la redistribution**, entre d'un côté les transferts et de l'autre les prélèvements afin de déterminer si la balance penche plutôt en faveur ou en défaveur des classes moyennes. Pour cela, nous devons mettre en regard les entrées et les sorties du budget des ménages en provenance ou à destination de l'État et des organismes de sécurité sociale. Nos analyses reposent sur un indicateur que nous appellerons le « gain net » défini comme :

$$Gain\ net = taux\ de\ transfert - taux\ de\ prélèvement$$

Cet indicateur est calculé pour chaque décile de niveau de vie et exprimé en pourcentage du revenu disponible du ménage par unité de consommation. Tout comme il existe de multiples manières de calculer le taux de prélèvement et le taux de transfert, la comparaison de ces deux entités par le calcul du gain net peut être faite à **plusieurs niveaux de la redistribution**. Comme nous le verrons, le bilan est très différent selon le niveau considéré.

a. Premier bilan partiel : les impôts sur le revenu versus *les transferts non-contributifs*

Nous allons tout d'abord partir de ce qui nous semble être le plus proche du ressenti de la population, en comparant les entrées et les sorties clairement identifiées par les ménages français. Nous pensons ne pas nous tromper beaucoup en faisant l'hypothèse que, dans l'imaginaire collectif, l'impôt des ménages se résume souvent à l'impôt sur le revenu. Même si nous avons vu que l'impôt sur le revenu ne constitue qu'une petite part de ce qui est demandé aux ménages (30 % de l'ensemble des prélèvements, *Cf.* II.a, p. 50), les débats publics portent souvent sur cet impôt (ils le seraient peut-être moins si cet impôt était prélevé à la source, comme dans la plupart des pays développés). Dans un premier temps, nous laisserons donc de côté les cotisations sociales et les impôts indirects.

Du côté des prestations, les plus emblématiques et les plus discutées sont certainement « les transferts non-contributifs », constitués rappelons-le des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse, allocation pour adultes handicapés…), des aides au logement et des prestations familiales. C'est par elles que nous commencerons donc.

Les classes moyennes françaises sont légèrement bénéficiaires dans la comparaison impôt sur le revenu *versus* prestations non-contributives

Suite à la redistribution, le « gain net » des 10% des ménages les plus modestes correspond à 31% de leurs revenus disponibles. De l'autre côté de l'échelle sociale, les ménages les plus riches ont perçu l'équivalent de 1% de leur niveau de vie en transferts et payé 10% d'impôt sur le revenu : au final ils ont contribué à hauteur de 9% de leur revenu disponible.

Figure 12– Bilan partiel de la redistribution : impôts sur le revenu et transferts non-contributifs en France

Par décile de niveau de vie

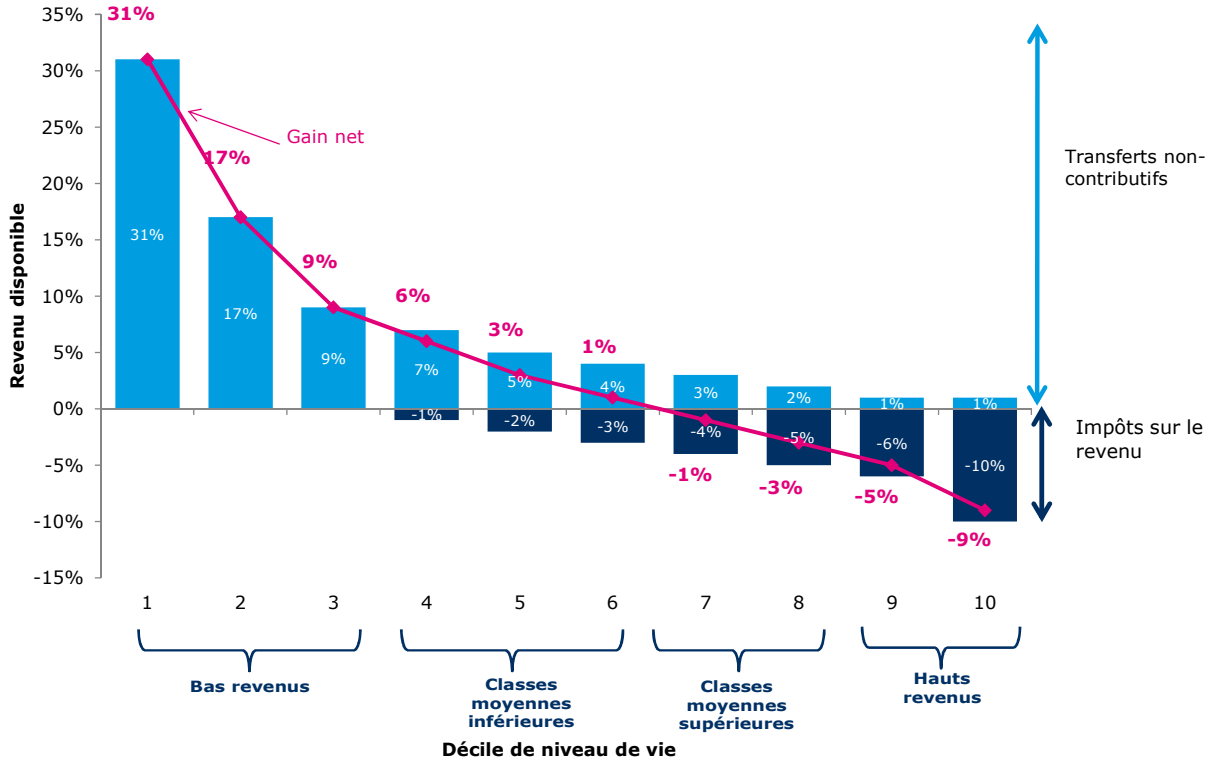

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Lecture : Les ménages du 7ème décile de niveau de vie contribuent aux impôts sur le revenu à hauteur de 4% des revenus disponibles, et reçoivent 3% de leurs revenus en transferts sociaux non-contributifs.

Dans le bilan transferts – impôt sur le revenu, les classes moyennes inférieures sont légèrement bénéficiaires (gain net équivalent à 3% de leurs ressources disponibles) tandis que les classes moyennes supérieures sont plutôt contributrices nettes (-2%). Ce n'est qu'à partir du 7e décile de niveau de vie, c'est-à-dire pour les classes moyennes supérieures, que les ménages versent plus aux pouvoirs publics qu'ils ne reçoivent d'aides de leur part. Mais cette contribution n'est pas non plus très conséquente : elle s'élève à 1% des revenus disponibles des ménages appartenant au 7ème décile de niveau de vie et 3% pour les ménages du 8ème décile. On peut difficilement justifier l'idée, à l'aune de ces calculs, que les classes moyennes seraient les grandes perdantes de la redistribution fiscale, « écrasées » par l'impôt sur le revenu et « oubliées » par le système d'aides sociales.

… mais ce bilan partiel montre avant tout que la France redistribue peu, moins que les autres pays développés

Se replacer dans le contexte international (Figure 13) et comparer les courbes de « gain net » de chaque pays permet de prendre un certain recul sur le cas français. D'emblée, **la courbe de gain net de la France apparait très horizontale comparée à celle que l'on observe dans d'autres pays développés**. En effet, le différentiel entre le gain des plus modestes (+31%) et la perte des hauts revenus (-9%) s'élève à 40 points pour la France. Le différentiel est nettement plus élevé dans la plupart des autres pays étudiés. Citons par exemple, le Danemark (114 points, de +55% à -59%), la Finlande (86 points de +46% à -40%), l'Allemagne (65 points, de +36% à -29%), l'Irlande (84 points, de +56% à -28%) et l'Australie (79 points, de +41% à -38%). Ce résultat rappelle que la France se distingue de ses voisins par un très faible effet redistributif de l'impôt et des transferts sociaux. Les bas revenus reçoivent moins de transferts non-contributifs et les plus aisés paient moins d'impôt sur le revenu que dans la plupart des pays étudiés. La conjugaison de ces deux effets rend notre système peu redistributif.

Dans la plupart des pays étudiés (Allemagne, Australie, Canada, Irlande, Israël, Royaume-Uni, Suisse), les classes moyennes inférieures sont plutôt bénéficiaires de la redistribution alors que les classes moyennes supérieures sont plutôt contributrices. De ce point de vue, la France ne fait pas exception puisque c'est à partir du 7^{e} décile que s'y effectue le basculement. Seulement, la différence entre le traitement des classes moyennes inférieures et supérieures est bien moins marquée dans notre pays à cause de notre faible redistribution des hauts revenus vers les bas revenus.

Figure 13- Bilan partiel de la redistribution: comparaison internationale des impôts sur le revenu et des transferts non-contributifs

Par pays et par décile de niveau de vie

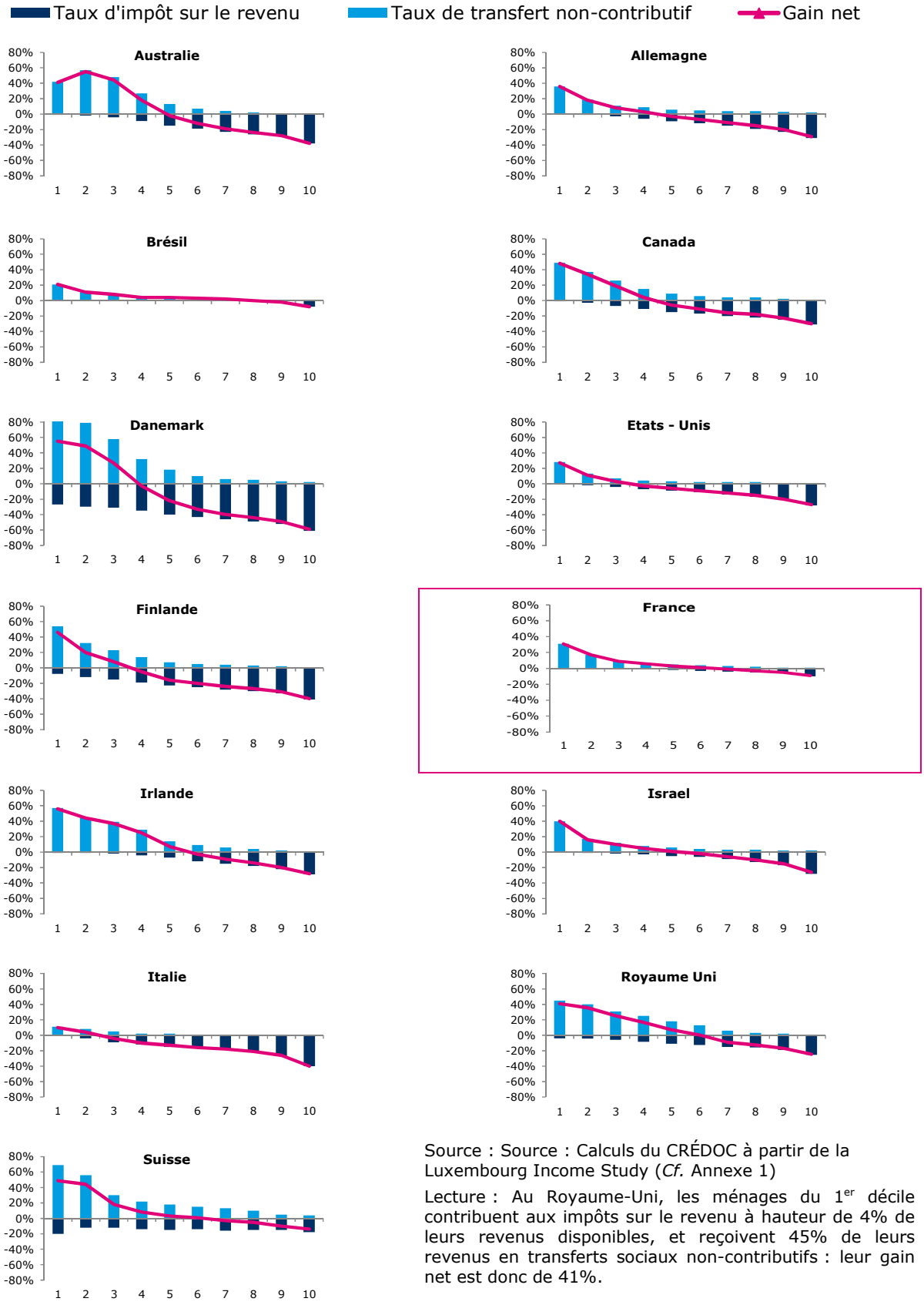

Source : Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Lecture : Au Royaume-Uni, les ménages du 1er décile contribuent aux impôts sur le revenu à hauteur de 4% de leurs revenus disponibles, et reçoivent 45% de leurs revenus en transferts sociaux non-contributifs : leur gain net est donc de 41%.

Figure 14 - Gains nets d'après le bilan partiel de la redistribution

Par pays et par décile de niveau de vie

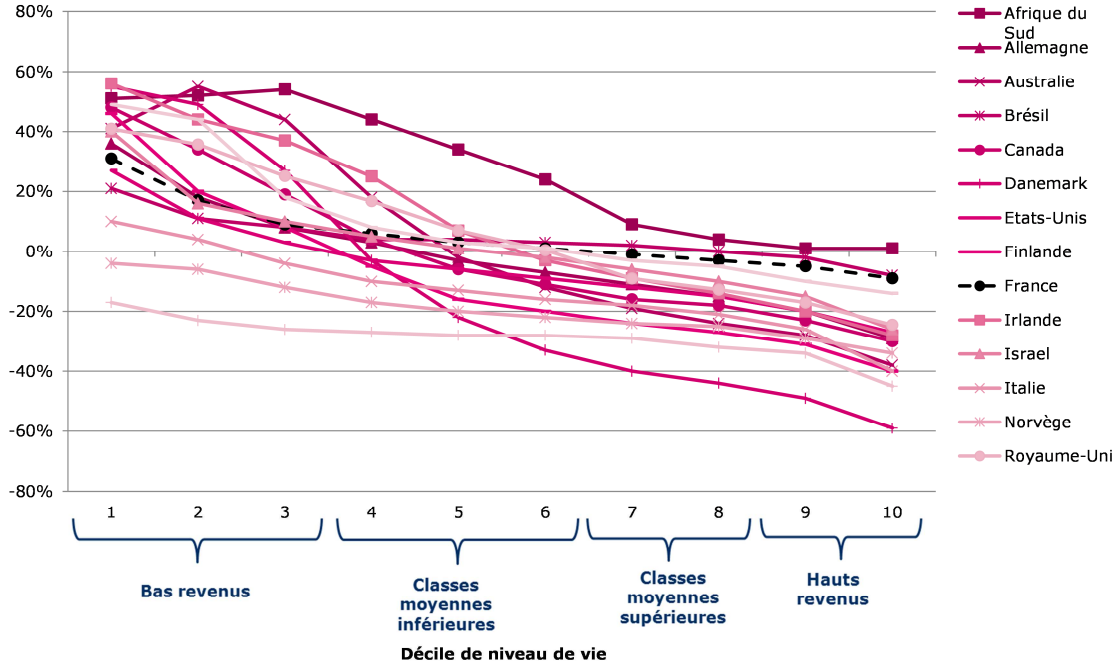

Source : Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Lecture : Les finlandais du premier décile de revenu retirent un gain net de la redistribution équivalent à 60% de leur revenu disponible (impôt sur le revenu – transferts non-contributifs).

b. Second bilan de la redistribution

Une analyse supplémentaire invite à nuancer ces premiers résultats, qui ne sont finalement qu'un bilan partiel de la redistribution. La confrontation de l'impôt sur le revenu et des aides sociales non-contributives est la partie la plus visible de la redistribution, elle ne correspond pourtant qu'à une vision très restrictive des échanges monétaires entre les ménages et l'État (*Cf.* chapitres I et II).

Reprenons les comparaisons des flux financiers reçus et versés des ménages par niveau de vie, mais cette fois, en intégrant les cotisations sociales employés et les impôts indirects (TVA principalement).

Un bilan global légèrement défavorable aux classes moyennes

Le taux de prélèvement global des ménages français cumulant l'impôt sur le revenu, la TVA et les cotisations sociales est assez élevé (Figure 15). Il avoisine 40% dans la plupart des catégories de revenu, y compris parmi les bas revenus. On retrouve ici des conclusions proches de celles de Landais, Piketty et Saez (2011)[115], lesquels ont intégré encore d'autres prélèvements. Le plus frappant dans nos résultats est la mise en évidence d'une **dégressivité**

[115] Ces auteurs intègrent l'ensemble de tous les impôts, payés par les ménages et par les entreprises. Ainsi, l'allègement des charges sociales sur les bas revenus réduit les cotisations sociales employeurs sur les premiers déciles et donc diminue le taux d'imposition des personnes à bas salaires. Leur taux d'imposition en devient donc très légèrement progressif jusqu'aux 1% les plus riches.

des prélèvements auprès des ménages, principalement imputable à la TVA et non compensée par la progressivité de l'impôt sur le revenu. Les 10% des ménages les plus modestes versent des impôts, taxes et cotisations équivalentes à 46% de leur revenu disponible, contre 39% chez les 10% des ménages les plus aisés.

Du côté des transferts, on visualise l'impact non redistributif des transferts non-contributifs (*Cf.* p.61) et la générosité des transferts contributifs (*Cf.* p.62). L'ensemble des catégories de revenu bénéficient largement des transferts de l'État, y compris les classes moyennes et les hauts revenus. On notera même que les 10% des ménages les plus aisés reçoivent 33% de leur revenu disponible en transferts (pension de retraite et droit chômage compris). Ce taux est même légèrement supérieur à celui que l'on observe dans les tranches de revenus juste inférieures (D8 ou D9). On notera aussi que ces transferts représentent une part deux fois plus importante chez les bas revenus (62%). Concernant les **classes moyennes, les transferts représentent une part très conséquente de leur budget disponible** (42% pour les classes moyennes inférieures et 33% pour les classes moyennes supérieures).

Figure 15- Bilan global de la redistribution : ensemble des prélèvements et des transferts en France

Par pays et par décile de niveau de vie

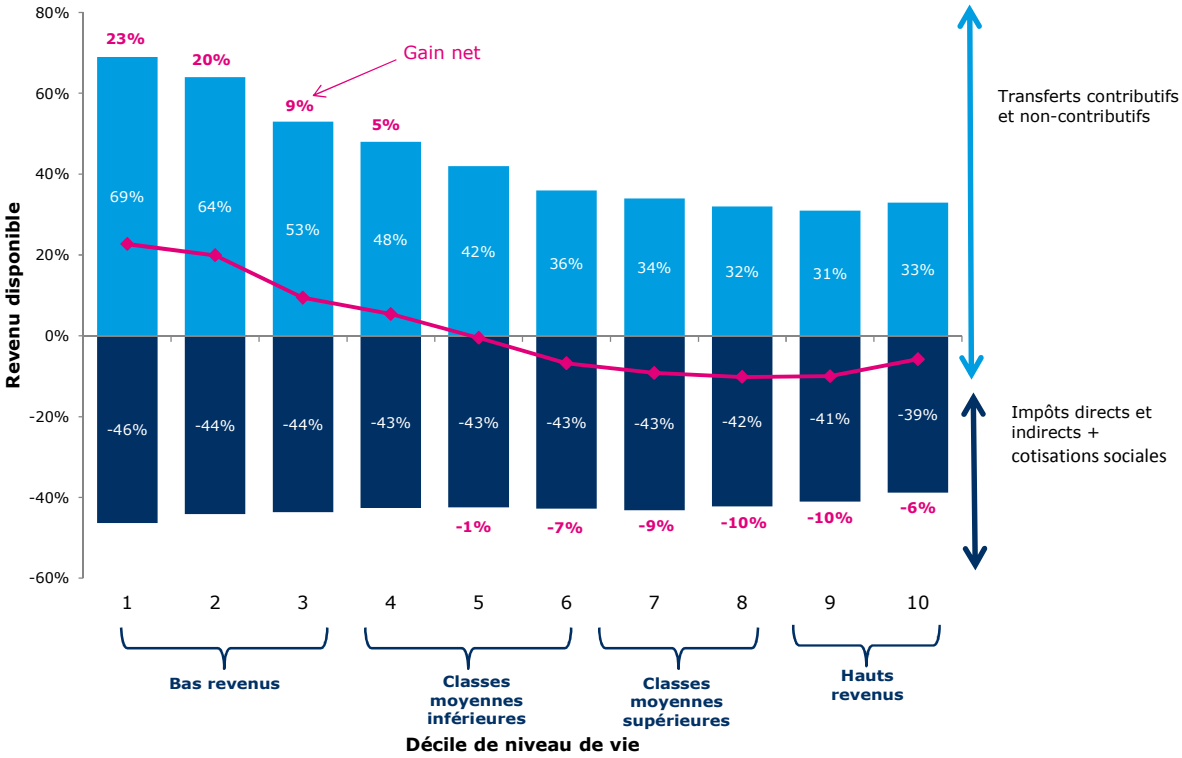

Source : Calculs du CRÉDOC à partir des données INSEE, complétées pour les impôts indirects par EUROMOD.

Lecture : Les ménages du premier décile en France contribuent à hauteur de 46% de leurs revenus disponibles, et reçoivent 69% de leurs revenus en transferts sociaux. Ils sont, au final, gagnants à 23% de leur revenu.

Et le bilan global de la redistribution analysé au niveau des classes moyennes françaises est le suivant : **la redistribution n'a quasiment aucun impact monétaire sur le budget des classes moyennes inférieures** (-1% du revenu disponible) **tandis que les classes**

moyennes supérieures se trouvent légèrement contributrices (-9%). Un résultat a de quoi surprendre : au bout du compte, les classes moyennes supérieures contribuent proportionnellement davantage que les 10% des ménages les plus aisés (-6%) ; en proportion de leur revenu disponible, le dernier décile contribue même moins que les déciles 6, 7, 8 et 9.

Les classes moyennes françaises pas particulièrement imposées

Le bilan global international que nous pouvons dresser porte sur un nombre restreint de pays compte tenu de la disponibilité et, surtout, de la comparabilité des données (*Cf.* p.75).

Comme lors du bilan partiel précédent, la courbe de gain net global de la France, replacée au sein des autres pays développés, affiche une pente très douce, dénotant une **assez faible redistribution des ménages aisés vers les plus modestes**.

La collecte des recettes de l'État et des organismes de sécurité sociale est répartie entre tous les ménages français, les bas revenus, les classes moyennes et les hauts revenus. Les transferts bénéficient plutôt aux bas revenus mais les ménages des premiers déciles de niveau de vie sont moins soutenus qu'au Royaume-Uni, en Suède, en Finlande ou en Irlande. Les hauts revenus reçoivent proportionnellement plus en France que chez tous nos voisins. En France, les **classes moyennes inférieures sont peu soutenues** par rapport à d'autres pays comme la Finlande, l'Irlande, l'Italie ou le Royaume-Uni : dans ces pays, le 4ème décile est nettement plus bénéficiaire qu'en France par exemple. Réciproquement, en France les **classes moyennes supérieures sont un peu moins mises à contribution, contrairement à ce que l'on observe dans tous les autres pays.** Et cette particularité d'**une moindre contribution des 10% des ménages les plus aisés par rapport aux classes moyennes supérieures est vraiment propre à la France** : dans aucun autre pays, les ménages les plus riches contribuent moins, en proportion que les ménages disposant de revenus inférieurs.

Figure 16- Bilan global de la redistribution : comparaison internationale

Par pays et par décile de niveau de vie

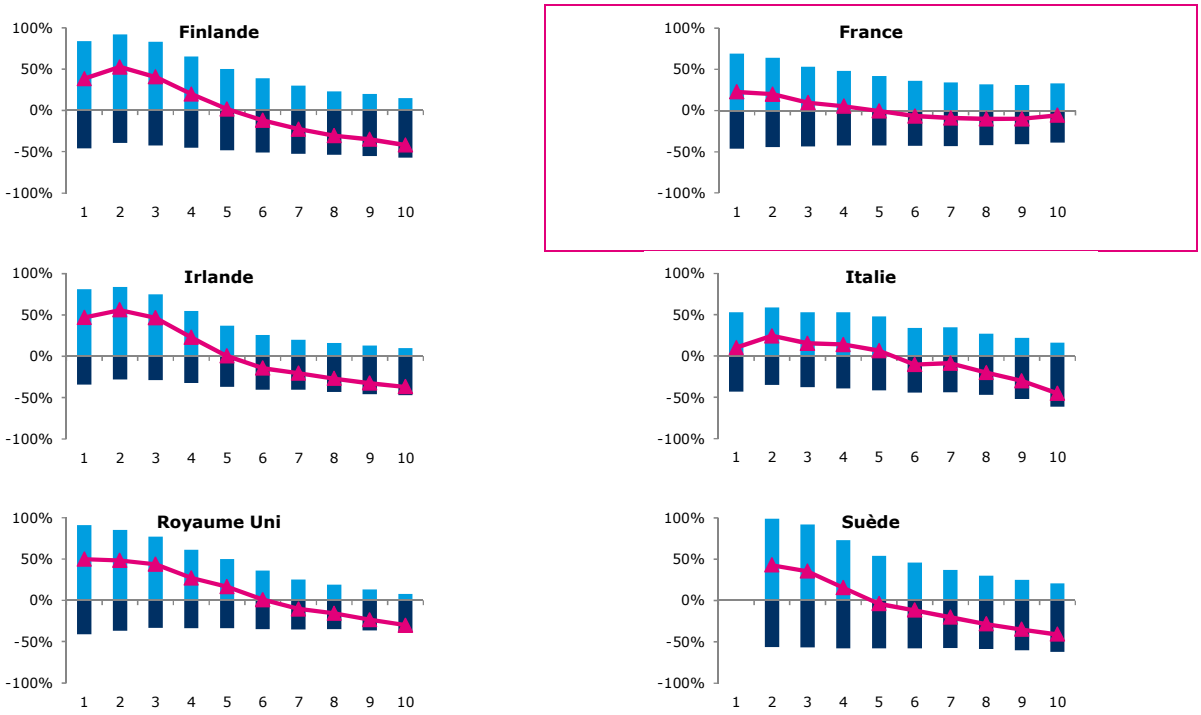

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Lecture : Au Royaume-Uni, les ménages du premier décile contribuent aux prélèvements à hauteur de 41% des revenus disponibles, et reçoivent 91% de leurs revenus en transferts sociaux contributifs et non-contributifs (revenus de remplacement compris). Leur gain net est de 50%.

Note : Les données d'impôts directs pour le premier décile de revenu en Suède semblent aberrantes. Nous préférons les laisser de côté.

Figure 17 - Gains nets d'après le bilan global de la redistribution

Par pays et par décile de niveau de vie

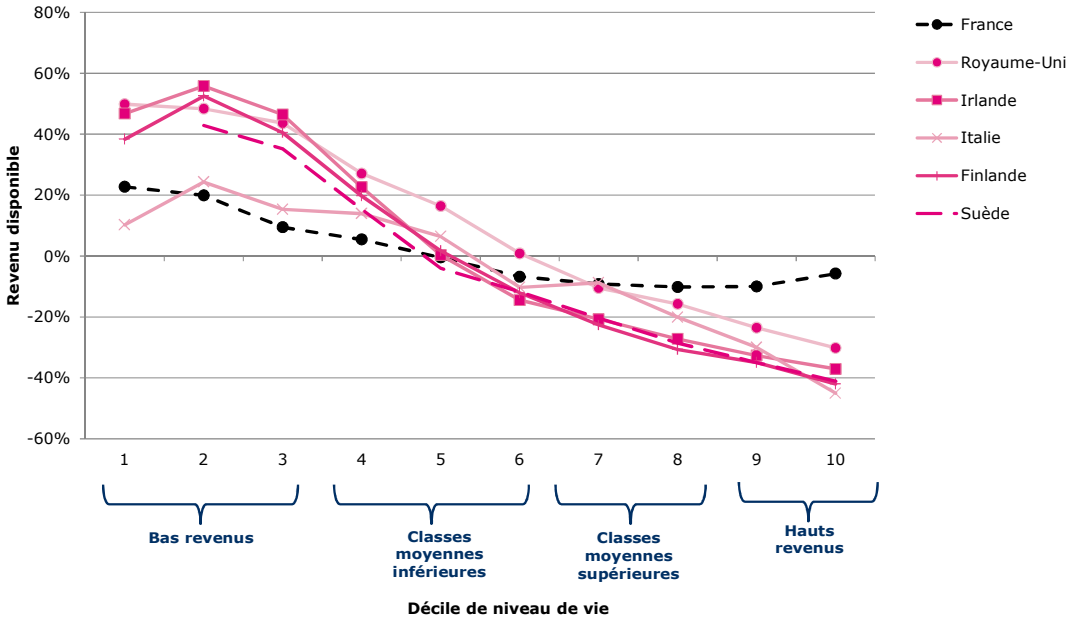

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (*Cf.* Annexe 1)

Faire le bilan de la redistribution socio-fiscale pour les ménages selon leur niveau de vie est complexe. Il dépend des hypothèses que l'on pose au sujet des « entrées » et des « sorties » du budget des ménages vers celui de l'État : le bilan n'est pas le même selon que l'on prend uniquement les impôts directs ou qu'on y intègre les impôts indirects, que l'on considère ou non les cotisations sociales employés comme faisant partie des prélèvements ou que l'on se borne à étudier les impôts, que l'on considère les retraites comme faisant partie de la redistribution ou comme un paiement en retour de cotisations…

Cependant, que l'on fasse une analyse partielle (impôt sur le revenu *versus* transferts non-contributifs) ou que l'on intègre dans la balance la majorité des prélèvements et des transferts, le résultat reste qualitativement le même : le système de socio-fiscal français, avant tout assurantiel, est globalement peu redistributif entre hauts et bas revenus. **Les classes moyennes sont, en conséquence, peu affectées par le système socio-fiscal.** L'idée selon laquelle les classes moyennes seraient « oubliées » par l'État Providence ne nous semble envisageable qu'au sujet de la frange des classes moyennes inférieures jouxtant les bas revenus : le **4e décile, en effet, est faiblement soutenu par les politiques sociales alors qu'il est pourtant fortement taxé** par les impôts indirects (et la TVA en particulier). **L'idée selon laquelle les classes moyennes seraient « écrasées » par l'impôt ne résiste pas davantage à l'analyse comparative :** les classes moyennes supérieures sont plutôt moins mises à contribution que dans d'autres pays. En revanche, il est vrai que les 10% des ménages les plus riches, en France, contribuent proportionnellement moins que les classes moyennes ; cette **redistribution à l'envers du système socio-fiscal en haut de la hiérarchie des revenus** est sans doute de nature à entretenir, dans l'opinion, que les plus aisés auront plus facilement les moyens d'échapper à l'impôt que les classes moyennes, tout en percevant des aides qui peuvent sembler indues compte tenu de leur niveau de vie élevé.

c. Les limites de l'exercice

Nous n'avons pas entrepris de faire un bilan exhaustif de tout ce qui est versé par les ménages à l'État et de tout ce que l'État apporte aux ménages (que ce soit sous forme monétaire ou de service public rendu). Il est donc important de rappeler une dernière fois la difficulté de l'exercice auquel nous nous sommes livrés et la prudence avec laquelle il convient d'interpréter ces résultats. Listons les principaux problèmes rencontrés au cours de nos travaux.

Les impôts locaux

Nous avons essayé de tenir compte de l'ensemble des prélèvements obligatoires versés par les ménages. Cependant, un type d'impôt manque dans notre analyse, ce sont les impôts locaux, qui sont assez élevés dans une majorité de pays développés, et notamment en France. Même si les ménages à bas revenu peuvent être exonérés de taxe d'habitation et/ou de taxe foncière,

les impôts locaux ne sont ne sont ni progressifs, ni même proportionnels aux revenus[116]. De plus, les impôts locaux ont pour particularité d'être très différents selon la commune de résidence. Or, le même ménage peut ne payer que 500 € en étant locataire à Paris ou 3 000€ s'il est propriétaire de son logement à Yerres[117]. Intégrer les impôts locaux dans la balance du budget des ménages changerait certainement le bilan de la redistribution.

Les cotisations patronales

Le système de protection sociale français repose en grande partie sur les cotisations sociales (Palier, 1995 ; Esping-Andersen, 1990). Les cotisations employés sont assez élevées en France (*Cf.* II.c, p.54). Mais **la France se distingue avant tout par un niveau élevé de cotisations employeurs**, représentent environ 2/3 des cotisations versées pour la Sécurité sociale. Ainsi, c'est en partie en raison de ces cotisations que la France affiche un taux de prélèvements obligatoires total élevé. Comment les cotisations sociales sont-elles réparties entre les ménages français? Comment sont-elles distribuées dans les autres pays développés ? Malheureusement, les données internationales ne nous fournissent pas cette information.

Les transferts en nature

Il conviendrait aussi de prendre en compte la redistribution en termes de services publics fournis par l'État. En effet, la mise à disposition pour tous de routes, d'écoles et d'hôpitaux publics, etc. correspond à des transferts qu'exercent les administrations publiques en direction de la population, au même titre que les transferts monétaires. Plusieurs études ont d'ailleurs montré que les familles plus aisées bénéficient davantage des services publics d'éducation et qu'elles accèdent mieux aux soins publics que les familles modestes. L'INSEE[118] estime que les transferts en nature d'éducation et de santé contribuent à environ la moitié de la réduction des inégalités avant et après redistribution en France.

[116] Sous certaines conditions, les foyers à revenus modestes peuvent néanmoins bénéficier d'une exonération. http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup;jsessionid=0HBLWUWVIZRFZQFIEIQCFFA?espId=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_3645&temNvlPopUp=true

[117] Source : Le palmarès 2012 des impôts locaux, ville par ville, http://www.capital.fr/immobilier/special-impots-locaux/le-palmares-2012-des-impots-locaux-ville-par-ville/%28offset%29/280

[118] BONNEFOY Vincent, CAZENAVE Marie-Cécile, EIDELMAN Alexis et RAZAFINDRANOVONA, La redistribution en 2009, France portrait social 2010, Insee Références, INSEE, 2010.

Annexes

1. Les sources de données par pays et par indicateurs

Ce tableau recense l'ensemble des pays et des sources de données utilisées dans cette étude. Pour tous les pays de l'Union Européenne, nous avons procédé à une vérification détaillée de l'ensemble des résultats de l'enquête en les recalculant à l'aide d'une autre base de données internationale faisant référence également : EU-SILC (*Statistics on Income and Living Conditions*).

	Prélèvements directs			Impôts indirects	Transferts sociaux		
	Total	**Impôt sur le revenu**	**Cotisations sociales employés**		**Total**	**Transferts sociaux non contributifs**	**Transferts sociaux contributifs**
Afrique du Sud	LIS	-	-	-	LIS	LIS	LIS
Allemagne	LIS	LIS	LIS	-	LIS	LIS	LIS
Australie	-	LIS	-	-	LIS	LIS	LIS
Brésil	LIS	LIS	LIS	-	LIS	LIS	LIS
Canada	LIS	LIS	LIS	-	LIS	LIS	LIS
Danemark	LIS	LIS	LIS	-	LIS	LIS	LIS
États-Unis	LIS	LIS	LIS	-	LIS	LIS	LIS
Finlande	LIS	LIS	LIS	EUROMOD***	LIS	LIS	LIS
France	Calcul	LIS	INSEE*	EUROMOD***	LIS	LIS	LIS
Irlande	LIS	LIS	LIS	EUROMOD***	LIS	LIS	LIS
Israël	LIS	LIS	LIS	-	LIS	LIS	LIS
Italie	LIS	LIS	LIS	EUROMOD***	LIS	LIS	LIS
Norvège	LIS	LIS	LIS	-	LIS	-	-
Royaume-Uni	Office for National Statistics**	Office for National Statistics**	Office for National Statistics**	EUROMOD***	LIS	LIS	LIS
Suède	LIS	LIS	LIS	EUROMOD***	LIS	-	-
Suisse	LIS	LIS	LIS	-	LIS	LIS	LIS

Certaines informations étant manquantes ou incomplètes dans la LIS, elles ont été remplacées par des données provenant d'autres sources, à savoir :

* Les cotisations sociales employés ne sont pas comptabilisées pour la France. Nous avons donc dû mobiliser les données publiées par l'INSEE.

** Les prélèvements obligatoires pour le Royaume-Uni regroupent impôts sur le revenu et impôts locaux. Comme nous travaillons sur des bases sans impôts locaux pour les autres pays, nous avons privilégié les données fournies par l'Office for National Statistics. http://www.ons.gov.uk/ons/publications/re-reference-tables.html?edition=tcm%3A77-240166

***Les impôts directs n'étant pas estimés par la LIS, nous avons utilisé les résultats de la publication EUROMOD, *Distribution and decomposition of Disposable Income*, Avril 2011.

2. Programme SAS de travail sur les données LIS

Le programme SAS suivant permet d'extraire les données, de calculer les indicateurs présentés à partir de l'interface LISSY offerte par LIS gratuitement, à partir de leur site http://www.lisdatacenter.org/.

```
OPTIONS NOFMTERR NONOTES NOSOURCE NODATE NOCENTER LABEL NONUMBER LS=200 PS=MAX;

%LET LIST = &AU03H &BR06H &CA04H &DK04H &FI04H &FR05H &IE04H &IL05H &NO04H &SE05H
&CH04H &UK04H &DE07H &US07H &PL04H &CO04H &GT06H &ZA08H;


DATA TAB;
SET &LIST.;

*RECODAGES;
 IF HMITP = . THEN HMITP = 0;
 IF HMIC = . THEN HMIC = 0;
 IF HMIL = . THEN HMIL = 0;
 IF HMITSI = . THEN HMITSI = 0;
 IF HMIT = . THEN HMIT = 0;
 IF HMXIT = . THEN HMXIT = 0;

*LES INDICATEURS initiaux;
IMPOT = (HMXIT)/ SQRT(NPERS); /* ensemble des prélèvements obligatoires */
IR = (HMXITI)/ SQRT(NPERS); /* Impôt sur le revenu */
COT = (HMXITS)/ SQRT(NPERS); /* Cotisations sociales employés*/
TRANS_NC = (HMIT - HMITSI - HMITP)/ SQRT(NPERS); /* Transferts sociaux non contributifs*/
TRANS_C = (HMITSI)/ SQRT(NPERS); /* Transferts sociaux contributifs*/

*LES REVENUS;
REV_DISPO = (DPI) / SQRT(NPERS);

*LES TAUX ;
TX_PRELEV = IMPOT/ REV_DISPO;
TX_IR = IR /REV_DISPO;
TX_COT = COT/REV_DISPO;
TX_TRANS_NC = TRANS_NC/ REV_DISPO;
TX_TRANS_C = TRANS_C/ REV_DISPO;

*FILTRES;
IF REV_DISPO < 0 THEN DELETE;
IF REV_DISPO IN (0 .) THEN REV_DISPO = 1;
IF TX_PRELEV <= 2 AND TX_TRANS<= 2;
RUN;

*CALCUL DES DECILES DE NIVEAU DE VIE;
PROC SORT DATA = TAB; BY ISO2;RUN;
PROC UNIVARIATE DATA=TAB NOPRINT;
        VAR REV_DISPO;
        WEIGHT HWGT;
        BY ISO2;
        OUTPUT OUT=DECILE PCTLPRE=P_
        PCTLPTS=10 TO 100 BY 10 ;
RUN;
*AFFECTATIONS DES MENAGE A LEUR DECILE;
PROC SORT DATA = TAB; BY ISO2; RUN;
PROC SORT DATA = DECILE; BY ISO2; RUN;
DATA TAB2;
 MERGE TAB DECILE;
 BY ISO2;
 LENGTH D10 3.;
```

```
 IF REV_DISPO <= P_10 THEN D10=1;
 ELSE IF P_10 < REV_DISPO <= P_20 THEN D10=2;
 ELSE IF P_20 < REV_DISPO <= P_30 THEN D10=3;
 ELSE IF P_30 < REV_DISPO <= P_40 THEN D10=4;
 ELSE IF P_40 < REV_DISPO <= P_50 THEN D10=5;
 ELSE IF P_50 < REV_DISPO <= P_60 THEN D10=6;
 ELSE IF P_60 < REV_DISPO <= P_70 THEN D10=7;
 ELSE IF P_70 < REV_DISPO <= P_80 THEN D10=8;
 ELSE IF P_80 < REV_DISPO <= P_90 THEN D10=9;
 ELSE IF P_90 < REV_DISPO <= P_100 THEN D10=10;
 ELSE D10=.;
RUN;

*AFFICHAGE DES RESULTATS;
PROC SORT DATA = TAB2; BY ISO2 D10; RUN;

PROC REPORT DATA = TAB2;
WEIGHT HWGT;
COLUMN ISO2 D10
REV_DISPO=NOBS
REV_DISPO=REV_DISPO_MEAN
TX_PRELEV = TX_PRELEV_MEAN;
TX_IR = TX_IR_MEAN;
TX_COT = TX_COT_MEAN;
TX_TRANS_NC = TX_TRANS_NC_MEAN;
TX_TRANS_C = TX_TRANS_C_MEAN;
 DEFINE ISO2 / GROUP ;
 DEFINE D10 / GROUP ;
 DEFINE NOBS / ANALYSIS N F=6.0 'NOBS';
 DEFINE REV_DISPO_MEAN / ANALYSIS MEAN F=6.0 'REV DISPO';
 DEFINE TX_PRELEV_MEAN/ ANALYSIS MEAN F=6.2 'PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES';
 DEFINE TX_IR_MEAN / ANALYSIS MEAN F=6.2 'IR';
 DEFINE TX_COT_MEAN / ANALYSIS MEAN F=6.2 'COTISATIONS SOCIALES';
 DEFINE TX_TRANS_NC_MEAN / ANALYSIS MEAN F=6.2 'TRANSFERTS NON CONTRIBUTIFS';
 DEFINE TX_TRANS_C_MEAN / ANALYSIS MEAN F=6.2 'TRANSFERTS CONTRIBUTIFS;
RUN;
```

3. Taux de prélèvement par décile de niveau de vie et par pays

Tableau 5 - Taux d'imposition sur le revenu disponible du ménage

Par décile de niveau de vie et par pays

Pays	Bas revenus			Classes moyennes inférieures			Classes moyennes supérieures		Hauts revenus	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Danemark	27%	30%	31%	35%	40%	43%	46%	49%	52%	61%
Suède	17%	23%	26%	27%	28%	28%	29%	32%	34%	45%
Finlande	8%	12%	15%	19%	23%	25%	28%	30%	33%	41%
Italie	1%	4%	9%	12%	15%	17%	19%	22%	27%	40%
Australie	1%	2%	4%	9%	15%	19%	23%	26%	29%	38%
Norvège	4%	6%	12%	17%	20%	22%	24%	25%	29%	34%
Canada	1%	3%	7%	11%	15%	17%	20%	22%	25%	31%
Allemagne	0%	1%	3%	6%	9%	12%	15%	19%	23%	31%
Irlande	1%	1%	2%	4%	7%	12%	15%	18%	22%	29%
Israël	0%	1%	2%	3%	5%	6%	9%	13%	17%	28%
États Unis	1%	2%	4%	7%	9%	11%	14%	17%	21%	28%
Royaume-Uni	4%	4%	6%	8%	11%	13%	15%	16%	19%	26%
Suisse	20%	12%	12%	14%	15%	14%	16%	15%	15%	18%
France	**0%**	**0%**	**0%**	**1%**	**2%**	**3%**	**4%**	**5%**	**6%**	**10%**
Brésil	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	2%	8%

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (Cf. Annexe 1)

Lecture: Au Danemark, l'impôt sur le revenu acquitté par les 10% des ménages les plus modestes, représente 27% de leur revenu disponible alors qu'il constitue 8% du revenu disponible en Finlande.

Tableau 6 - Taux de cotisations sociales salariales dans le revenu disponible du ménage

Par décile de niveau de vie et par pays

Pays	Bas revenus			Classes moyennes inférieures			Classes moyennes supérieures		Hauts revenus	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Suisse		20%	21%	20%	20%	19%	18%	18%	18%	16%
France	**8%**	**12%**	**14%**	**15%**	**17%**	**18%**	**18%**	**18%**	**18%**	**16%**
Allemagne	5%	9%	13%	14%	17%	18%	19%	20%	18%	13%
Italie	7%	5%	5%	5%	6%	8%	8%	9%	10%	12%
Israël	11%	7%	6%	7%	7%	7%	8%	8%	9%	10%
Norvège	5%	5%	6%	7%	8%	9%	10%	10%	11%	10%
États Unis	3%	4%	5%	6%	7%	8%	8%	8%	9%	7%
Finlande	1%	2%	2%	4%	5%	5%	6%	6%	7%	6%
Suède	3%	2%	3%	5%	6%	7%	7%	8%	8%	6%
Royaume-Uni	1%	2%	2%	3%	5%	5%	6%	7%	8%	6%
Brésil	1%	3%	3%	3%	4%	4%	4%	5%	5%	5%
Canada	2%	3%	4%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	4%
Irlande	0%	0%	0%	1%	1%	2%	2%	3%	3%	4%
Danemark	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (Cf. Annexe 1)

Lecture: En France, les cotisations sociales acquittées par les 10% des ménages les plus modestes, représentent 8% de leur revenu disponible alors qu'elles constituent 5% du revenu disponible en Allemagne.

Tableau 7 - Taux d'impôts indirects dans le revenu disponible du ménage

Par décile de niveau de vie et par pays

Pays	Bas revenus			Classes moyennes inférieures			Classes moyennes supérieures		Hauts revenus	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Royaume-Uni	37%	32%	28%	26%	23%	23%	20%	19%	18%	13%
Suède		30%	28%	26%	24%	23%	21%	20%	18%	11%
Italie	35%	26%	24%	22%	21%	18%	18%	16%	15%	10%
France	**36%**	**30%**	**28%**	**26%**	**24%**	**22%**	**21%**	**19%**	**17%**	**13%**
Finlande	37%	27%	25%	22%	21%	20%	19%	17%	15%	10%
Irlande	33%	27%	27%	28%	28%	27%	24%	22%	21%	14%

Source : Calculs du CRÉDOC à partir O'Donoghue, Baldini et Mantovani (2004).

Lecture: Au Royaume-Uni, les impôts indirects acquittés par les 10% des ménages les plus modestes, représentent 37% de leur revenu disponible alors qu'ils constituent 35% du revenu disponible en Italie.

Tableau 8 - Taux de prélèvements obligatoires dans le revenu disponible du ménage

Par décile de niveau de vie et par pays

Pays	Bas revenus			Classes moyennes inférieures			Classes moyennes supérieures		Hauts revenus	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Finlande	46%	40%	43%	45%	48%	51%	53%	54%	55%	57%
France	**46%**	**44%**	**44%**	**43%**	**43%**	**43%**	**43%**	**42%**	**41%**	**39%**
Irlande	34%	28%	29%	32%	37%	41%	41%	43%	46%	47%
Suède		56%	57%	58%	58%	58%	57%	59%	60%	62%
Royaume-Uni	41%	37%	33%	34%	34%	35%	35%	35%	37%	38%
Italie	43%	35%	38%	39%	42%	44%	44%	47%	52%	61%

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (Cf. Annexe 1)

Lecture: En Finlande et en France, les prélèvements obligatoires acquittés par les 10% des ménages les plus modestes, représentent 46% de leur revenu disponible alors qu'ils constituent 34% du revenu disponible en Irlande.

4. Taux de transferts par décile de niveau de vie et par pays

Tableau 9 - Taux de transferts non-contributifs dans le revenu disponible du ménage

Par décile de niveau de vie et par pays

Pays	Bas revenus			Classes moyennes inférieures			Classes moyennes supérieures		Hauts revenus	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Danemark	82%	79%	58%	32%	18%	10%	6%	5%	3%	2%
Suisse	69%	56%	30%	22%	18%	15%	13%	10%	5%	4%
Irlande	57%	45%	39%	29%	14%	9%	6%	4%	2%	1%
Finlande	54%	32%	23%	14%	7%	5%	4%	3%	2%	1%
Afrique du Sud	51%	52%	54%	44%	34%	24%	9%	4%	1%	1%
Canada	49%	37%	26%	15%	9%	6%	4%	4%	2%	1%
Royaume-Uni	45%	40%	31%	25%	18%	13%	6%	3%	2%	1%
Australie	42%	57%	48%	27%	13%	7%	4%	2%	1%	0%
Israël	40%	17%	12%	8%	6%	4%	3%	3%	2%	2%
Allemagne	36%	19%	11%	9%	6%	5%	4%	4%	3%	2%
France	**31%**	**17%**	**9%**	**7%**	**5%**	**4%**	**3%**	**2%**	**1%**	**1%**
États Unis	28%	13%	7%	4%	3%	2%	2%	2%	1%	1%
Brésil	21%	11%	8%	4%	4%	3%	2%	1%	0%	0%
Italie	11%	8%	5%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	0%

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (Cf. Annexe 1)

Lecture: Au Danemark, les transferts non-contributifs reçus par les 10% des ménages les plus modestes, représentent 82% de leur revenu disponible alors qu'ils constituent 69% du revenu disponible en Suisse.

Tableau 10 - Taux de transferts contributifs dans le revenu disponible du ménage

Par décile de niveau de vie et par pays

Pays	Bas revenus			Classes moyennes inférieures			Classes moyennes supérieures		Hauts revenus	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
France	**38%**	**48%**	**44%**	**41%**	**37%**	**32%**	**31%**	**30%**	**29%**	**32%**
Brésil	8%	18%	15%	35%	29%	23%	26%	25%	25%	25%
Allemagne	37%	55%	48%	47%	39%	33%	27%	24%	24%	19%
Italie	42%	52%	48%	51%	46%	33%	34%	27%	22%	16%
Israël	38%	42%	35%	31%	24%	20%	18%	19%	19%	15%
Finlande	31%	60%	60%	52%	43%	33%	25%	20%	17%	14%
Canada	11%	17%	27%	26%	25%	25%	21%	21%	16%	12%
Danemark	11%	21%	41%	47%	41%	28%	21%	17%	13%	10%
États-Unis	32%	41%	34%	25%	20%	16%	15%	11%	11%	9%
Suisse	12%	14%	13%	19%	17%	15%	18%	14%	9%	8%
Irlande	24%	39%	36%	26%	23%	17%	14%	12%	11%	8%
Royaume-Uni	46%	44%	45%	36%	32%	23%	19%	15%	11%	8%
Afrique du Sud	0%	1%	1%	3%	1%	2%	3%	6%	8%	6%
Australie	31%	28%	20%	17%	15%	11%	5%	5%	3%	3%

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (Cf. Annexe 1)

Lecture: En France, les transferts contributifs reçus par les 10% des ménages les plus modestes, représentent 38% de leur revenu disponible alors qu'ils constituent 8% du revenu disponible au Brésil.

Tableau 11 - Taux de transferts totaux dans le revenu disponible du ménage

Par décile de niveau de vie et par pays

Pays	Bas revenus			Classes moyennes inférieures			Classes moyennes supérieures		Hauts revenus	
	1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**
Danemark	93%	100%	99%	79%	59%	38%	27%	22%	17%	13%
Royaume-Uni	91%	85%	77%	61%	50%	36%	25%	19%	13%	8%
Suède	85%	99%	92%	73%	54%	46%	37%	30%	25%	21%
Finlande	84%	92%	83%	65%	50%	39%	30%	23%	20%	15%
Suisse	82%	69%	43%	40%	35%	30%	30%	25%	15%	11%
Irlande	81%	84%	75%	55%	37%	26%	20%	16%	13%	10%
Israël	78%	59%	47%	39%	29%	24%	21%	22%	21%	17%
Australie	74%	85%	68%	44%	28%	18%	10%	7%	5%	3%
Allemagne	73%	74%	59%	56%	44%	39%	32%	28%	27%	21%
France	**69%**	**64%**	**53%**	**48%**	**42%**	**36%**	**34%**	**32%**	**31%**	**33%**
Norvège	62%	83%	77%	64%	49%	39%	33%	27%	22%	12%
États-Unis	61%	54%	41%	29%	23%	19%	16%	13%	12%	10%
Canada	59%	54%	53%	41%	34%	31%	26%	25%	18%	13%
Italie	53%	59%	53%	53%	48%	34%	35%	27%	22%	16%
Afrique du Sud	52%	52%	55%	47%	35%	26%	11%	10%	9%	6%
Brésil	29%	29%	23%	39%	33%	26%	27%	25%	26%	25%

Source : Calculs du CRÉDOC à partir de la Luxembourg Income Study (Cf. Annexe 1)

Lecture: En France, les transferts contributifs et non-contributifs reçus par les 10% des ménages les plus modestes, représentent 69% de leur revenu disponible alors qu'ils constituent 93% du revenu disponible au Danemark.

Bibliographie

- ALLAIN Jean-Claude, *Joseph Caillaux : Le défi victorieux 1863-1914,* Paris, 1978.
- ARNDT Christian, *Zwischen Stabilität und Fragilität: Was wissen wir über die Mittelschicht in Deutschland?,* Berlin, Konrad Adenauer Stiftung, 2012.
- ARTUS Partick, VIARD Marie-Paule, *Pourquoi il faut partager les revenus : Le seul antidote à l'appauvrissement collectif,* Paris, La Découverte, 2010.
- *Atlantico,* « Contre l'évasion fiscale à la française », 19 avril 2012, http://www.atlantico.fr/decryptage/contre-evasion-fiscale-francaise-quelles-solutions-senat-commission-enquete-antoine-peillon-charles-prats-334811.html
- AUBERGER Philippe, *L'Allergie fiscale,* Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- BECKET Andy, Is the British middle class an endangered species? In *The Guardian,* 24 juillet 2010, http://www.guardian.co.uk/uk/2010/jul/24/middle-class-in-decline-society
- BEEGHLEY Leonard, *The Structure of Social Stratification in the United States,* Boston University Press, 2004.
- BEISE Marc, *Die Ausplünderung der Mittelschicht: Alternativen zur aktuellen Politik,* Munich, DVA, 2009.
- BERGH Andreas, « Explaining the Survival of the Swedish Welfare State - Maintaining Political Support through Incremental Change » In *Financial Theory and Practice,* 32 (3), 2008, p. 233-254.
- BERGOUNIOUX Alain, « La SFIO ou les classes moyennes impensées (1905-1939) » In LAVAU Georges et al., *L'Univers politique des classes moyennes,* Paris, Presses de la FNSP, 1983, p. 94-112.
- BERMAN Sheri, *The Primacy of Politics : Social Democracy and the Making of Europe's Twentieth Century,* Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- BERSTEIN Serge, « Le parti radical-socialiste, de la défense du peuple à celle des classes moyennes » In LAVAU Georges et al., *L'Univers politique des classes moyennes,* Paris, Presses de la FNSP, 1983, p. 71-93.
- BERSTEIN Serge, *Histoire du parti radical,* Paris, Presses de la FNSP, 1980 et 1982.
- BERTHOLD Norbert, THODE Eric, « Umverteilung in der Mittelschicht – notwendiges Übel im Kampf gegen Armut » In *Hamburger Jahrbuch für Wirtschafts- und Gesellschaftspolitik,* 45 Jg., 2000, http://www.vwl.uni-wuerzburg.de/fileadmin/12010400/diskussionsbeitraege/dp34.pdf
- BIDOU-ZACHARIASEN Catherine, « Les classes moyenne : définitions, travaux et controverses » In *Education et sociétés,* n°14, 2004/2, p. 119-134.
- BIGOT Régis et LANGLOIS Simon, « Consommation et privation au sein des classes moyennes au Canada et en France », L'Année Sociologique, vol. 61, avril 2001.
- BIGOT Régis, CROUTTE Patricia, MULLER Jörg et OSIER Guillaume, *Les classes moyennes en Europe*, Cahier de Recherche - N° C282 / 2011, CREDOC, Décembre 2011.
- BIGOT Régis, *Fins de mois difficiles pour les classes moyennes,* Editions de l'Aube, 2010.
- BIGOT Régis, *Les classes moyennes sous pression*, Cahier de Recherche - N°C249, 2008.
- BIGOT Régis, *Une comparaison des hauts revenus, des bas revenus et des classes moyennes (Une approche des conditions de vie en France depuis 25 ans)*, Cahier de recherche n°238, CREDOC, novembre 2007.

- BOLTANSKI Luc, « Taxinomie sociale et lutte des classes : La mobilisation des classes moyennes et l'invention des cadres » In *Actes de la recherche en sciences sociales,* 1979, n°29, p. 85-105.
- BOLTANSKI Luc, *Les Cadres : La formation d'un groupe social,* Paris, 1982.
- BONNEFOI Jérôme, *Classes moyennes : quand l'État vous aura tout pris,* Paris, Editions Tempes, 2011.
- BONNEFOY Vincent, CAZENAVE Marie-Cécile, EIDELMAN Alexis et RAZAFINDRANOVONA Tiaray, « La redistribution en 2009 », France portrait social 2010, Insee Références, INSEE, 2010.
- BONOLI Giulliano et PALIER Bruno, « Entre Bismarck et Beveridge : « Crises » de la sécurité sociale et politique(s) » In *Revue française de sciences politiques*, 45e année, n°4, 1995, p. 668-699.
- BOZIO Antoine, « Les classes moyennes sont-elles matraquées par l'impôt ? » In *La Vie des idées,* 20 avril 2012, http://www.laviedesidees.fr/Les-classes-moyennes-sont-elles.html
- BOZIO Antoine, DAUVERGNE Roy, FABRE Brice, GOUPILLE Jonathan et MESLIN Olivier, Fiscalité et redistribution : 1997-2012*,* Mars 2012, http://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2011/11/fiscalite-redistribution-rapport-IPP-mars2012.pdf
- BROOKS David, *Bobos in Paradise : The new upper class and how they got there,* New York, 2000.
- BUCHANAN James M, DWIGHT R. Lee, « Politics, Time, and the Laffer Curve » In *The Journal of Political Economy,* vol. 90, n°4, août 1982, p. 816-819.
- BUTLER Tim, *Social Change and The Middle Class,* Londres, 1995.
- CALLET Pierre, *La bataille de l'impôt sur le revenu : fiscalité moderne et réactions bourgeoises (1906-1917)* dans Cahiers d'histoire, 7, 1962, p. 465-492.
- CAPDEVIELLE Jacques, *Le Fétichisme du patrimoine,* Paris, Presses de la FNSP, 1986.
- CAZENAVE Marie-Cécile, DUVAL Jonathan, EIDELMAN Alexis, LANGUMIER Fabrice et VICARD Augustin, « La redistribution : état des lieux en 2010 et évolution depuis vingt ans » In France portrait social 2011*,* Insee Références, INSEE, 2011.
- CENSIS, Présentation du rapport 2012, Rome, http://www.censis.it/32?resource_347=119314&relational_resource_349=119314&resource_388=119314&relational_resource_389=119314&relational_resource_390=119314&relational_resource_401=119314&relational_resource_391=119314&relational_resource_392=119314&relational_resource_393=119314
- CHARLE Christophe, « Les « classes moyennes » en France : discours pluriel et histoire singulière (1870-2000) » In *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* Paris, Belin, n° 50-4, 2003/4, p. 108-134.
- CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle,* Paris, 1991.
- CHAUVEL Louis, « Les raisons de la peur : Les classes moyennes sont-elles protégées de la crise ? » In *Ofce – les notes,* n° 18, 26 avril 2012, 16p.
- CHAUVEL Louis, *Les classes moyennes à la dérive,* Paris, Le Seuil, 2006.
- CLASEN Jochen, CLEGG Daniel, KVIST Jon, *European Labour Market Policies (in) the Crisis,* Bruxelles, European Trade Union Institute, 2012, 30p.
- COHEN-SOLAL Marc, MONTIGNY Philippe et SAUNIER Jean-Marie, *Les transferts sociaux en Europe*, Études et résultats, DREES n°5, Février 1999
- CONSEIL DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES, Prélèvements obligatoires sur les ménages : progressivité et effets redistributifs, Cour des comptes, mai 2011.

- CROSSICK Geoffrey, *Formation ou invention des « classes moyennes » ? Une analyse comparée : Belgique, France, Grande-Bretagne (1880-1914)*, dans la Revue belge d'histoire contemporaine, 26 (3-4), 1996, p. 105-138.
- DELALANDE Nicolas, « Statistiques fiscales, inégalités sociales et espace public », In TOUCHELAY Béatrice et VERHEYDE Philippe (dir.), La Genèse de la décision dans la France du XXe siècle : Chiffres publics, chiffres privés. Pompignac, 2009, p. 163-180.
- DELALANDE Nicolas, *Les Batailles de l'impôt : Consentement et résistances de 1789 à nos jours,* Paris, 2011.
- DELALANDE Nicolas, SPIRE Alexis, *Histoire sociale de l'impôt,* Paris, Editions La Découverte, (2008) 2010.
- *DIE ZEIT,* « FDP stellt sich gegen allgemeinen Mindestlohn », 31 octobre 2011, http://www.zeit.de/politik/deutschland/2011-10/fdp-mindestlohn
- DREES, *La protection sociale en France et en Europe*, Document de travail DREES, n° 170, juin 2012. http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/seriestat170.pdf
- EDITORIAL, *Regards croisés sur l'économie,* Paris, La Découverte, 2007/1 n°1, p.8-11.
- ESPING-ANDERSEN Gosta, MYLES John, *The Welfare State and Redistribution,* working paper, s.l.n.d.
- ESPING-ANDERSEN Gosta, PALIER Bruno, *Trois leçons sur l'État-providence,* Paris, Les Editions du Seuil, 2008.
- ESPING-ANDERSEN Gosta, *The Three Worlds of Welfare Capitalism,* Cambridge, 1990.
- O'DONOGHUE Cathal, BALDINI Massimo et MANTOVANI Daniela (2004), « Modelling the redistributive impact of indirect taxes in Europe : an application of Euromod », EUROMOD Working papers, n°EM7/01, juin 2004, https://www.iser.essex.ac.uk/publications/working-papers/euromod/em7-01.pdf
- EUROSTAT, *Taxation trends in the European Union*, édition 2012.
- FAUVET-MYCIA Christine, « Italie : La crise pourrait faire disparaître la classe moyenne – Entretien avec Rosantonietta Scramaglia » In *Le Figaro*, 08 février 2011, http://www.lefigaro.fr/international/2011/02/07/01003-20110207ARTFIG00669-italie-la-crise-pourrait-faire-disparaitre-la-classe-moyenne.php
- GASQUET Pierre de, « Un Italien sur trois confronté au risque de paupérisation » In *Les Echos*, 25/12/2012.
- GIDDENS Antony, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy,* Londres, Polity, 1998.
- GIMBERT Virginie et ROHMER Arnaud, Les classes moyennes en quête de définition, Note de veille, n° 54*,* Centre d'analyse stratégique, 16 avril 2007.
- GIMBERT Virginie, Classes moyennes et redistribution: les cas français dans une perspective internationale, Note de veille, n°74, Centre d'analyse stratégique, 24 septembre 2007.
- GISCARD D'ESTAING Valéry, *Démocratie française,* Paris, Fayard, 1976.
- GOEBEL Jan, GORNIG Martin, HAUSSERMANN Hartmut, *Polarisierung der Einkommen – Die Mittelschicht verliert,* DIW, Berlin, 24/2010.
- GOUX Dominique, MAURIN Eric, *Les nouvelles classes moyennes,* Paris, Le Seuil, 2012.
- GRAETZ Michael, SHAPIRO Ian, *Death by a Thousand Cuts: The Fight over Taxing Inherited Wealth,* Princeton, Princeton University Press, 2002.
- GREENBERG Stan, "Why Barack Obama must make the middle class the center of his campaign" In The Guardian, septembre 2012, http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2012/sep/14/barack-obama-middle-class-centre-campaign
- GREGSON Nicky, LOWE Michelle, *Servicing the Middle Classes: Class, Gender and Waged Domestic Labour in Contemporary Britain,* New York, Routledge, 1994.

- GUILLAUME Sylvie, *Les Classes moyennes au cœur du politique sous la IVe République*, MSHA, Talence, 1997.
- GUNN Simon, BELL Rachel, *Middle Classes: Their rise and sprawl,* Londres, 2004.
- HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel,* Paris, Fayard, 1981.
- HELM Toby, URQUHART Conal, « Voices from the vanishing middle : 'We can't look beyond pay day'" In *The observer,* 22 septembre 2012, http://www.guardian.co.uk/society/2012/sep/22/voices-vanishing-middle-divided-britain
- HERBERT-QUANDT-STIFTUNG (éd.), *Zwischen Erosion und Erneuerung: Die Gesellschaftliche Mitte in Deutschland – Ein Lagebericht,* Francfort sur Main, 2007.
- HERITIER Annie, *Créations fiscales et réaction des contribuables : Les projets d'impôt sur le revenu*, dans Études et Documents, 8, 1996, p. 223-259.
- HERRMANN Ulrike, *Hurra, wir dürfen zahlen: Der Selbstbetrug der Mittelschicht,* Francfort sur Main, Westend, 2010.
- HOFFMANN Stanley, *Le Mouvement Poujade,* Paris, Armand Colin – Presses de la FNSP, 1956.
- HOUDOY Xavier, « Lettre d'Athènes » In *Hérodote,* n° 144, 2012/1, p. 205-208.
- IMMERVOLL Herwig et RICHARDSON Linda, Redistribution Policy and Inequality Reduction in OECD Countries: What Has Changed in Two Decades? , OECD Discussion paper No.6030, Octobre 2011.
- INSEE*,* Fiches thématiques - Revenus - Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee Références, Édition 2012.
- KIDD Alan J., NICHOLLS David, *The making of British middle class? Studies of regional and cultural diversity since the eighteenth century,* Londres, 1998.
- KITSANTONIS Niki, « Greek Legislator Introduce Tax Reform Bill » In *New York Times*, 14 décembre 2012, http://www.nytimes.com/2012/12/15/business/global/15iht-greektax15.html?_r=0
- KORPI Walter, « The development of the Swedish welfare state in a comparative perspective » In *Swedish Institute for Social Research,* n° 309, 1990.
- KORPI Walter, « Un État-providence contesté et fragmenté : Le développement de la citoyenneté sociale en France – Comparaisons avec la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et la Suède » In *Revue française de sciences politique,* 45ème année, n°4, 1995, p. 632-667.
- KORPI Walter, PALME Joakim, « The paradox of redistribution and strategies of equality: welfare state institutions, inequality and poverty in the Western countries" In *American sociological review,* Vol. 63, 1998, p. 661-687.
- LA CROIX*,* « En Grèce, des classes moyennes proches de l'asphyxie »*,* 11 juin 2012, http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/En-Grece-des-classes-moyennes-proches-de-l-asphyxie-_NG_-2012-06-11-817215
- LA TRIBUNE, « L'Aube dorée s'exporte en Italie »*,* 28 novembre 2012, http://www.latribune.fr/actualites/economie/20121128trib000733825/l-aube-doree-s-exporte-en-italie.html
- LA TRIBUNE*,* « Les mesures du plan Fillon vont mécaniquement amputer le pouvoir d'achat de tous », 26 septembre 2011, http://www.latribune.fr/opinions/20110926trib000651766/les-mesures-du-plan-fillon-vont-mecaniquement-amputer-le-pouvoir-d-achat-de-tous.html
- LAIDI Zaki, « Qu'est-ce que la troisième voie », In *Esprit – La pari de la réforme,* mars 1999, p.42-50.
- LANDAIS Camille, PIKETTY Thomas et SAEZ Emmanuel, *Pour une révolution fiscale : un impôt sur le revenu pour le XXIe siècle,* Paris, Le Seuil, 2011.
- LASCOUM Pierre, LE GALES Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments,* Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

- LAZAR Marc, *L'Italie sur le fil du rasoir : Changements et continuités de l'Italie contemporaine,* Paris, Perrin, 2009.
- LE BEGUEC Gilles, « Le moment de l'alerte fiscale », in GUILLAUME Pierre (dir.), *Regards sur les classes moyennes. XIXe et XXe siècles,* Talence, MSH Aquitaine, 1995, p. 147-163.
- LEIBFRIED Stephan, OBINGER Herbert, *Les États providence dans l'Union européenne : avenirs possibles d'une « Europe sociale »,* sl, Working paper, 2011.
- LENGFELD Holger, HIRSCHLE Jochen, „Die Angst der Mittelschicht vor dem sozialen Abstieg: Eine Längsschnittanalyse 1984-2007" In *Zeitschrift für Soziologie,* année 38, cahier 5, octobre 2009, p. 379-398.
- LEROY Marc, « Le territoire comme référentiel de la justice fiscale » In NEMERY Jean-Claude (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe,* Paris, Economica, 1994, p. 463-487.
- LIEBIG Stefan, SCHUPP Jürgen, „Immer mehr Erwerbstätige empfinden ihr Einkommen als ungerecht" In *DIW Wochenbericht,* vol. 6, n°24, 2010.
- LIND Michael, "Are we still a Middle Class Nation?" In *ATLANTICO*, janvier 2004, http://www.theatlantic.com/magazine/archive/2004/01/are-we-still-a-middle-class-nation/302870/
- LINN Allison, Middle Class – Whatever it is – Targeted by Candidates, http://www.cnbc.com/id/49328742/Middle_Class_mdash_Whatever_It_Is_mdash_Targeted_by_Candidates
- MARGAIRAZ André, MERKLI Roger, *La fuite devant l'impôt et les contrôles du fisc,* Lausanne, Vaudoise, 1985.
- MATHUR Aparna, « How Taxing the Rich Harms the Middle Class » In *The American,* février 2012, http://www.american.com/archive/2012/february/how-taxing-the-rich-harms-the-middle-class
- MAYER Nonna, *La boutique contre la gauche,* Presses de Sciences Po, 1986.
- MELTZER Allan H., RICHARD Scott F., "A Rational Theory of the Size of Government" In *The Journal of Political Economy*, 89 (5), 1981, p. 914-927.
- MENAHEM Georges, « The decommodified security ratio: A tool for assessing European social protection systems » In *International Social Security Review,* vol. 60, 4/2007.
- MENDRAS Henri (dir.), *La sagesse et le désordre : France 1980,* Paris, Gallimard, 1980.
- MILLS Charles Wrigt, GILBERT Dennis, *The American Class Structure : In an Age of Growing Inequality*, New York, 2002.
- MINC Alain, *Français, si vous osiez...,* Paris, Grasset, 1991.
- MITRALIAS Yorgos, « Face à l'extrême droite, la gauche grecque désarmée » In *Mediapart*, 05 mai 2012, http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/050512/face-lextreme-droite-la-gauche-grecque-desarmee
- MOREL Nathalie, « Comprendre la légitimité d'un État-providence universel de services : Les principes et la stratégie politiques qui ont porté le modèle social suédois » In *La légitimité des politiques sociales en question – Journées du Réseau RT6,* Grenoble, 17 et 18 janvier 2008. 16p.
- MORENO Luis, « Le modèle de protection sociale des pays d'Europe du Sud : Permanence ou changement ? » In *Revue française des affaires sociales,* 2006/1 – n° 1, p. 81-105.
- OCDE, Special Feature: Trends in personal income tax and employee social security contribution schedules In Taxing Wages, Edition 2011, OECD 2012, p.27-74.
- OCDE, *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Éditions OCDE, avril 2012.

- PALIER Bruno, « Les évolutions des systèmes de protection sociale en Europe et en France : Une perspective institutionnelle comparée », In *Pouvoirs,* n°82, 1997, p. 147-166.
- PALIER Bruno, « Les grands systèmes de protection maladie » In BRAS Pierre-Louis et al., *Traité d'économie et de gestion de santé,* Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 337-344.
- PALME Olof, « Employement and Welfare » cit in MOREL Nathalie, art. cit. 2008, p. 14-15.
- PAUGAM Serge, *La disqualification sociale,* Paris, PUF, 1991.
- PETMESIDOU Maria, *Social Policy Developments in Greece,* Londres, Ashgate, 2012 (2006).
- PEUGNY Camille, *Le déclassement,* Paris, Grasset, 2009.
- PEW RESEARCH CENTER, *The Lost Decade of the Middle Class: Fewer, Poorer, Gloomier,* août 2012, http://www.pewsocialtrends.org/2012/08/22/the-lost-decade-of-the-middle-class/7/#chapter-7-income-and-wealth-by-income-tier
- PIERRU Emmanuel, SPIRE Alexis, « Le crépuscule des catégories socio-professionnelles », In *Revue française de sciences politiques,* vol. 58, 2008/3, p. 457-481.
- PIERSON Paul, *The New Politics of the Welfare State,* Oxford University Press, Londres, 2001.
- PIKETTY Thomas, *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte, 1999.
- PIKETTY Thomas, Les hauts revenus en France au XXe siècle : Inégalités et redistributions 1901-1998, Paris, 2001.
- RAHUL Jacob, "The Big Rise : Middle Classes Explode Around the Globe, Bringing New Markets and New Prosperity" In *Fortune,* vol. 129, n° 11, mai 30, 1994, p. 74-82.
- REUTERS, « Grèce – Hausse des impôts pour entreprises et classes moyennes », communiqué de presse Reuters, 6 décembre 2012 http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRL5E8N6FT420121206
- ROSANVALLON Pierre, *La crise de l'État-providence,* Paris, Le Seuil, 1981.
- ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale,* Paris, Le Seuil, 1995.
- ROSEN Shemin, WEINBERG Bruce, « Incentives, Efficiency and Government : Provision of Public Services » In *Annual World Banks Conference on Developpement,* World Bank, Washington, 1998.
- RUHLMANN Jean, « L'invention des « cadres » et des « classes moyennes » en France des années 1930 au début des années 1950 » In Paul BOUFFARTIGE, Charles GADEA, Sophie POCHIC, *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, Paris, Armand Colin, 2011.
- RUHLMANN Jean, *Ni bourgeois ni prolétaires: La défense des classes moyennes en France au XXe siècle,* Paris, 2001.
- RUIZ Nicolas et TRANNOY Alain, *Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de micro simulation*, Économie et statistique, N° 413, 2008
- SALLES Alain, « En Grèce, la banalisation de l'Aube dorée » In *Le Monde.fr,* 28/09/2012, http://www.lemonde.fr/international/article/2012/09/28/en-grece-la-banalisation-d-aube-doree_1767494_3210.html
- SANCHEZ-VALLEJO Maria Antonia, « Comment la pauvreté a rattrapé les classes moyennes » In *El Pais*, 1er février 2012, http://www.presseurop.eu/fr/content/article/1468761-comment-la-pauvrete-rattrape-les-classes-moyennes
- SARRAZIN Thilo, *Deutschland schafft sich ab ! Wie wir unser Land aufs Spiel setzen.* Munich, DVA, 2010

- SECURITE SOCIALE, *Programme de qualité et d'efficience « Financement » - Cotisations – Recouvrement,* dans Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013,
- SKOCPOL Theda, *Protecting Soldiers and Mothers: The Political Origins of Social Policy in the United States*, Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, 1992.
- SOULLAC Romain, *Le Mouvement Poujade : De la défense professionnelle au populisme nationaliste (1953-1962),* Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- SPIRE Alexis et PERRU Emmanuel, *Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles*, Revue française de science politique, 2008/3, vol. 58, p. 457-481.
- SPIRE Alexis, « L'inégalité devant l'impôt. Différences sociales et ordre fiscal dans la France des Trente Glorieuses » In *Revue de l'histoire moderne et contemporaine,* n°56-2, 2009/2, p. 164-187.
- STEINGART Gabor, "America's Middle Class Has Become Globalization's Loser", In SPIEGEL ONLINE, 24 octobre 2006, http://www.spiegel.de/international/a-superpower-in-decline-america-s-middle-class-has-become-globalization-s-loser-a-439766.html
- STEINMO Sven, *Taxation and Democracy : Swedish, British and American Approaches to Financing the Modern State,* New Haven, Yale University Press, 1993.
- THE CAMBERRA GROUP, Expert Group on Household Income Statistics, *Final report and Recommendations*, 2001.
- THE WHITE HOUSE TASK FORCE ON THE MIDDLE CLASS, février 2010, http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/microsites/100226-annual-report-middle-class.pdf
- TODD Emmanuel, « La fureur des classes moyennes » In *Nouvel Observateur,* 9 juin 2005.
- WARREN Elizabeth, *The Income Trap : Why Middle-Class Parents are going broke,* New York, Basic Books, 2004.
- WAUQUIEZ Laurent, « Arrêtons de traiter les classes moyennes en cochons payeurs », Interview publié le 16 novembre 2011 sur le site d'information ATLANTICO. http://www.atlantico.fr/decryptage/laurent-wauquiez-arretons-traiter-classes-moyennes-cochons-payeurs-livre-lutte-225216.html
- WAUQUIEZ Laurent, *La lutte des classes moyennes,* Paris, Odile Jacob, 2011.
- WEMHOFF Clemens, „Von wegen Steuer-Recht" In *Die Zeit*, 27 septembre 2009, http://www.zeit.de/wirtschaft/2009-09/melkvieh-mittelschicht
- WEMHOFF Clemens, *Melkvieh Mittelschicht : Wie die Politik die Bürger plündert,* Munich, Redine Verlag, 2009.
- WIRTSCHAFTSDIENST, *Mittelschicht zwischen Abstiegsängsten und hoher Belastung,* vol. 81, cahier 8, août 2011, p. 507-525.